



ECOWAS COMMISSION  
COMMISSION DE LA CEDEAO  
COMISSÃO DA CEDEAO

# 2023 Cadre de résilience face à la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest :

## Évaluation des menaces et de la résilience – Rapport de base

Lyes Tagziria et Lucia Bird Ruiz Benitez de Lugo



## Résumé

Bien que l'Afrique de l'Ouest soit une région dynamique et diversifiée, elle est confrontée à une série de menaces liées à la criminalité organisée et à l'insécurité. Ce premier rapport de l'OCRF présente le paysage de la criminalité organisée et de la sécurité dans la région, identifie les principaux risques et vulnérabilités dans les États d'Afrique de l'Ouest et fournit une analyse nuancée de la résilience des États. Trois analyses approfondies séparées sont consacrées à expliquer et évaluer les réponses existantes et à les orienter vers la prévention.

## Recommandations

- Les réponses aux défis de la criminalité et de la sécurité en Afrique de l'Ouest doivent intégrer des outils holistiques et multipartites qui vont bien au-delà des approches traditionnelles de la justice pénale et des solutions militaires.
- Les divergences de conception de la légitimité façonnent les économies illicites et les conflits et constituent un obstacle important à des réponses efficaces.
- Repenser l'approche à la criminalisation et, le cas échéant, réduire les espaces et les marchés « criminels » est un moyen de s'attaquer à cette source de conflit.
- L'analyse de la légitimité devrait être au cœur de l'élaboration des réponses à apporter aux économies illicites et aux défis plus vastes en matière de sécurité humaine.
- La société civile est un catalyseur avéré de changement positif, car elle constitue un pont entre les communautés et les décideurs politiques, un mécanisme de contrôle et de responsabilité et une source essentielle de résilience. Il est donc essentiel de favoriser un environnement permettant à la société civile de fonctionner librement et efficacement.



**OCWAR-T**

Crime organisé : réponse ouest-africaine au trafic

## Acronymes et abréviations

ACLED	Armed Conflict Location and Event Data
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CRVA	Country Risk and Vulnerability Assessment (Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays)
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
EMAPE	Extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or
ENACT	Enhancing Africa's ability to Counter Transnational Crime (Renforcer la capacité de l'Afrique à répondre à la criminalité organisée criminalité organisée transnationale)
ISS	Institute for Security Studies ( Institut d'études de sécurité)
NACOC	Narcotics Control Commission (Commission de contrôle des stupéfiants)
OCRF	Organized Crime Resilience Framework (Cadre de résilience face à la criminalité organisée)
OCWAR-T	Organized Crime: West African Response to Trafficking (Criminalité organisée : Réponse ouest-africaine au trafic)
OSC	Organisation de la société civile
VDP	Volontaires pour la Défense de la Patrie
WARNOC	West Africa Research Network on Organized Crime (Réseau ouest-africain de recherche sur la criminalité organisée)

## Glossaire

*Remarque : (I) définitions dérivées de l'Indice du crime organisé; (C) définitions dérivées des évaluations des risques et de la vulnérabilité des pays (CRVA).*

**Lutte contre le blanchiment d'argent (I) :** capacité d'un État à mettre en œuvre des mesures juridiques, réglementaires et opérationnelles pour lutter contre le blanchiment d'argent et d'autres menaces connexes pour l'intégrité de son système financier. Les profits que les criminels tirent de la criminalité organisée sont souvent dissimulés en passant par des entreprises légitimes. En développant des mécanismes de lutte contre le blanchiment d'argent, les États deviennent plus résistants à la menace du blanchiment d'argent, qui sous-tend potentiellement toutes les formes de criminalité organisée.

**Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays (CRVA) (C) :** Évaluation par la CEDEAO des vulnérabilités structurelles, des risques induits par les événements et des facteurs de résilience sociale et institutionnelle d'un pays en fonction de cinq piliers de la sécurité humaine.

**Capacité de régulation économique (I)** : capacité de contrôler et de gérer l'économie, ainsi que de réglementer les transactions financières et économiques (tant au niveau national qu'international) de manière à ce que le commerce puisse prospérer dans les limites de l'État de droit.

**Risque induit par un événement (C)** : tout facteur influencé par les événements susceptible de déclencher un conflit, y compris des controverses ou des événements spécifiques tels que des catastrophes naturelles ou des élections.

**Transparence et responsabilité du gouvernement (I)** : mesure dans laquelle les États ont mis en place des mécanismes de contrôle pour éviter la collusion des États dans les activités illicites.

**Sécurité humaine (C)** : compréhension holistique de la sécurité qui examine l'impact des questions démographiques, économiques, politiques et de sécurité sur les individus et les communautés, ainsi que le rôle joué par un large éventail de facteurs sociaux et institutionnels dans la prévention des conflits.

**Coopération internationale (I)** : structures et processus d'interaction, d'élaboration de politiques et de mise en œuvre concrète, au-delà du niveau national, par lesquels les pays réagissent à la criminalité organisée.

**Système judiciaire et détention (I)** : capacité du système judiciaire d'un État à faire effectivement appliquer les jugements rendus dans les affaires liées à la criminalité organisée. Ceci repose sur le fait que le système judiciaire dispose de ressources suffisantes et qu'il fonctionne de manière indépendante et efficace à tous les niveaux de la chaîne juridique.

**Forces de l'ordre (I)** : capacité de l'État à enquêter, à recueillir des renseignements, à protéger et à appliquer ses règles et procédures contre la criminalité organisée.

**Politiques et législations nationales (I)** : législation nationale et structures mises en place pour lutter contre la criminalité organisée. Les stratégies et les législations nationales en matière de criminalité organisée sont adaptées aux besoins de l'État, à sa tradition juridique et à ses conditions sociales, économiques, culturelles et géographiques. Leur existence reflète une plus grande résilience de l'État à la criminalité organisée.

**Société civile<sup>1</sup> (I)** : éventail des acteurs non étatiques pouvant compléter les réponses des gouvernements à la criminalité organisée et fournir un « contrepoids » à l'action gouvernementale. Cela inclut le rôle des organisations de la société civile (OSC) dans tous les domaines, de l'aide aux victimes à la prévention de la criminalité. Comme les OSC sont engagées auprès des communautés locales, elles encouragent un sentiment d'appropriation locale des mesures, ce qui s'avère plus durable. Les médias jouent également un rôle essentiel en demandant des comptes aux gouvernements et en mobilisant la société civile contre la menace que représente la criminalité organisée pour les populations locales. Ainsi, plus un État fait de la place à la société civile, plus il est résilient face à la criminalité organisée.

**Criminalité organisée (I)** : activités illégales menées par des groupes ou des réseaux qui se livrent à la violence, à la corruption ou à des activités connexes afin d'obtenir, directement ou indirectement, un avantage financier ou matériel. Ces activités peuvent être menées tant à l'intérieur d'un pays qu'au niveau transnational.

**Indice du crime organisé (I)** : indicateurs composites du niveau de criminalité organisée (« criminalité ») – comprenant une évaluation de l'omniprésence de dix marchés criminels et de quatre

types d'acteurs criminels – et du niveau de résilience à la criminalité organisée (« résilience »). Les deux scores principaux, la criminalité et la résilience, ainsi que chaque sous-composante et indicateur sous-jacent, sont mesurés sur une échelle de 1 à 10 (où 1 est faible et 10 est fort pour la criminalité, et vice versa pour la résilience).

**Leadership politique et gouvernance (I)** : rôle joué par un gouvernement dans la lutte contre la criminalité organisée et son efficacité à cet égard. Un leadership politique et une gouvernance solides sont liés à une plus grande résilience à la criminalité organisée.

**Prévention (I)** : stratégies, mesures, ressources, programmes et processus visant à lutter contre la criminalité organisée.

**Résilience (à la criminalité organisée) (I)** : capacité à résister et à perturber les activités criminelles organisées dans leur ensemble, plutôt que les marchés individuels, grâce à des mesures politiques, économiques, juridiques et sociales. La résilience fait référence aux mesures prises par les acteurs étatiques et non étatiques.

**Facteurs de résilience sociale et institutionnelle (C)** : tout facteur social ou institutionnel susceptible d'atténuer ou de gérer les risques et les vulnérabilités du point de vue des conflits et de la sécurité humaine. Il s'agit des leaders politiques, culturels et communautaires capables d'influencer les dynamiques des conflits de manière constructive, y compris le secteur public, le secteur privé, les institutions religieuses, la société civile, les leaders d'opinion, les acteurs du développement, etc. Les facteurs de résilience peuvent inclure des institutions qui jouent un rôle stabilisateur à court, moyen ou long terme.

**Vulnérabilité structurelle (C)** : tout facteur structurel susceptible d'être un facteur de conflit. Il peut s'agir du chômage des jeunes, de la pauvreté, des inégalités, du climat, du clientélisme, des facteurs démographiques, etc.

**Intégrité territoriale (I)** : mesure dans laquelle les États sont en mesure de protéger leur territoire et leurs infrastructures des activités criminelles organisées, y compris la capacité de contrôle des frontières.

**Soutien aux victimes et aux témoins (I)** : l'assistance fournie aux victimes de diverses formes de criminalité organisée telles que la traite des personnes, le trafic de stupéfiants, l'extorsion ou la fraude.

## Introduction

L'Afrique de l'Ouest est l'une des régions les plus dynamiques et les plus diversifiées du monde. Elle compte plus de 400 millions d'habitants, près de 1 200 langues et de nombreuses identités religieuses et ethniques différentes. La croissance économique de la région depuis le début du siècle a été considérable, entraînant une réduction significative des niveaux absolus de pauvreté<sup>2</sup>. Néanmoins, l'Afrique de l'Ouest est confrontée à de nombreux défis complexes : insécurité galopante liée aux extrémistes violents, aux groupes armés et aux bandits, instabilité politique, opportunités économiques limitées pour la population jeune en plein essor dans la région et aggravation de l'impact du changement climatique.

Avec plus de 20 000 victimes de conflits dans la région pour la seule année 2022<sup>3</sup>, la violence en Afrique de l'Ouest, en particulier dans la région du Sahel, a atteint un niveau sans précédent. Selon le Conflict Severity Index (l'Indice de gravité des conflits) de l'ACLED, trois pays d'Afrique de l'Ouest – le Mali, le Burkina Faso et le Nigéria – connaissent des niveaux de conflit extrêmes ou élevés<sup>4</sup>. Les économies illicites jouent un rôle important dans le maintien de l'instabilité dans la région<sup>5</sup>.

La sécurité et le bien-être des citoyens de la CEDEAO sont affectés non seulement par des conflits violents, mais aussi par une myriade de facteurs interdépendants allant de la prospérité économique à la représentation politique, en passant par la justice et la sécurité, la cohésion sociale, la liberté et bien d'autres. Dans ce contexte, le concept de sécurité humaine, par opposition au concept plus étroit de sécurité de l'État, est de plus en plus au centre des préoccupations des décideurs politiques en Afrique de l'Ouest.

Comme indiqué dans les évaluations des risques et de la vulnérabilité des pays de la CEDEAO (CRVA), « le cadre de sécurité humaine fournit une approche holistique permettant de comprendre les différentes menaces qui affectent la vie des individus, que ce soit à travers les conflits, la santé, l'alimentation, l'environnement ou d'autres facteurs sociaux, politiques ou économiques »<sup>6</sup>.

La prévention est un élément clé de cette approche de la sécurité axée sur les personnes, qui vise à réduire les dommages subis par les populations d'Afrique de l'Ouest. Cela nécessite des données complètes, précises et en temps voulu sur les menaces existantes et futures et c'est donc l'une des principales raisons d'être du travail de la Commission de la CEDEAO, par le biais de la Direction de l'alerte précoce et de l'Indice du crime organisé du projet ENACT<sup>7</sup>. Si les objectifs de l'Indice sont multiples, son principal objectif est de constituer une base de données pour étayer les réponses à la criminalité organisée<sup>8</sup>.

L'Indice 2021 du crime organisé du projet ENACT a identifié la région de l'Afrique de l'Ouest comme ayant le deuxième niveau le plus élevé de criminalité sur le continent africain, avec la traite des personnes, le trafic de drogue et le commerce illicite de ressources non renouvelables formant les marchés criminels les plus répandus. La région s'est à nouveau classée deuxième dans la dernière version de l'Indice mondial du crime organisé 2023.

En 2023, l'Afrique de l'Ouest a dépassé l'Afrique australe en tant que région au score de résilience le plus élevé du continent, ce qui montre que les niveaux de résilience sont relativement élevés, même malgré la présence de marchés criminels importants. L'Indice a mis en évidence les cadres législatifs, les acteurs de la société civile et la coopération internationale de la région comme étant des forces relatives dans la lutte contre la criminalité organisée. Toutefois, les niveaux globaux de résilience, à la fois en termes objectifs et en comparaison au niveau mondial, sont faibles.

Les résultats de l'Indice fournissent une base statistique pour examiner la relation entre les marchés illicites, la sécurité et la stabilité, démontrant une forte corrélation négative entre la criminalité et la paix<sup>9</sup>. En d'autres termes, moins un pays est en paix, plus il est susceptible d'être touché par des niveaux élevés de criminalité organisée<sup>10</sup>. La Vision 2050 de la CEDEAO identifie la sécurité et la stabilité comme les principaux piliers d'une région pacifique et prospère<sup>11</sup>. La lutte contre les économies illicites qui menacent ces objectifs doit être un élément central de la programmation. Dans cette optique, le Organized Crime Resilience Framework (de résilience face à la criminalité organisée-OCRF) examine les principales menaces liées à la criminalité organisée auxquelles est confrontée la région de l'Afrique de l'Ouest, telles qu'identifiées par l'Indice et les CRVA publiés par la Direction de l'alerte précoce de la CEDEAO.

Alors que l'Indice est consacré à la criminalité organisée, les CRVA portent sur les conflits et la sécurité humaine de manière plus générale. L'utilisation de ces deux ensembles de données permet de réaliser une évaluation de la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest, sensible aux conflits et axée sur la sécurité humaine, qui englobe les menaces et les vulnérabilités, ainsi que les sources potentielles de résilience.

Ce rapport présente tout d'abord le paysage de la criminalité organisée et de la sécurité dans la région, en identifiant les principaux risques et vulnérabilités dans les États d'Afrique de l'Ouest. Ceci est ensuite complété par une analyse nuancée de la résilience des États, de sorte que les structures, mesures et initiatives existantes puissent être exploitées au mieux. De la police de proximité et d'autres formes d'activités de la société civile à des cadres législatifs complets et progressifs et à des institutions publiques clés, il existe d'innombrables sources de résilience dans toute l'Afrique de l'Ouest.

Ce rapport de base est complété par trois analyses approfondies, qui explorent plusieurs facteurs identifiés dans ce rapport initial. étape de l'analyse. Étant donné que l'une des principales raisons d'être des CRVA et de l'Indice est de contribuer à la lutte contre la criminalité organisée et d'autres menaces pour la sécurité, les analyses approfondies (et l'OCRF de manière plus générale) se concentrent sur l'éclairage et l'évaluation des réponses existantes et sur leur orientation vers la prévention.

Tout d'abord, nous examinons la récente réforme de la politique en matière de stupéfiants au Ghana afin de comprendre l'impact des alternatives à l'incarcération sur les consommateurs de drogues et les marchés de drogues illicites dans le pays. La seconde analyse approfondie étudie la prolifération des groupes de justiciers et d'autodéfense en Afrique de l'Ouest, considérés à la fois comme une menace et comme une source de résilience par différents acteurs, en s'inspirant de l'expérience du Mexique, un pays où La seconde analyse approfondie groupes armés se forment depuis longtemps en réponse à la criminalité et à l'insécurité. Enfin, nous étudions l'un des défis les plus cruciaux de notre époque : le changement climatique. La troisième analyse approfondie fournit un aperçu de la relation complexe entre le changement climatique et l'activité criminelle, en particulier la façon dont les pénuries façonnent les marchés illicites, avant d'évaluer la façon dont les solutions communautaires peuvent commencer à atténuer les impacts du changement climatique sur la criminalité organisée et d'autres menaces pour la sécurité.

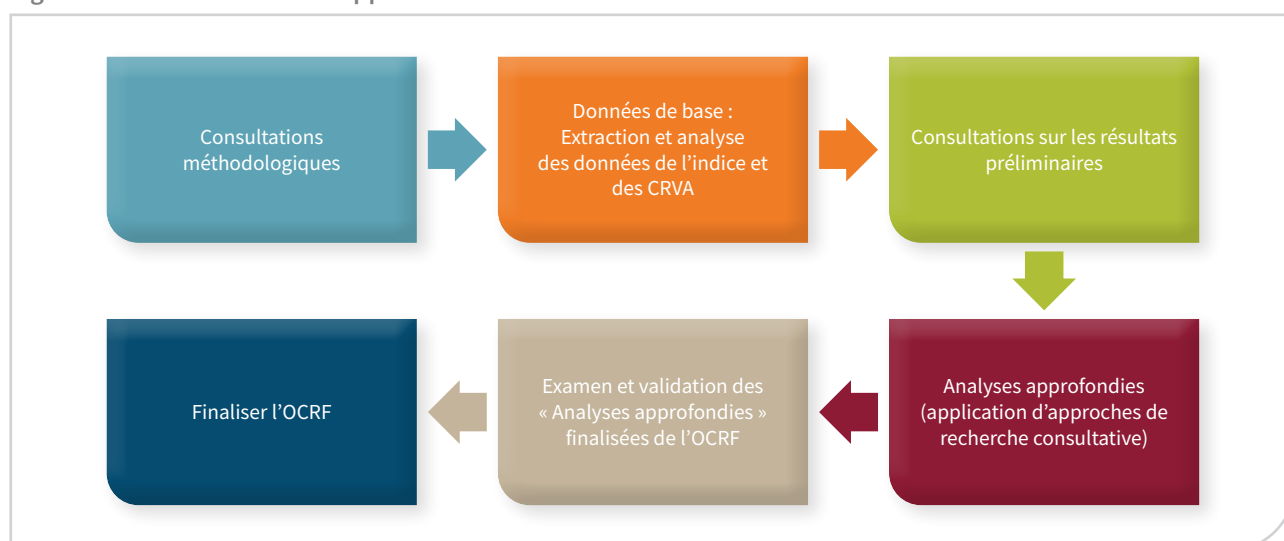
Il s'agit ici du premier des quatre documents qui constituent l'OCRF. Ce rapport se concentre sur l'analyse préliminaire des données afin d'identifier les risques, les vulnérabilités et les sources de résilience. Il met en évidence certaines des principales conclusions de chaque analyse approfondie, ainsi que les thèmes communs et les enseignements qui peuvent être tirés des trois études de cas. Chaque analyse approfondie est ensuite présentée dans son intégralité sous forme de rapport indépendant.

L'objectif ultime des conclusions de l'OCRF est d'alimenter le soutien continu de la CEDEAO aux États membres, en permettant une programmation ciblée et des dispositifs de soutien. Les analyses approfondies de l'OCRF ont permis de tirer des enseignements importants qui suggèrent à tous les États d'Afrique de l'Ouest des moyens pour mettre en place des réponses efficaces à la criminalité organisée dans la région.

## Méthodologie

Comme indiqué ci-dessus, le principe clé qui sous-tend l'élaboration de l'OCRF est la volonté de fournir une évaluation nuancée et axée sur la sécurité humaine des menaces liées à la criminalité organisée auxquelles est confrontée la région de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que des réponses à ces menaces.

Figure 1 : Processus de développement de l'OCRF.



Source : Auteurs

La méthodologie mise en œuvre pour l'élaboration de l'OCRF est un processus en plusieurs étapes, qui s'appuie sur des ensembles complets de données existantes et qui est complété par d'autres évaluations qualitatives approfondies. La valeur de l'OCRF découle des contributions expertes fournies par les parties prenantes régionales. En effet, l'OCRF repose sur plusieurs cycles de consultation sur une longue période avec un large éventail de parties prenantes, y compris la Commission de la CEDEAO, ainsi que des experts spécialisés issus du monde universitaire, des instituts de recherche (y compris la GI-TOC et l'ISS) et d'autres organisations de la société civile (y compris les membres du Réseau ouest-africain de recherche sur la criminalité organisée, WARNOC)<sup>12</sup>.

## Données de base et résultats préliminaires

L'OCRF s'appuie sur deux ensembles de données existants : l'Indice du crime organisé 2021 du projet ENACT (« l'Indice ») et les évaluations des risques et de la vulnérabilité des pays (CRVA), publiées par la Direction de l'alerte précoce de la CEDEAO. La section suivante décrit la méthodologie utilisée pour extraire les données des deux ensembles de données de base afin de déterminer les principales économies illicites, les menaces pour la sécurité et les sources de vulnérabilité dans les pays concernés, ainsi que les principales sources de résilience<sup>13</sup>.

### Indice du crime organisé 2021 du projet ENACT

#### Qu'est-ce que l'Indice du crime organisé ?

L'Indice du crime organisé mesure les niveaux de criminalité organisée et les niveaux de résilience à la criminalité organisée dans 54 pays d'Afrique.

L'Indice s'appuie sur les évaluations de plus de 100 experts techniques, thématiques et régionaux pour créer deux scores principaux : la « criminalité » et la « résilience », tous deux mesurés sur une échelle de 1 à 10 (1 étant un bon score et 10 un mauvais tous deux pour la criminalité, et inversement pour la résilience).

Le score de criminalité est basé sur deux composantes : les marchés criminels et les acteurs de la criminalité. Les dix marchés criminels évalués sont la traite des personnes, le trafic d'êtres humains, le trafic d'armes, la criminalité liée à la flore, la criminalité liée à la faune, la criminalité liée aux ressources non renouvelables, le commerce de cocaïne, le commerce d'héroïne, le commerce de cannabis et le commerce de drogues de synthèse. Quatre types d'acteurs de la criminalité sont également pris en compte dans l'Indice : les groupes de type mafieux, les réseaux criminels, les acteurs intégrés à l'État et les acteurs étrangers.

La composante résilience comprend 12 « éléments constitutifs » de la résilience : leadership politique et gouvernance, transparence et responsabilité du gouvernement, coopération internationale, politiques et législations nationales, système judiciaire et détention, forces de l'ordre, intégrité territoriale, lutte contre le blanchiment d'argent, capacité de réglementation économique, soutien aux victimes et aux témoins, prévention, et acteurs non étatiques.

Les scores des marchés criminels ont été utilisés pour identifier les économies illicites qui posent les plus grands défis à l'Afrique de l'Ouest. Cinq d'entre eux ont émergé : les marchés criminels aux scores moyens régionaux les plus élevés (traite des personnes, commerce de cocaïne et commerce de cannabis), ainsi que les deux marchés criminels dont l'omniprésence a le plus augmenté entre 2019 et 2021 (trafic d'armes et commerce de drogues de synthèse)<sup>14</sup>. L'Indice a également été utilisé pour évaluer la résilience à la criminalité organisée dans la région à travers les 12 indicateurs qui sont considérés comme les éléments constitutifs d'une réponse efficace à la criminalité organisée.

L'étape suivante a consisté à examiner plus en détail les dynamiques des marchés criminels et des mécanismes de résilience. Pour ce faire, les descriptions de l'Indice pour chacun des 17 indicateurs (cinq



marchés criminels et 12 indicateurs de résilience) ont été extraites des profils par pays approfondis – revus par un minimum de trois experts pour chaque pays – et consolidées dans un référentiel unique.

Une analyse du contenu a ensuite été effectuée des descriptions de chaque indicateur, pour chaque pays, afin d'identifier les thèmes clés. Chaque description s'est vu attribuer un ou plusieurs « marqueurs » qualitatifs qui évoquent la nature de la menace posée par le marché criminel concerné ou les mesures de résilience. Les exemples comprennent le « terrorisme », l'« exploitation minière » et la « corruption », entre autres.

Le produit final est un ensemble de marqueurs thématiques pour chaque marché criminel et indicateur de résilience qui seront analysés dans l'étape suivante.

### Évaluations des risques et de la vulnérabilité des pays

En plus de l'Indice, des informations ont également été extraites des CRVA. Les évaluations des risques et de la vulnérabilité décrivent un ensemble de vulnérabilités structurelles, de risques induits par des événements et de facteurs de résilience sociale et institutionnelle pour chaque pays. Les facteurs de vulnérabilité, de risque et de résilience qui relèvent du pilier « sécurité » des CRVA (l'un des cinq piliers) pour chacun des 15 pays cibles ont été rassemblés dans un seul document<sup>15</sup>. Cela a permis d'effectuer une analyse quantitative de la prévalence des différents facteurs identifiés. Cette analyse a été complétée par une analyse qualitative des vulnérabilités, des risques et des facteurs de résilience pertinents pour la criminalité organisée, mis en évidence dans le cadre des quatre autres piliers.

#### Que sont les évaluations des risques et de la vulnérabilité des pays (CRVA) ?

La CRVA évalue les vulnérabilités structurelles, les risques induits par des événements et les facteurs de résilience sociale et institutionnelle selon les cinq piliers de la sécurité humaine identifiés par la CEDEAO dans un document de cadrage de 2016 : 1) l'économie et les ressources ; 2) la politique et la gouvernance ; 3) la population et la démographie ; 4) l'État de droit ; et 5) la sécurité.

Les recherches pour les CRVA ont été menées en trois phases principales : une étude documentaire utilisant des données provenant de dizaines de sources, y compris les rapports de situation ECOWARN et des données quantitatives ; un travail sur le terrain, qui a inclus des ateliers de validation, des entretiens et des discussions de groupe ; et une phase finale d'analyse et de validation.

Les conclusions des CRVA montrent comment les risques découlent des vulnérabilités au sein des cinq piliers et de manière transversale. Reconnaisant que les conflits violents ont des causes sociales, économiques, politiques et sécuritaires sous-jacentes, mais qu'ils s'expriment différemment selon le contexte, un cadre holistique de sécurité humaine est utilisé pour l'évaluation des risques et de la vulnérabilité dans tous les États membres de la CEDEAO. En outre, l'analyse fait également ressortir les considérations de genre et les facteurs externes comme des questions transversales qui doivent être comprises pour une alerte précoce, une planification et une réponse efficaces.

### Consultations initiales

La méthodologie et l'approche ont été développées à la suite de trois sessions de consultation avec la Commission de la CEDEAO. Suite à l'élaboration de la méthodologie et des résultats préliminaires, une première consultation avec les principales parties prenantes en Afrique de l'Ouest a eu lieu à Lagos en décembre 2022. Parmi les participants figuraient des experts d'un large éventail d'économies illicites, dont l'exploitation sexuelle et d'autres formes de traite des personnes, le trafic d'armes et le commerce de médicaments contrefaits, ainsi que des parties prenantes de la Commission de la CEDEAO. L'objectif de la consultation était double. Tout d'abord, il s'agissait de recevoir un retour d'information sur la méthodologie

utilisée pour développer l'OCRF et sur les résultats préliminaires. Ensuite, il était question de discuter et définir les priorités pour une analyse plus approfondie sur la base des résultats préliminaires.

Les participants ont également été invités à identifier les menaces, les vulnérabilités et les facteurs de résilience prioritaires qui ne seraient pas ressortis des premières conclusions. Un point important soulevé a été la nature double de plusieurs phénomènes, qui peuvent être considérés à la fois comme des menaces ou des vulnérabilités et comme des sources de résilience, selon le contexte (par exemple, les groupes de justiciers ou les économies informelles). D'autres contributions ont souligné la nécessité de placer la sécurité humaine au cœur de l'analyse de l'OCRF et l'importance de la bonne gouvernance.

Des discussions en petits groupes ont été organisées afin d'approfondir les contributions des participants et déterminer les domaines prioritaires pour la suite des recherches. L'approche a été modifiée à la suite de la consultation.

### **Analyses approfondies**

Sur la base des résultats préliminaires et des premières consultations, une série de propositions ont été élaborées en vue de recherches plus approfondies, axées sur l'intersection des économies illicites, de la sécurité humaine et des réponses politiques. Les trois analyses approfondies sélectionnées (à la suite d'une deuxième série de consultations avec les parties prenantes de la Commission de la CEDEAO) sont ancrées dans les trois composantes élaborées au cours de la phase initiale des recherches, à savoir les risques, les vulnérabilités et les forces et faiblesses en matière de résilience dans la région.

Bien que les trois études de cas aient été sous-tendues par le même principe clé de chercher à collaborer avec des experts sur le terrain afin de garantir une analyse nuancée et spécifique au contexte, la méthodologie de chaque analyse approfondie a été adaptée au cas par cas. Dans le cadre de ces analyses approfondies, les méthodologies utilisées ont inclus des discussions de groupe ventilées par genre avec des consommateurs de drogues au Ghana et des communautés à la périphérie du parc national du Niokolo-Koba, au Sénégal ; des tables rondes virtuelles et en personne avec des experts du vigilantisme en Afrique de l'Ouest et des livres blancs préparés par ces derniers ; et des entretiens avec un large éventail de parties prenantes, notamment des représentants du gouvernement, des forces de l'ordre, des chefs de communautés, des trafiquants de drogues et des représentants de la société civile. Toutes les données primaires collectées ont été complétées par un examen approfondi de la littérature pertinente. Les méthodologies détaillées sont incluses dans chaque étude de cas.

## **Criminalité organisée et insécurité en Afrique de l'Ouest**

Cette section présente les résultats initiaux tirés de l'évaluation de base de l'Indice et des CRVA qui identifient les menaces et les vulnérabilités dans la région de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que les forces et les faiblesses régionales en matière de résilience face à la criminalité et aux conflits<sup>16</sup>.

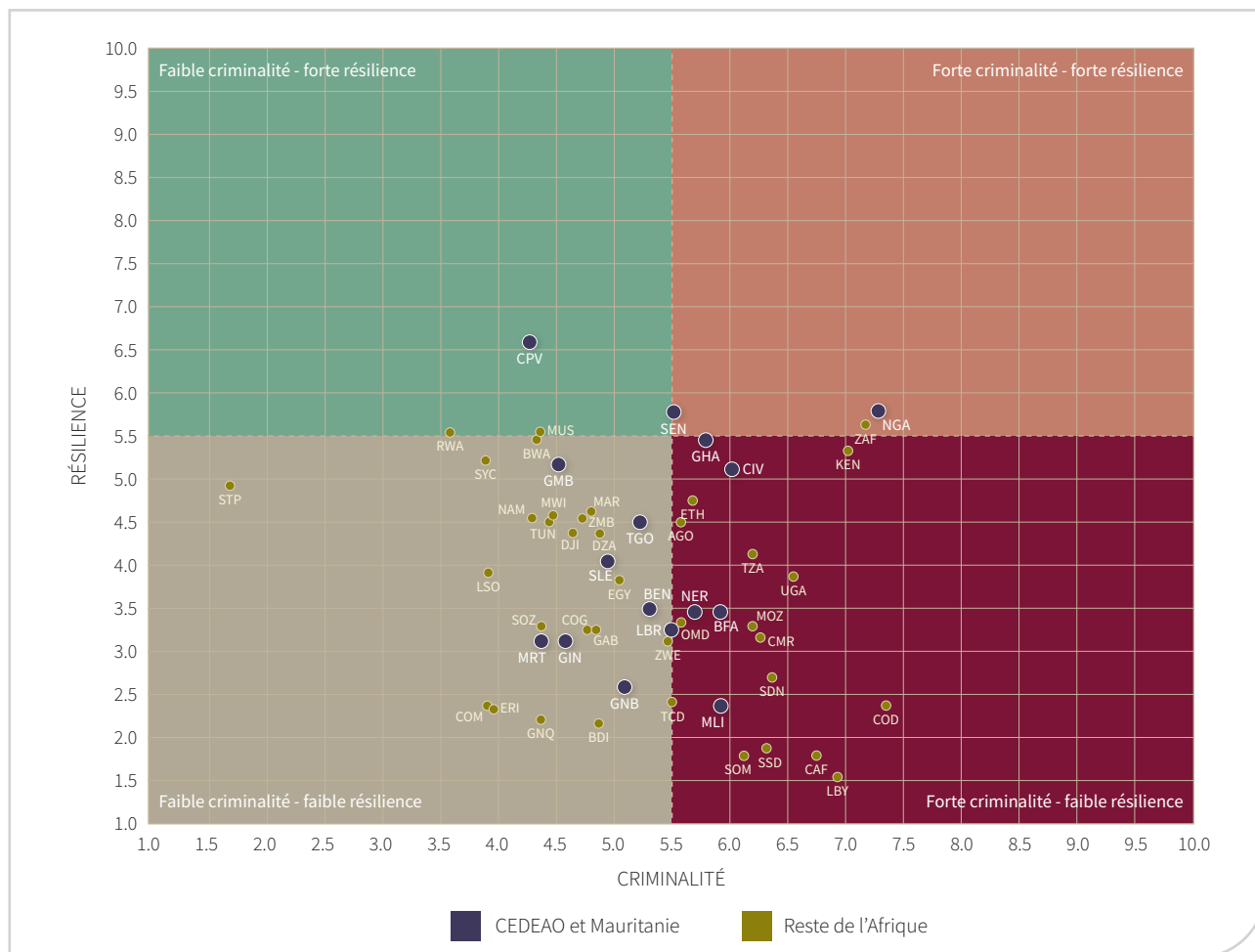
### **Identifier la menace**

#### **Économies illicites**

L'Indice fournit une évaluation de dix marchés criminels, y compris les marchés basés sur les personnes, les marchés basés sur le commerce, les marchés environnementaux et les marchés de la drogue<sup>17</sup>. Toutes les économies illicites figurant dans l'Indice (ainsi que celles qui n'y figurent pas) constituent une menace, à des degrés divers, pour la sécurité et le bien-être des populations d'Afrique de l'Ouest.

Les crimes contre l'environnement, par exemple, sont très répandus dans la région. Le commerce illicite de l'or est répandu dans de nombreux pays de la région du Sahel et de parmi les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, ce qui, selon l'Indice, « non seulement favorise l'instabilité et la corruption, mais nuit également à l'environnement et à la santé des populations locales »<sup>18</sup>. Le commerce illicite du pétrole est également omniprésent, qu'il s'agisse de soutage illégal ou de contrebande de carburant entre les pays<sup>19</sup>.

Figure 2 : Classification des vulnérabilités



Remarque : Alors que 46 des 54 pays africains sont considérés comme ayant une faible résilience, sur les six pays ayant une résilience forte, la moitié se trouve en Afrique de l'Ouest. Il est intéressant de noter que deux des trois États situés dans le quadrant « forte criminalité - forte résilience » sont des États d'Afrique de l'Ouest (Sénégal et Nigéria), l'Afrique du Sud étant le seul pays de ce quadrant à d'une autre région. Les pays de ce quadrant, vers lequel le Sénégal s'est déplacé depuis l'itération de l'Indice en 2021 (lorsque le pays était classé dans la catégorie faible criminalité-haute résilience), ont tendance à être des États plus développés économiquement, avec des bases solides pour les mesures de résilience, mais avec un large éventail de marchés criminels omniprésents.

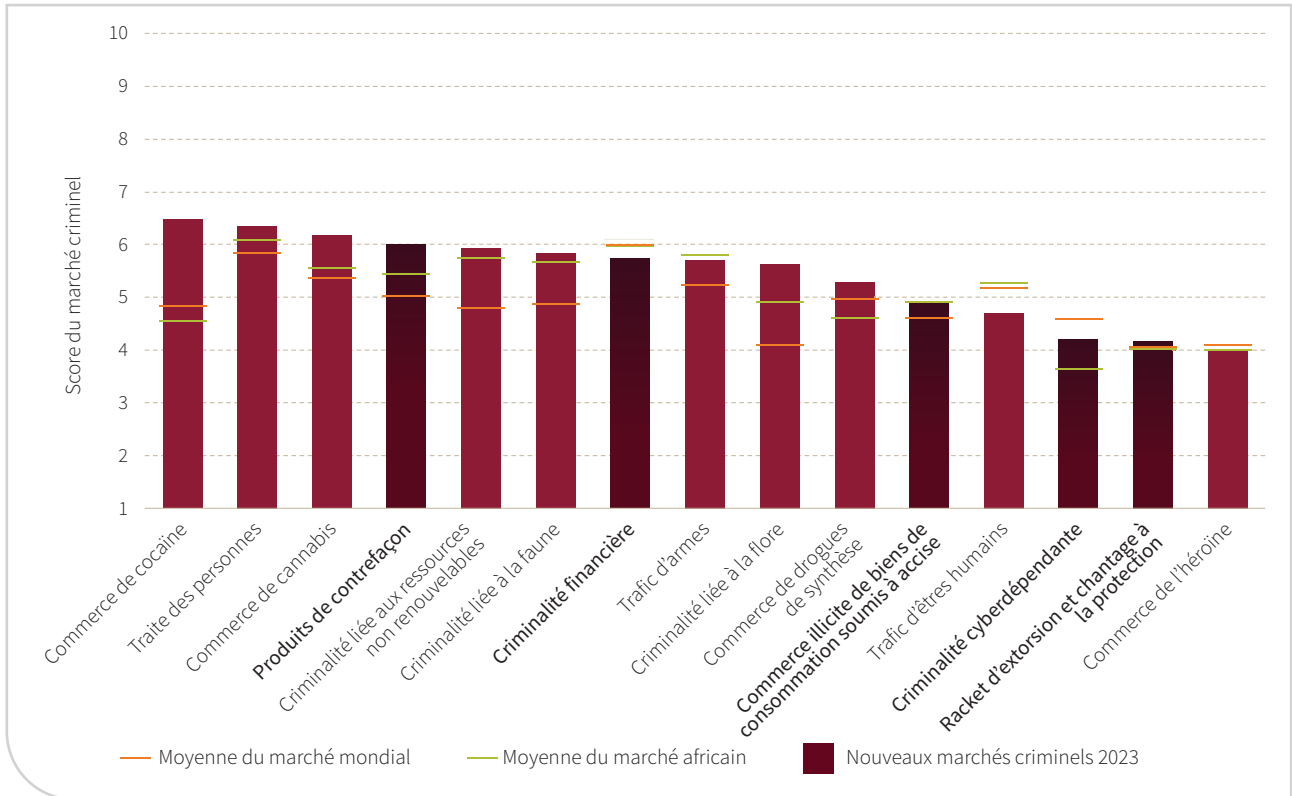
Source : Indice mondial du crime organisé 2023

De nombreux pays sont également confrontés au défi du commerce illégal d'espèces sauvages, car la région abrite de nombreuses espèces animales menacées qui sont braconnées et vendues illégalement en Afrique même et principalement sur les marchés asiatiques<sup>20</sup>. L'exploitation forestière illégale, souvent favorisée par des niveaux élevés de corruption, constitue une autre menace importante en matière de criminalité organisée en Afrique de l'Ouest<sup>21</sup>.

Depuis 2019, le niveau de migration irrégulière depuis l'Afrique du Nord et de l'Ouest, en particulier vers les îles Canaries, a fortement augmenté, les réseaux de passeurs jouant un rôle clé dans l'économie<sup>22</sup>. Figurant parmi les routes de migration irrégulière les plus meurtrières au monde, elle comporte des risques importants pour les personnes qui décident de l'utiliser.

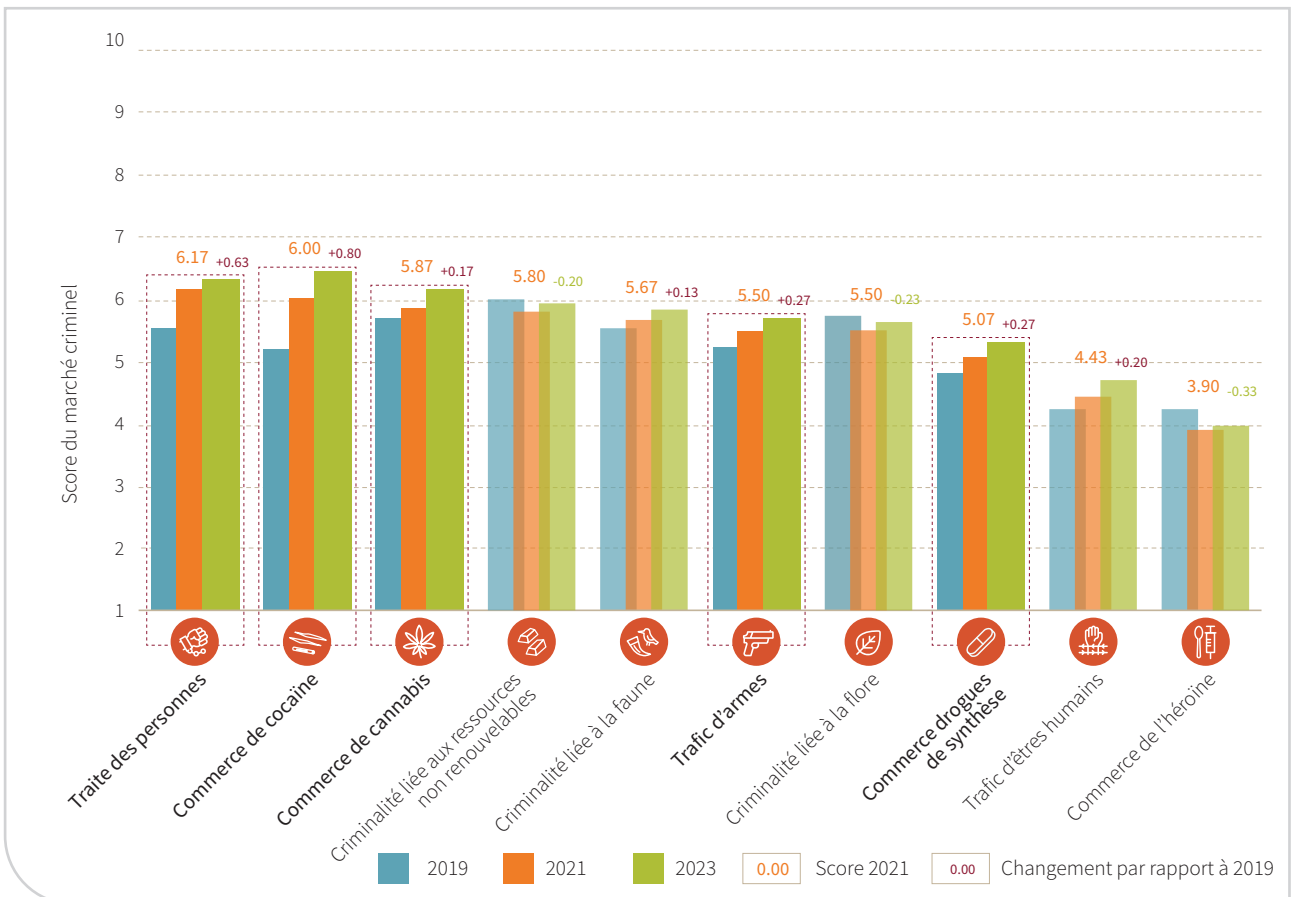
Outre les quatre marchés criminels décrits brièvement ci-dessus, l'Indice mondial du crime organisé 2023 évalue la prévalence de cinq autres marchés criminels : le racket d'extorsion et le chantage à la protection, le commerce de produits de contrefaçon, le commerce illégal de biens de consommation soumis à accise, la criminalité cyberdépendante et la criminalité financière. Si la région obtient en moyenne des résultats relativement faibles (par rapport à d'autres marchés) en matière de racket d'extorsion et de chantage à la protection et de criminalité cyberdépendante, les produits de contrefaçon constituent le quatrième marché criminel le plus répandu en Afrique de l'Ouest.

Figure 3 : Marchés criminels en Afrique de l'Ouest, 2023



Source : Indice mondial du crime organisé 2023

Figure 4 : Prévalence des marchés criminels en Afrique de l'Ouest, 2019-2023



Source : Indice du crime organisé en Afrique 2021 du projet ENACT ; Indice mondial du crime organisé 2023

Bien qu'une myriade de marchés criminels prospèrent en Afrique de l'Ouest, ce rapport se concentre sur six d'entre eux : cinq en raison de leur prévalence relative en Afrique de l'Ouest et du rythme auquel leur portée s'étend dans la région selon l'Indice, et un qui ne fait pas partie des marchés répertoriés par l'Indice, sur la base des recommandations des parties prenantes régionales qui ont souligné son ampleur et la gravité des préjudices associés. Ces marchés sont : la traite des personnes, le commerce de cocaïne, le commerce de cannabis, le trafic d'armes, le commerce de drogues de synthèse et, après consultations, le commerce illicite de produits pharmaceutiques.

L'analyse des « marqueurs » des marchés criminels dans l'ensemble de la région permet une évaluation plus nuancée des dynamiques de l'économie illicite.

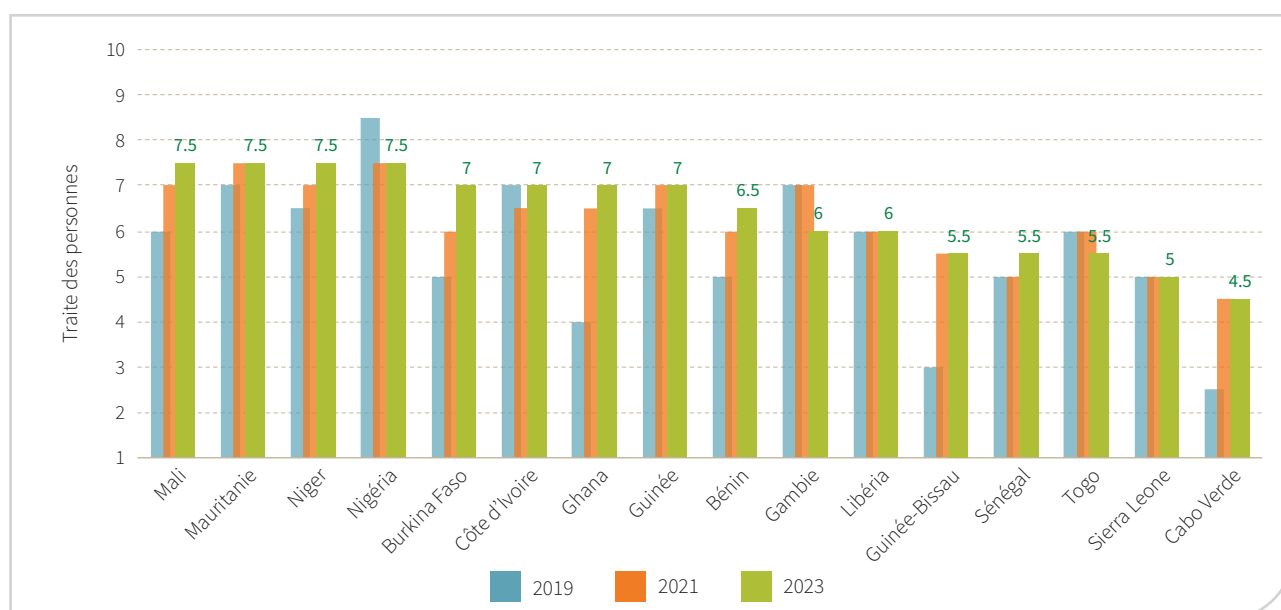
### Traite des personnes

L'exploitation des talibés (enfants recevant une éducation coranique) en tant que mendiants a été soulignée dans les descriptions de l'Indice pour six pays de la CEDEAO. Il ne s'agit pas du phénomène de la mendicité des enfants en tant que tel, mais spécifiquement de la mendicité forcée liée à des contextes d'exploitation, qui répondent aux définitions de la traite conformément au protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes. La mendicité forcée des talibés, surtout présente au Sénégal, mais aussi dans d'autres pays voisins, est en pleine expansion<sup>23</sup>.

Les descriptions de plusieurs pays mentionnent des liens avec le Moyen-Orient, ce qui reflète les principaux itinéraires de traite à partir de l'Afrique de l'Ouest. Les ressortissants d'Afrique de l'Ouest, principalement des femmes, sont victimes de la traite vers les pays du Golfe à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé, principalement en tant qu'employées de maison. Ces pays dépendent fortement de travailleurs migrants faiblement rémunérés et les personnes originaires d'Afrique de l'Ouest se retrouvent souvent dans des environnements abusifs<sup>24</sup>.

Enfin, le secteur minier a été identifié comme jouant un rôle dans les dynamiques de la traite des personnes dans un certain nombre de pays de la région. Les mines d'or sont souvent des lieux d'exploitation sous forme de travail forcé et de servitude pour dettes<sup>25</sup>. Des risques de traite des personnes liés à l'extraction de l'or ont été identifiés dans de nombreux États d'Afrique de l'Ouest, en particulier dans les pays du Sahel, dont le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Niger et le Sénégal<sup>26</sup>.

Figure 5 : Traite des personnes

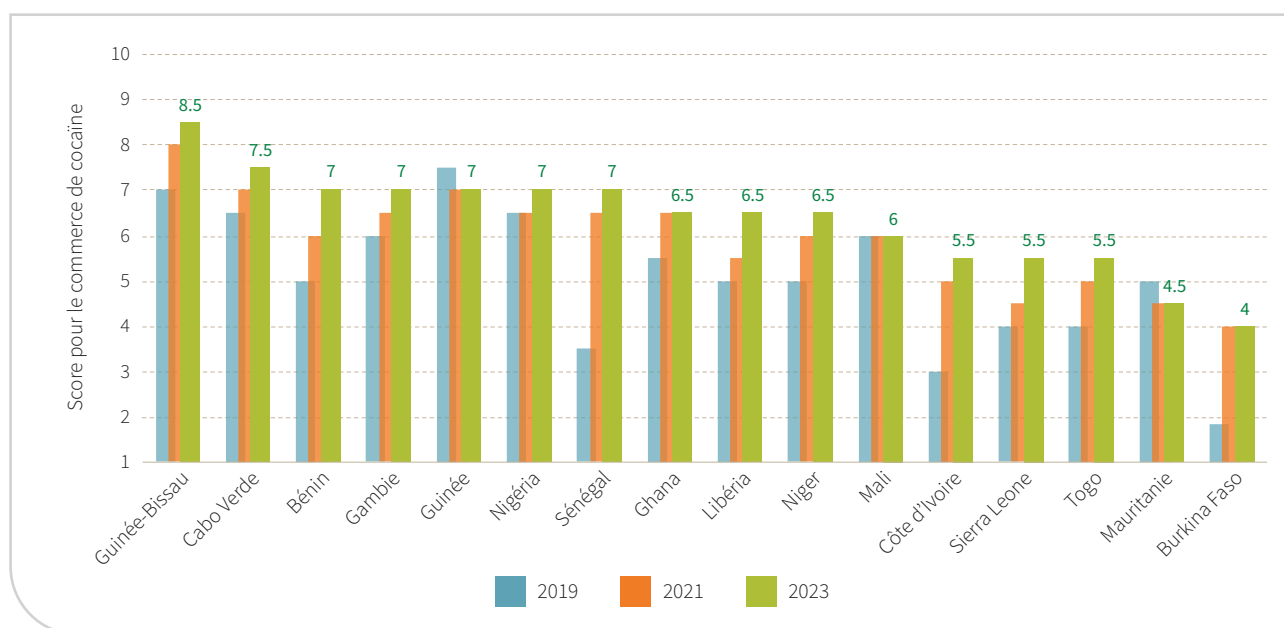


Source : Indice mondial du crime organisé 2023

## Commerce de cocaïne

Selon l'Indice du crime organisé 2021, non seulement le commerce de cocaïne fait partie des marchés criminels les plus importants en Afrique de l'Ouest, mais c'est aussi le marché criminel qui a enregistré la plus forte hausse en Afrique de l'Ouest entre 2019 et 2021<sup>27</sup>. Cette tendance ne s'est pas démentie en 2023, puisque le marché a continué de croître, augmentant considérablement pour devenir le marché criminel le plus répandu dans la région<sup>28</sup>. Depuis le début du siècle, l'Afrique de l'Ouest est de plus en plus utilisée comme point de transit pour la contrebande de cocaïne entre l'Amérique latine et les marchés de destination en Europe<sup>29</sup>. Une production sans précédent dans les pays sources, des saisies record dans plusieurs États d'Afrique de l'Ouest et un marché de consommation en plein essor en Europe et dans la région sont autant d'éléments qui indiquent que les flux de cocaïne dans la région n'ont jamais été aussi importants<sup>30</sup>.

Figure 6 : Commerce de cocaïne



Source : Indice mondial du crime organisé 2023

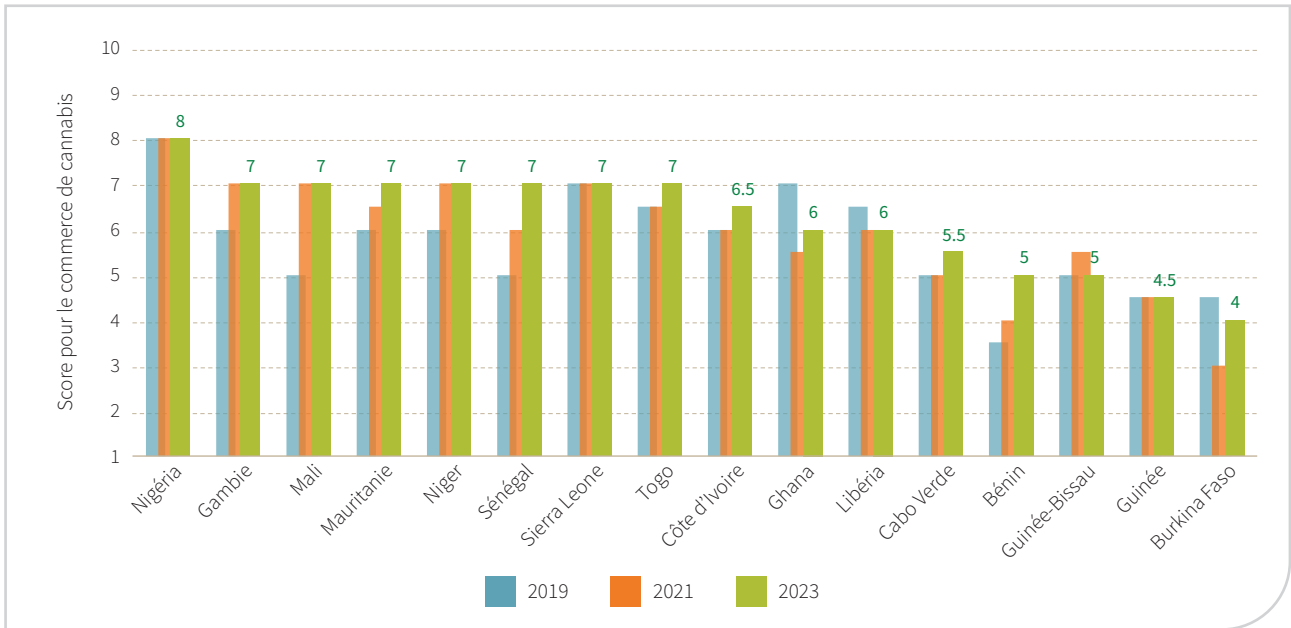
La corruption est un thème qui émerge de manière particulièrement marquée dans le contexte du commerce de cocaïne dans la majorité des pays d'Afrique de l'Ouest (et en réalité plus que dans n'importe quel autre marché criminel analysé). L'importance de la corruption dans les analyses des experts s'explique par la nature du marché de cocaïne – un commerce de transit d'une marchandise de grande valeur – qui favorise la création d'économies de protection structurées atteignant les hauts échelons de l'État<sup>31</sup>. De ce fait, le commerce de cocaïne a un impact pernicieux sur l'instabilité politique, notamment en raison de son rôle dans le financement des élections<sup>32</sup>. L'importance de la corruption dans les descriptions de l'Indice relatives à la cocaïne reflète également le rôle crucial joué par les responsables des infrastructures de commerce et de transport, principalement les ports maritimes, ainsi que par d'autres acteurs politiques et des forces de l'ordre dans la protection et la facilitation du commerce de cocaïne dans la région<sup>33</sup>.

## Commerce de cannabis

La consommation de cannabis est omniprésente dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Les pays du Sahel servent de points de transit pour le marché régional du haschisch et font partie du réseau de trafic plus vaste reliant la région aux marchés européens<sup>34</sup>.

Cependant, bien que le commerce de cannabis soit l'un des marchés criminels les plus répandus en Afrique de l'Ouest, les descriptions de l'Indice mettent l'accent sur sa forte disponibilité et les taux de consommation élevés, plutôt que sur les dommages qu'il engendre.

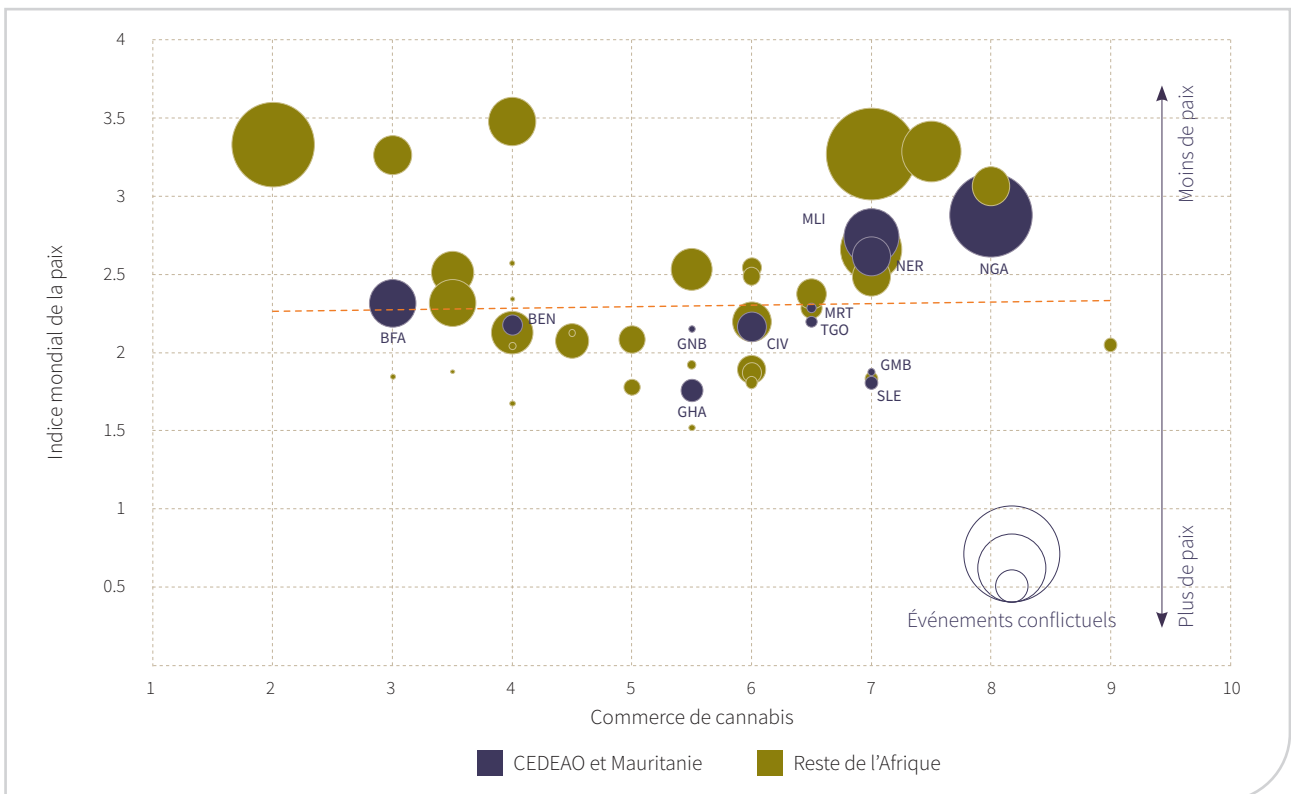
Figure 7 : Commerce de cannabis



Source : Indice mondial du crime organisé 2023

En ce qui concerne les niveaux de violence associés à ce marché criminel et son impact sur la gouvernance et la sécurité humaine, entre autres considérations importantes, les experts impliqués dans l'élaboration de l'Indice n'ont pas estimé que le commerce de cannabis était aussi nocif que d'autres marchés criminels. L'analyse de la corrélation entre les scores de l'Indice pour le commerce de cannabis et les indicateurs externes mesurant les conflits montre une faible relation entre la prévalence de ce marché illicite de la drogue

Figure 8 : Relation entre le commerce de cannabis, la paix et les conflits



Source : Indice du crime organisé en Afrique 2023; Vision of Humanity (Institute for Economics and Peace); ACLED

et les niveaux de violence en Afrique de l’Ouest et sur l’ensemble du continent (voir figure 8). Cela ne veut pas dire qu’il n’y a pas d’exceptions à cette tendance générale : au Sénégal, par exemple, la culture du cannabis est une source importante de financement pour les rebelles séparatistes de la région de la Casamance<sup>35</sup>.

Dans l’ensemble, cependant, conformément à une approche centrée sur les dommages, l’indication plus de dommages plus limités associés au commerce de cannabis suggère qu’il devrait figurer plus bas dans la liste des priorités des décideurs politiques régionaux.

### Trafic d’armes

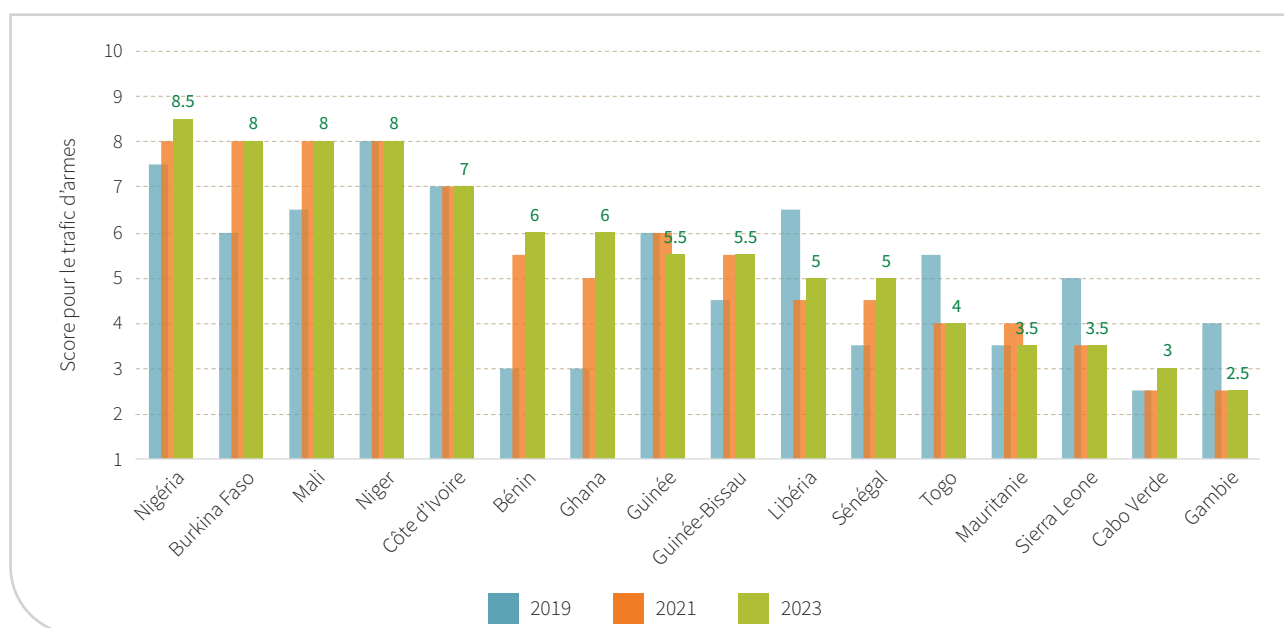
Les principaux marqueurs du trafic d’armes reflètent les caractéristiques essentielles du marché régional : « zone de conflit », « terrorisme/groupe terroriste » et « armes volées », en plus de « fabrication locale », sont les plus courants.

Le marché du trafic d’armes a des conséquences dévastatrices sur les conflits et l’instabilité dans la région de l’Afrique de l’Ouest. Les conflits sont l’une des principales causes du trafic d’armes, car la demande d’armes de la part des acteurs du conflit et des communautés pour se protéger augmente. À leur tour, les niveaux plus élevés d’armes en circulation peuvent également exacerber les niveaux de violence, en armant les tensions et les conflits existants, créant ainsi un cercle vicieux<sup>36</sup>. Ceci est souligné par le fait que les trois premiers pays pour le marché du trafic d’armes en 2023 sont également les trois plus grands foyers de conflit en Afrique de l’Ouest : le Nigéria, le Mali et le Burkina Faso<sup>37</sup>.

Les groupes extrémistes violents du Mali, du Burkina Faso, du Niger et du Nigéria sont fortement impliqués dans les flux d’armes régionaux. Des recherches récentes suggèrent que la principale source d’armes au Sahel est le détournement d’armes à feu des forces armées nationales et que, bien qu’il y ait un certain degré d’importation transcontinentale d’armes, la majorité des armes en circulation dans la région sont produites en Afrique<sup>38</sup>.

Selon l’Indice, « il y a eu une prolifération d’armes légères et de petit calibre de plus en plus sophistiquées dans la région, souvent extraites illégalement des stocks gouvernementaux, qui sont utilisées par des groupes armés impliqués dans des conflits interethniques et intercommunautaires dans l’ensemble de la région »<sup>39</sup>. Toutefois, la production artisanale d’armes est également significative et gagne en importance et en sophistication dans de nombreux pays<sup>40</sup>. Il est inquiétant de constater que l’Indice identifie une augmentation générale du commerce des armes entre 2019 et 2021, puis entre 2021 et 2023<sup>41</sup>.

Figure 9 : Trafic d’armes



Source : Indice mondial du crime organisé 2023

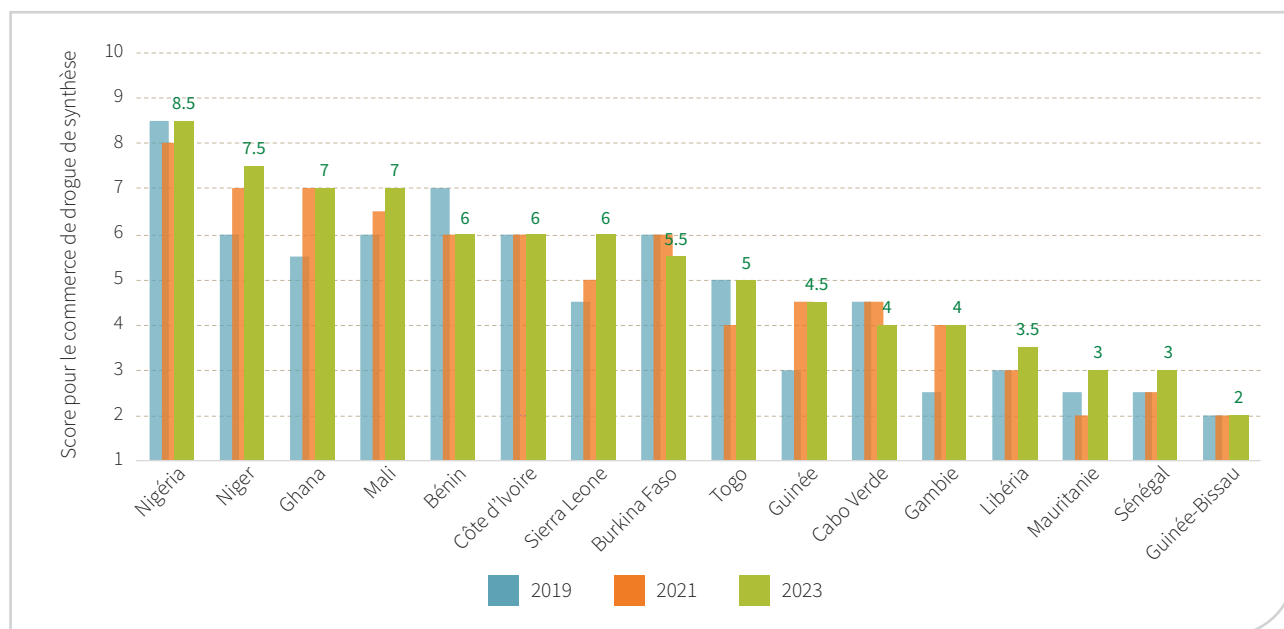


## Drogues de synthèse

Enfin, les drogues de synthèse se répandent rapidement en Afrique de l'Ouest et sont de plus en plus reconnues comme une menace majeure pour la sécurité humaine dans une grande partie de la région. Le tramadol et les méthamphétamines sont considérés comme les principales menaces en matière de drogues de synthèse, bien que les cannabinoïdes de synthèse semblent être entrés dans une phase de forte expansion.

La consommation de tramadol a été soulignée à plusieurs reprises comme une menace majeure pour la sécurité humaine dans la région de la CEDEAO<sup>42</sup>, identifiée dans les CRVA de plusieurs pays comme un facteur de risque omniprésent<sup>43</sup>. Le tramadol est un analgésique opioïde synthétique qui possède des propriétés analgésiques et psychotropes. Il est largement utilisé en Afrique de l'Ouest par des individus qui effectuent des travaux manuels pénibles, comme l'extraction artisanale de l'or, par ceux qui travaillent ou voyagent pendant de longues heures, comme les chauffeurs de taxi ou les irréguliers, et par ceux qui exercent des activités épuisantes au niveau physique et émotionnel, comme les professionnels du sexe<sup>44</sup>. Comme c'est le cas pour de nombreuses économies illicites, les éléments les plus vulnérables et marginalisés de la société sont les plus touchés par le commerce du tramadol.

Figure 10 : Commerce de drogues de synthèse



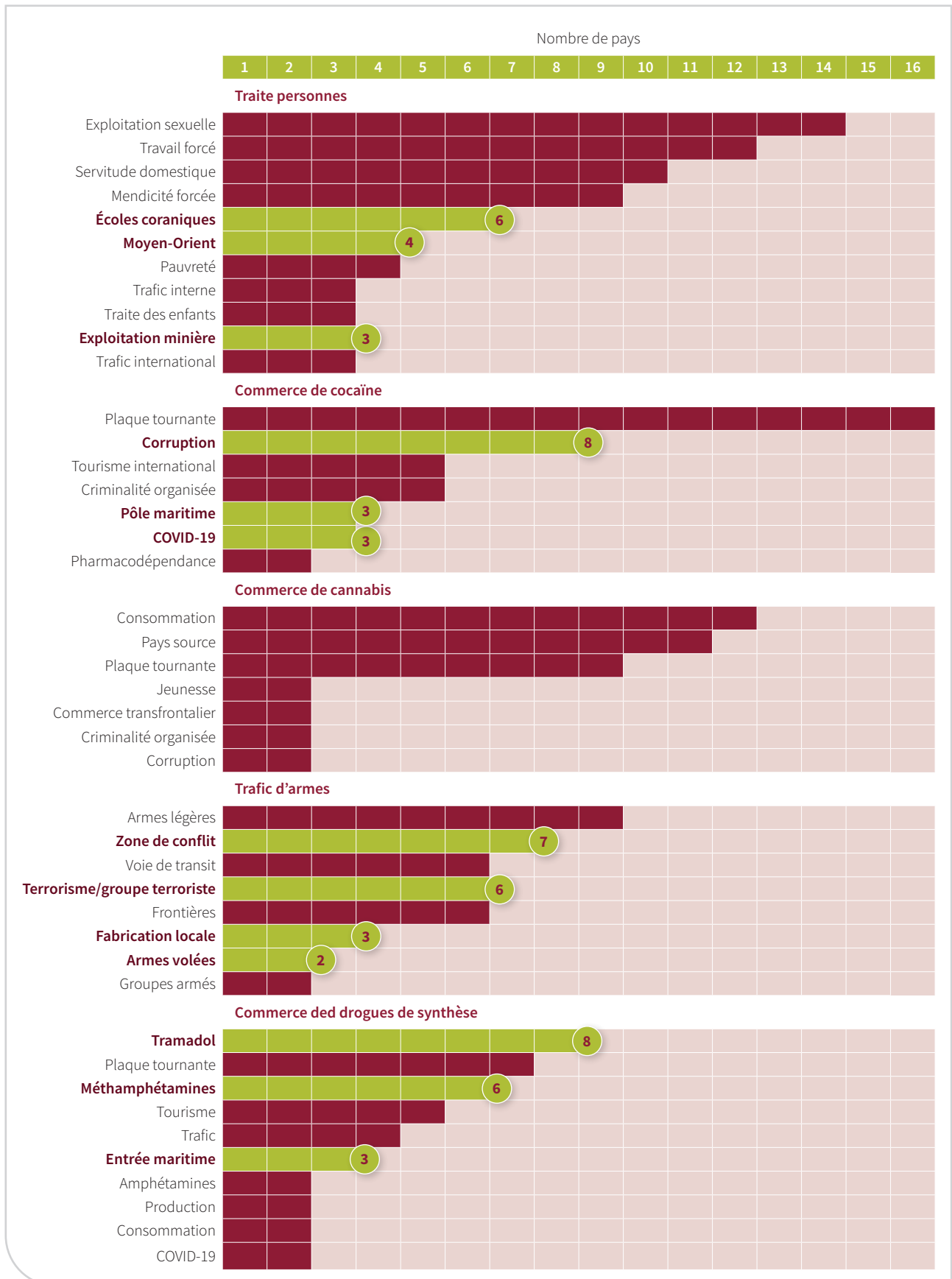
Source : Indice mondial du crime organisé 2023

L'Afrique de l'Ouest est un lieu de production clé dans le commerce mondial de la méthamphétamine. Depuis 2011, date à laquelle le premier laboratoire de méthamphétamine a été saisi dans le pays, les réseaux nigériens ont gravi la chaîne d'approvisionnement pour dominer le commerce continental et sont désormais prolifiques dans le trafic mondial de méthamphétamine.

La nature des marchés des drogues de synthèse fait que, lorsqu'ils pénètrent dans de nouvelles zones, ils se développent rapidement et s'implantent vite, avec des conséquences dévastatrices. Contrairement aux marchés plus traditionnels de drogues à base de plantes, les marchés des drogues de synthèse ne nécessitent pas de relations transnationales établies, de logistique complexe et coûteuse, ni de capital de départ important. La GI-TOC a montré comment les drogues de synthèse – allant de la méthamphétamine aux cannabinoïdes de synthèse – ont transformé les marchés de la drogue dans toute l'Afrique en peu de temps après leur entrée sur un nouveau territoire<sup>45</sup>.

Comme pour le commerce de cocaïne, l'infrastructure du commerce maritime est considérée comme un élément important du commerce illicite des drogues de synthèse, ce qui fait écho à aux études de la GI-TOC qui ont identifié les ports maritimes comme des plaques tournantes clés du trafic de cocaïne et de drogues de synthèse<sup>46</sup>.

Figure 11 : Marqueurs des marchés criminels



Source : Analyse GI-TOC de l'Indice du crime organisé 2021 du projet ENACT

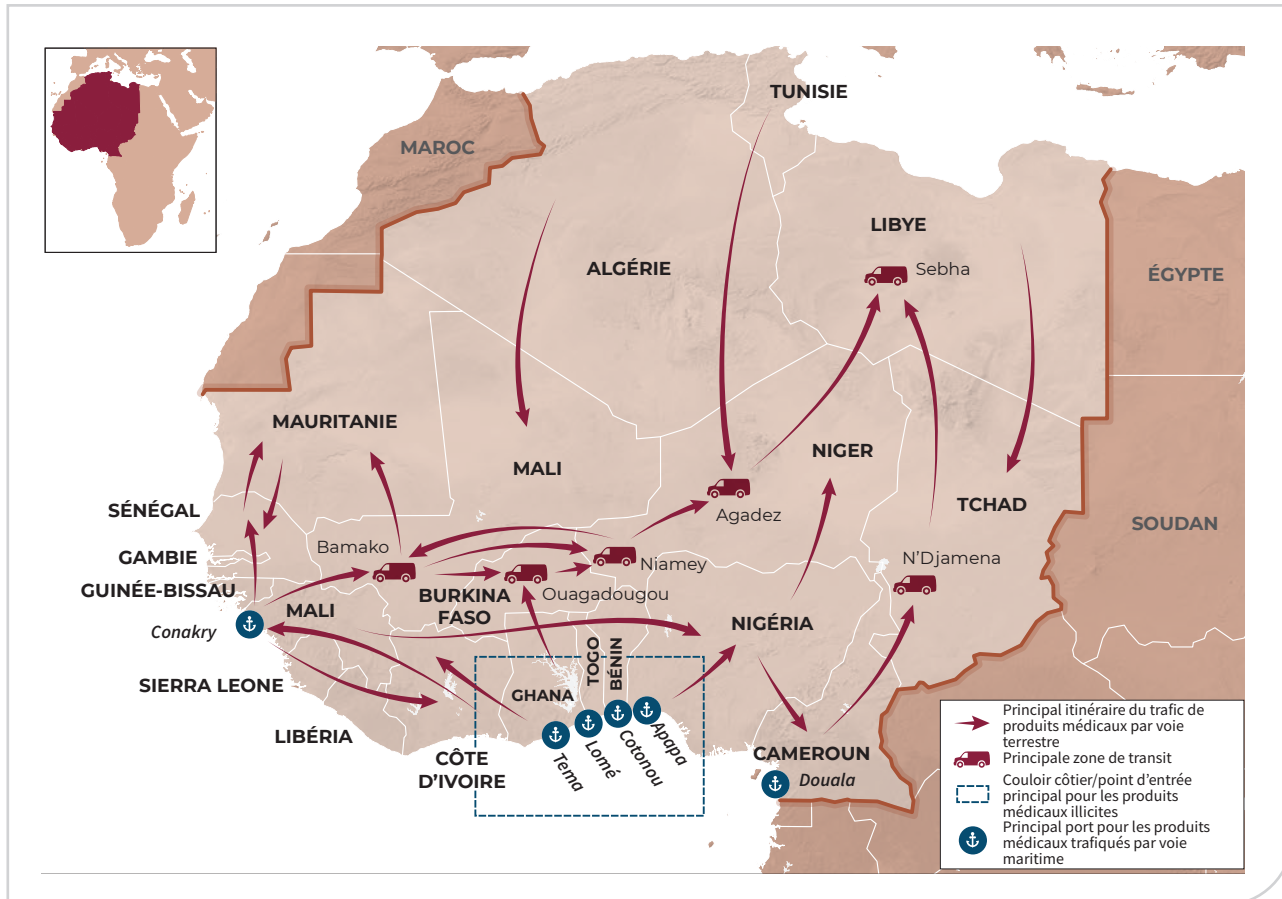
## Produits pharmaceutiques illicites

Outre les cinq marchés criminels analysés ci-dessus, les experts (y compris les membres du WARNOC) consultés au cours de la phase initiale des recherches ont souligné les dommages importants causés par le marché des produits pharmaceutiques illicites. Les produits pharmaceutiques illicites n'étaient pas un marché couvert par l'Indice du crime organisé 2019-2021 et, à ce titre, n'ont pas été présentés comme un marché criminel représentant une menace prioritaire dans les conclusions préliminaires. Reconnaisant l'importance de ce marché, il a été pris en compte dans l'itération 2023 de l'Indice, qui identifie un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest confrontés à la menace de la contrefaçon et du commerce illicite de produits pharmaceutiques<sup>47</sup>. Dans ces pays, les produits pharmaceutiques illicites sont principalement vendus dans la rue, dans les zones rurales et sur les marchés, et ciblent les personnes qui n'ont pas les moyens d'acheter les médicaments légitimes plus chers disponibles dans les pharmacies<sup>48</sup>.

L'Afrique de l'Ouest est particulièrement touchée par la contrefaçon de médicaments: à travers le Sahel, on estime qu'entre 19 et 50 % des médicaments disponibles sont respectivement de qualité inférieure et falsifiés<sup>49</sup>. Bien que la région a renforcé sa réponse<sup>50</sup>, la pandémie de COVID-19 a exacerbé le problème, les réseaux criminels profitant de la crise sanitaire mondiale pour alimenter les marchés noirs avec des versions de médicaments de qualité inférieure présentés comme des traitements potentiellement efficaces<sup>51</sup>.

Outre les médicaments de qualité inférieure et de contrefaçon, le commerce illicite de médicaments légitimes est également très répandu, l'usage non médical du tramadol étant particulièrement généralisé<sup>52</sup>. Compte tenu de la dépendance de la région à l'égard des importations de produits pharmaceutiques, les ports maritimes – et plus largement les zones côtières de l'Afrique de l'Ouest – sont les principaux points d'entrée et points

Figure 12 : Itinéraires utilisés pour le trafic de produits médicaux vers le Sahel



Source : ONUDC, Trafficking in medical products in the Sahel, TOCTA Sahel, 2023.

névralgiques du marché des produits pharmaceutiques illicites<sup>53</sup>. Toutefois, il existe également un vaste marché de consommateurs dans les pays du Sahel. Malgré les dommages que peut causer le trafic de produits pharmaceutiques, celui-ci jouit d'une grande légitimité auprès des populations locales, car les vendeurs sont considérés comme des prestataires de services bienveillants, et non comme des acteurs criminels<sup>54</sup>.

### Risques liés à la criminalité organisée et induits par des événements

Le « risque » est défini ici, sur la base des définitions des CRVA, comme tout facteur influencé par les événements susceptible de déclencher un conflit, et peut inclure des controverses ou des événements spécifiques tels que des catastrophes ou des élections qui peuvent se produire. Ces risques reflètent donc les menaces qui pèsent sur la sécurité des populations d'Afrique de l'Ouest et qui, si elles ne sont pas elles-mêmes des marchés criminels organisés, sont souvent étroitement liées à ces marchés et impliquent des acteurs criminels. L'analyse des risques induits par des événements dans le cadre de l'OCRF garantit que l'évaluation des menaces liées à la criminalité organisée intègre une approche sensible aux conflits et centrée sur la sécurité humaine.

Diverses formes de criminalité, du trafic de drogue aux opérations minières illégales en passant par la violence des gangs, la traite d'enfants et le vol de bétail, sont identifiées comme des risques en Afrique de l'Ouest par les CRVA. Outre les six marchés criminels étudiés ci-dessus, plusieurs autres risques induits par des événements jugés importants dans la région par les CRVA sont analysés ici. Afin de nous concentrer sur les risques les plus pertinents pour la criminalité organisée, nous avons d'abord analysé ceux qui relèvent du pilier « sécurité » des CRVA.

Dans les 16 pays étudiés, plus de 50 facteurs de risque uniques liés à la criminalité organisée et à la sécurité ont été identifiés dans les CRVA ; quatre d'entre eux représentent des thèmes récurrents dans toute la région<sup>55</sup>:

- Conflits fonciers et liés aux ressources (y compris les conflits entre agriculteurs et éleveurs)
- Groupes de justiciers et d'autodéfense
- Violence politique
- Violence fondée sur le genre.

#### Conflits fonciers et liés aux ressources (y compris les conflits entre agriculteurs et éleveurs)

En Afrique de l'Ouest, une région fortement dépendante du secteur agricole, les conflits fonciers et liés aux ressources sont un facteur essentiel de conflits. Le régime foncier coutumier est le plus répandu dans la région, mais « des changements écologiques, démographiques, économiques, sociaux et culturels profonds et rapides rendent les droits fonciers moins sûrs, sapés par une compétition plus intense pour sur les ressources, des revendications concurrentes et des conflits qui s'aggravent »<sup>56</sup>.

Dans certains pays, les conflits fonciers sont souvent liés à des questions de chefferie. Lorsque les terres sont en grande partie détenues dans le cadre d'un régime coutumier, qui confère le contrôle de la terre et de ses ressources au chef local, cela augmente les risques de conflits potentiels de succession<sup>57</sup>. Les violences communautaires liées à la terre peuvent également résulter d'une démarcation floue des frontières et de litiges frontaliers<sup>58</sup>. L'exploitation minière, qu'elle soit légale ou illégale, joue souvent un rôle clé dans la dégradation des terres, ce qui peut intensifier la concurrence pour l'accès aux terres<sup>59</sup>. En outre, la concurrence entre les exploitations minières industrielles et l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or (EMAPE) pour l'accès aux terres et aux minerais a également accru les tensions régionales<sup>60</sup>.

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs, qui culminent pendant la saison de la transhumance et s'ajoutent souvent à des tensions interethniques existantes, constituent une forme particulièrement importante de conflit foncier et liés aux ressources dans la région<sup>61</sup>. Les tensions entre les éleveurs et les communautés agricoles sont un facteur de risque important associé à la montée en puissance du vol de bétail, une forme particulièrement

déstabilisante d'économie illicite répandue dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, en particulier au Mali et au Nigéria (les principaux pays producteurs de bétail de la région)<sup>62</sup>.

### Groupes de justiciers et d'autodéfense

Les groupes d'autodéfense ont proliféré dans la région, en particulier au Sahel, depuis le début de la crise sécuritaire en 2012. Ces initiatives découlent généralement de l'incapacité de l'État à assurer la sécurité. Les groupes d'autodéfense sont donc souvent perçus positivement par les communautés locales, car ils comblent le vide sécuritaire et sont souvent considérés comme plus efficaces que la police locale et les autres forces de sécurité<sup>63</sup>.

Ces dernières années, plusieurs États de la région ont évolué vers des groupes d'autodéfense soutenus par l'État, notamment au Burkina Faso sous la forme des Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP), et au Nigéria, sous la forme du corps *Amotekun*, entre autres.

Les groupes d'autodéfense sont souvent peu formés et peu encadrés d'entraînement, ce qui les conduit à utiliser des tactiques brutales, y compris des abus physiques<sup>64</sup>. Des groupes de cette nature ont été accusés de mener des activités criminelles, de l'enlèvement à la vente et au trafic de stupéfiants<sup>65</sup>. Dans certains pays, les milices d'autodéfense sont des acteurs importants du secteur de l'or, un secteur qui est essentiel à la subsistance de millions de personnes dans la région, mais qui est vulnérable aux activités criminelles. Les milices sont souvent créées sur la base de l'appartenance ethnique, ce qui exacerbe les tensions ethniques et amplifie les conflits communautaires.

En outre, la différence peut être floue entre les groupes semi-formels et les justiciers opportunistes qui cherchent à exercer une justice populaire, qui peut entraîner des violences de masse, voire des lynchages<sup>66</sup>. Certains se transforment en « entrepreneurs violents » de type mafieux et adoptent diverses formes de comportement criminel telles que l'extorsion (voir la section « analyse approfondie » pour plus d'informations sur les groupes de justiciers en Afrique de l'Ouest<sup>67</sup>).

### Violence politique

L'Afrique de l'Ouest est une région politiquement instable, comme en témoignent les six coups d'État réussis qui ont eu lieu depuis 2020, une transition inconstitutionnelle du pouvoir et plusieurs tentatives de coup d'État infructueuses<sup>68</sup>. La violence politique, y compris la violence liée aux élections, mais aussi la violence ayant un objectif politique au sens large, est considérée comme une menace importante pour la sécurité dans l'ensemble de la région.

Les affrontements entre partisans de partis et de candidats concurrents se sont produits régulièrement lors des élections au cours de la dernière décennie<sup>69</sup>. Les élections de février 2023 au Nigéria ont été marquées par de multiples attaques contre des candidats, des sympathisants des partis, du personnel électoral et des électeurs ; les gangs criminels ont été des auteurs centraux des violences dans différents États<sup>70</sup>. En outre, la répression violente des manifestations politiques, qui s'intensifie souvent à l'approche des élections, est également courante dans plusieurs États d'Afrique de l'Ouest<sup>71</sup>.

Le lien entre les élections et la criminalité organisée est reconnu depuis longtemps dans différents contextes à travers le monde, la violence des acteurs criminels influençant fréquemment l'issue des processus démocratiques<sup>72</sup>. L'une des menaces les plus pernicieuses pour des élections libres est la mobilisation de gangs, de milices et de jeunes par des acteurs politiques pour qu'ils se livrent à l'intimidation, à la violence et à d'autres activités criminelles pendant les périodes électorales<sup>73</sup>. Dans de nombreux endroits, les individus qui commettent des actes de violence pour le compte de politiciens pendant les périodes électorales sont également des acteurs clés d'un certain nombre de marchés criminels. Grâce à ces derniers et à la protection fournie par les personnes au pouvoir, les criminels organisés sont en mesure de renforcer leur influence et de protéger leurs activités criminelles de poursuites judiciaires<sup>74</sup>.

## Violence fondée sur le genre

Environ 40 % des femmes en Afrique de l'Ouest ont été victimes de violence fondée sur le genre, ce qui en fait l'une des régions les plus touchées au monde<sup>75</sup>. Outre la traite à des fins d'exploitation sexuelle, comme mentionné dans la section précédente, les femmes et les filles subissent d'autres formes de violence telles que l'agression, le viol et même le meurtre, parfois à des fins rituelles<sup>76</sup>. Les mutilations génitales féminines, qui sont des pratiques culturelles profondément enracinées et souvent pratiquées clandestinement, sont également une pratique courante dans plusieurs pays de la région<sup>77</sup>.

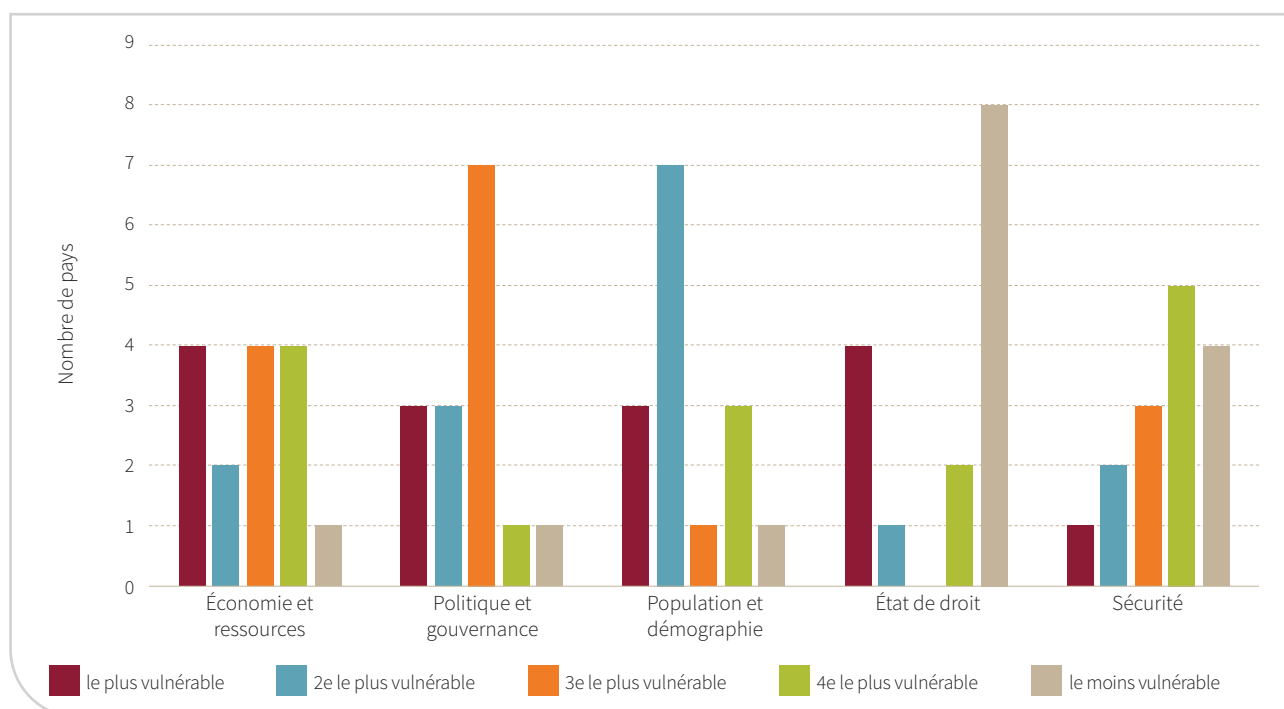
Bien que souvent négligée, l'intersection entre le genre et la criminalité organisée, les économies illicites, les gangs et les groupes armés doit être un élément central de l'analyse, car différents éléments de la société subissent de manière distincte les effets des économies illicites. Les femmes et les filles sont souvent la cible d'enlèvements par des bandits et d'autres groupes armés, par exemple<sup>78</sup>. La violence politique à l'encontre des femmes en Afrique de l'Ouest s'est considérablement accrue ces dernières années, menaçant la participation des femmes à la vie politique et à la sphère publique en général<sup>79</sup>. En outre, des recherches émergentes indiquent que les femmes constituent des éléments centraux de la résilience des communautés face à la criminalité organisée<sup>80</sup>.

## Risques additionnels induits par des événements

Les risques induits par des événements relevant du pilier « sécurité » des CRVA ont été codés lors de la première étape de l'OCRF, car il s'agit du pilier le plus axé sur la criminalité organisée. Toutefois, pour garantir une évaluation holistique, celle-ci a été complétée par un examen qualitatif des risques induits par des événements dans les différents piliers – comme indiqué dans la figure 13 – car un certain nombre d'entre eux se recoupent récemment avec les dynamiques de la criminalité organisée<sup>81</sup>.

Cet examen qualitatif a permis de mettre en évidence deux risques induits par des événements particulièrement récurrents et essentiels à l'analyse des menaces liées à la criminalité organisée.

Figure 13 : Piliers de la sécurité humaine dans les CRVA par niveau de vulnérabilité



Source : Évaluations des risques et de la vulnérabilité des pays, CEDEAO

Le premier risque est la corruption, tant des représentants politiques que de la police et des autres forces de sécurité, qui peut souvent servir de déclencheur ou de multiplicateur de conflits. Le problème des « soldats fantômes », par exemple, une pratique corrompue où certains membres des forces armées n'existent que sur le papier pour permettre aux fonctionnaires de siphonner leurs salaires, a été mis en évidence dans un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest<sup>82</sup>. La lutte contre la corruption est largement reconnue par les décideurs politiques régionaux comme un élément clé de la lutte contre les conflits et l'instabilité politique<sup>83</sup>.

Les résultats de l'Indice du crime organisé montrent que les acteurs intégrés à l'État sont le type d'acteurs de la criminalité le plus important dans la région, car ils favorisent l'activité criminelle organisée :

Qu'il s'agisse de corruption à haut niveau, de détournement de fonds ou de l'implication directe de représentants de l'État dans des économies illicites, telles que l'exploitation forestière illégale, l'extraction d'or et le trafic de stupéfiants, les acteurs intégrés à l'État sont clairement les principaux vecteurs par lesquels la criminalité organisée opère dans la région<sup>84</sup>.

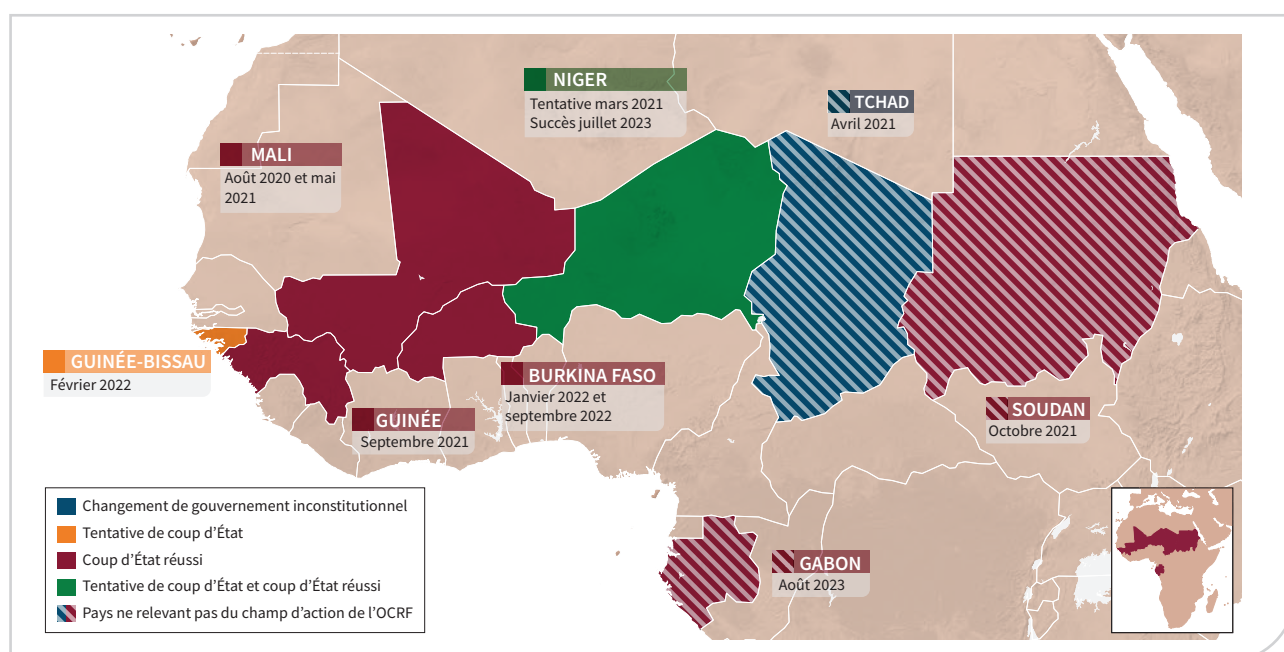
En outre, certains éléments du système judiciaire sont souvent considérés comme corrompus, les pots-de-vin et l'impunité étant largement répandus<sup>85</sup>. Le pouvoir et l'influence des acteurs intégrés à l'État, loin d'avoir été tempérés ces dernières années, n'ont fait qu'augmenter en Afrique de l'Ouest depuis 2021<sup>86</sup>.

Le deuxième risque réside dans les coups d'État qui ont touché l'Afrique de l'Ouest de manière disproportionnée, avec une série de coups d'État depuis 2020 alimentant les craintes d'une « contagion des coups d'État » à toute la région. Il est important de noter que les coups d'État et leurs conséquences peuvent être étroitement liés aux économies illicites et à la corruption. En Guinée-Bissau, par exemple, le commerce de cocaïne a été lié à une tentative de coup d'État en février 2023<sup>87</sup>.

La perception par la population de la corruption des autorités de l'État peut contribuer de manière significative à la perte de légitimité du gouvernement, ce qui peut servir de prétexte à l'orchestration d'un coup d'État. Lors de coups d'État en Afrique de l'Ouest, notamment en Guinée, au Mali et au Burkina Faso, les leaders des coups ont mis l'accent sur la corruption de ceux qu'ils ont renversés pour justifier leur prise de pouvoir<sup>88</sup>.

Si, dans certains cas, les économies illicites se sont développées à la suite de coups d'État<sup>89</sup>, dans d'autres, les réseaux criminels sont tellement enracinés dans les structures formelles et informelles qu'un changement

Figure 14 : Coups d'État réussis en Afrique depuis 2020



Source : International IDEA

de gouvernement n'a eu qu'un impact limité sur les économies illicites<sup>90</sup>. Dans certaines situations – comme cela semble être le cas sur le marché de cocaïne en Guinée après le coup d'État de 2021 – la déstabilisation des structures de pouvoir existantes permet à de nouveaux acteurs d'entrer sur le marché, entraînant une expansion globale<sup>91</sup>.

Figure 15 : Risques induits par des événements au sein du pilier sécurité

Criminalité	Violence fondée sur le genre (VFG)	Groupes de justiciers et/ou d'autodéfense	Conflicts communautaires			Activités insurrectionnelles de Boko Haram		Traite des enfants/travail des enfants	
			Violations des droits de l'homme	Conflicts de chefferie	Abus de drogues	Processus électoraux	Opérations Galamsey (opérations minières illégales)	Violence des gangs (microbes, « gnambro »)	Impunité des anciens combattants
		Réintégration inadéquate des anciens combattants	Conflicts entre groupes ethniques	DDR non concluant	Faible niveau de mise en œuvre du processus de DDR	Insécurité maritime	Blanchiment d'argent	Multiplication des milices	Mutinerie au sein des forces de sécurité divisées
			Tentative de coup d'État	Mise en œuvre inefficace des dispositions de l'Accord de paix en matière de sécurité	Manifestations politiques	Viol et violence fondée sur le genre	Reprise ou escalade du conflit dans le nord	Résurgence du conflit dans la région de la Casamance au Sénégal	Répression lors de protestations ou de manifestations
		Conflicts entre éleveurs et agriculteurs	Tensions transfrontalières et maritimes entre communautés de pêcheurs	Coordination inefficace entre les différents acteurs du secteur de la sécurité	Présence de forces de sécurité étrangères	Révolte sociale/insécurité par les loyautés de l'administration précédente, en particulier dans la région occidentale	Tensions autour du déploiement de l'opération Vanguard	Activité terroriste ; alibordement du conflit dans les pays voisins	Extrémisme violent et terrorisme
			Terrorisme	Discours incendiaires à la radio et dans les médias audiovisuels	Prolifération des groupes armés/terroristes	Tensions liées à la transhumance	Manifestations politiques violentes	Retrait de l'ECOMIB	Retrait des forces de la mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIB)
		Vol de bétail		Diminution de la confiance du public dans les institutions policières	Héritage des mémoires de la guerre civile	Radicalisation	Tensions ou affrontements entre les forces pro-Jammeh et ECOMIG	Faible présence des forces de sécurité et de défense	Retrait de la composante militaire et policière de la MINUL avant les élections de 2017
			Conflits fonciers et/ou liés aux ressources	Violence politique					

Source : Évaluations des risques et de la vulnérabilité des pays, CEDEAO

### Vulnérabilités structurelles : intégrer la sensibilité aux conflits

L'identification des menaces les plus présentes dans la région est une première étape utile, mais il est également important d'examiner les raisons sous-jacentes qui expliquent la vulnérabilité des pays à ces menaces. L'incorporation de l'analyse des vulnérabilités structurelles identifiées par les CRVA (qui se concentrent sur les conflits) pertinentes pour les questions de criminalité organisée garantit que l'OCRF intègre la sensibilité aux conflits<sup>92</sup>. La criminalité elle-même, en plus de représenter une menace globale pour une grande partie de la région, a été identifiée dans les CRVA comme un facteur important de la vulnérabilité d'un pays à des menaces sécuritaires plus larges, aux activités illicites, aux conflits et à la violence – soulignant ainsi le cercle vicieux de la criminalité et des conflits.

Reflétant la tendance de l'instabilité et des conflits à se propager et à s'intensifier au fil du temps, la présence de conflits ou d'insurrections dans une région d'un pays ou dans un État voisin a été mise en évidence comme une vulnérabilité structurelle clé. L'instabilité favorise les économies illicites en laissant les communautés tributaires de moyens de subsistance informels à mesure que les dommages économiques causés par les conflits s'aggravent et s'enracinent<sup>93</sup>. En Afrique de l'Ouest, presque toutes les régions les plus touchées par la violence sont également des zones où les économies illicites prospèrent<sup>94</sup>.

Le large éventail de vulnérabilités structurelles identifiées dans le cadre du pilier « sécurité » des CRVA, qui ne relèvent pas des regroupements criminalité et conflit décrits ci-dessus, peut être classé dans les grandes catégories suivantes :



## Porosité des frontières

La porosité de la plupart des frontières en Afrique de l’Ouest facilite grandement le commerce transfrontalier informel et illicite, qui est à la base des moyens de subsistance de millions de personnes dans la région<sup>95</sup>. Les centres de l’économie illicite ont tendance à se former autour de frontières qui ont été compromises en raison d’une faible gouvernance<sup>96</sup>. De même, la violence se concentre dans les zones frontalières en Afrique de l’Ouest, en particulier au Sahel<sup>97</sup>, et les conflits débordent de plus en plus au-delà des frontières<sup>98</sup>. La liberté de circulation des citoyens des États membres de la CEDEAO et la corruption omniprésente parmi les agents des frontières contribuent à la perméabilité des frontières régionales<sup>99</sup>.

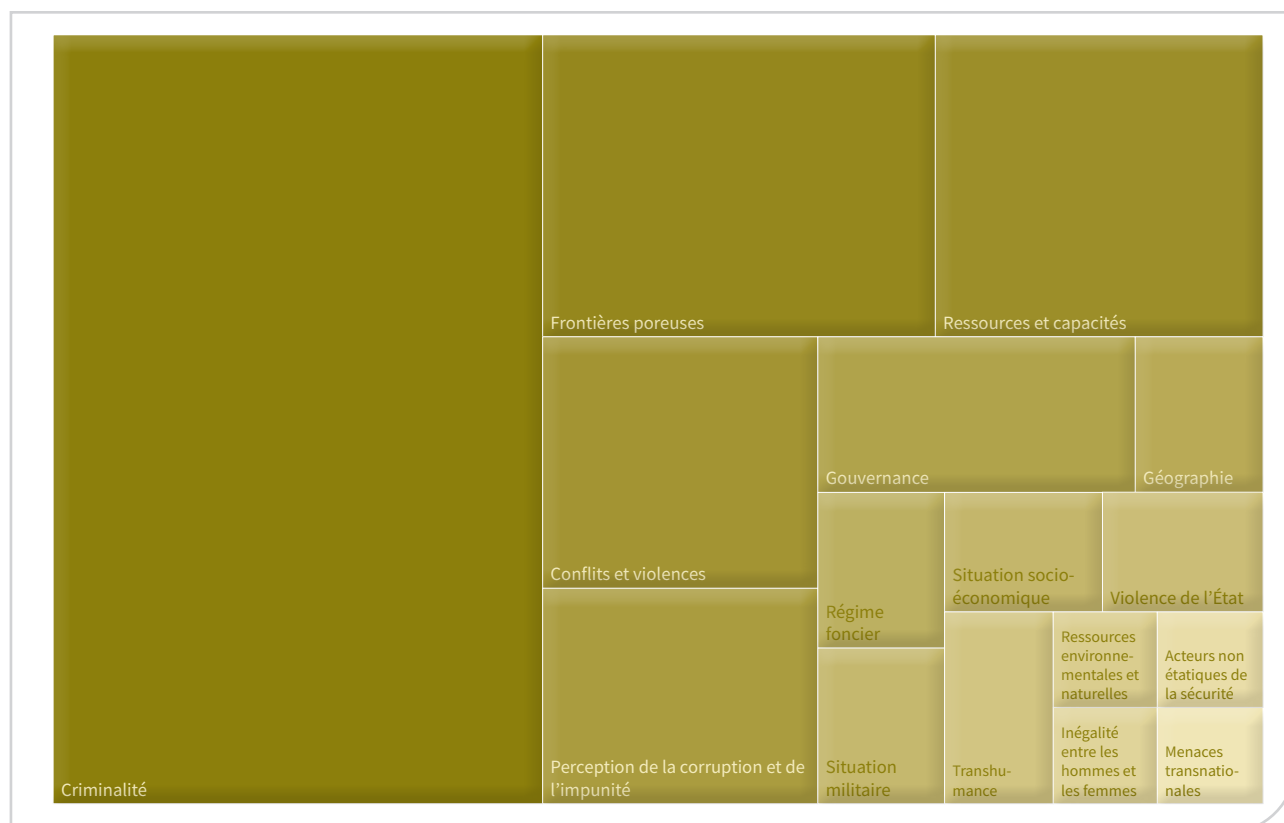
## Manque de ressources et de capacités

Bon nombre des vulnérabilités structurelles identifiées dans les pays d’Afrique de l’Ouest se résument à des défaillances en termes de capacités et à un manque de ressources au sein des institutions publiques, principalement la police et les autres forces de sécurité. Ces défis sont liés à la corruption et à des tensions économiques plus larges. Cela a un impact négatif sur la capacité de l’État à sécuriser non seulement ses frontières terrestres, mais aussi son domaine maritime<sup>100</sup>. Les CRVA ont identifié les faibles capacités policières et judiciaires comme étant des vulnérabilités structurelles importantes. Ces deux facteurs sont une cause sous-jacente du manque de confiance dans les processus de justice pénale et les forces de l’État dans de nombreux pays<sup>101</sup>.

## Perceptions de la corruption et d’impunité

Bien qu’étroitement liées, la corruption (un risque induit par un événement) et la perception de la corruption (une vulnérabilité structurelle) sont deux facteurs qui alimentent l’instabilité et qui diffèrent de manière cruciale. Si les pratiques corrompues favorisent souvent les économies illicites et peuvent déclencher ou multiplier les conflits et la violence, les CRVA ont également souligné que la *perception* qu’ont les citoyens de la corruption au

Figure 16 : Vulnérabilités structurelles au sein du pilier sécurité



Source : Évaluations des risques et de la vulnérabilité des pays, CEDEAO

sein des forces de sécurité, des agents des frontières et des acteurs politiques est une vulnérabilité structurelle cruciale, qui rend les États vulnérables non seulement aux économies illicites et à d'autres menaces pour la sécurité, mais aussi à la diminution de la confiance dans le gouvernement et les institutions de l'État<sup>102</sup>.

Cela conduit de nombreuses communautés à mettre en œuvre leurs propres initiatives, notamment en créant des groupes d'autodéfense (comme nous le verrons plus loin), et crée des espaces pour des fournisseurs de gouvernance alternatifs, comme certains groupes armés non étatiques<sup>103</sup>. Les dernières données d'opinion publique suggèrent que la part de la population qui pense que les niveaux de corruption augmentent est extrêmement élevée dans un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest<sup>104</sup>.

### **Vulnérabilités structurelles supplémentaires**

Comme dans le cas des risques induits par des événements, l'examen du seul pilier sécurité ne permet pas d'obtenir une évaluation holistique des vulnérabilités structurelles présentes dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest. Ainsi, l'analyse du pilier sécurité a été complétée par un examen qualitatif des autres piliers des CRVA (population et démographie ; économie et ressources ; politique et gouvernance ; et État de droit), en plus des consultations avec les parties prenantes. Cela a permis de différencier le pilier central – la sécurité – des autres piliers, tout en garantissant une évaluation aussi complète que possible. Un certain nombre de vulnérabilités différentes ont été mises en évidence, notamment les vulnérabilités socio-économiques, les vulnérabilités démographiques et le changement climatique.

**Chômage des jeunes :** La vulnérabilité socio-économique de loin la plus récurrente, citée à la fois dans les CRVA et par les parties prenantes consultées, est la question du chômage, en particulier le chômage des jeunes. Les taux élevés de chômage ont été identifiés comme une vulnérabilité structurelle dans les CRVA des 15 États membres de la CEDEAO, souvent en parallèle de problèmes connexes de pauvreté et d'inégalité. Des taux de chômage élevés sont à la fois un indicateur et un moteur d'une forte prévalence des économies informelles<sup>105</sup>. L'Afrique de l'Ouest a une population extrêmement jeune, avec près des deux tiers de la population de la région âgée de moins de 25 ans, ce qui, tout en étant un atout, peut également constituer un risque en termes de défis économiques et sociaux et d'instabilité plus globale<sup>106</sup>. Le chômage des jeunes est considéré par beaucoup en Afrique de l'Ouest comme l'un des principaux moteurs de la criminalité, de l'extrémisme et de l'usage de drogues<sup>107</sup>. Cela fait écho à des recherches récentes qui ont montré que la nécessité de trouver un emploi est la première raison qui pousse les individus à rejoindre un groupe extrémiste violent dans les pays de la région les plus touchés par ces groupes<sup>108</sup>.

**Disparités entre zones rurales et urbaines :** Celles-ci se manifestent à la fois en termes d'infrastructures et d'accès aux services, et de développement de manière plus générale<sup>109</sup>. Pour diverses raisons, les zones rurales ont tendance à attirer les économies illicites qui sont plus fortement liées à l'instabilité<sup>110</sup>, tandis que l'urbanisation rapide peut entraîner une augmentation de la criminalité et provoquer des conflits liés à la terre ou à d'autres ressources rares<sup>111</sup>.

**Changement climatique :** Les CRVA ont identifié le changement climatique comme une vulnérabilité structurelle clé qui multiplie les risques de conflit. Le recours accru aux économies illicites est l'un des mécanismes d'adaptation adoptés par les communautés confrontées aux défis du changement climatique. Par ailleurs, les impacts environnementaux de nombreuses économies illicites contribuent eux aussi aux effets néfastes du changement climatique sur les communautés et les écosystèmes. La criminalité organisée et la corruption qui y est associée doivent donc être considérées à la fois comme une cause et une conséquence du changement climatique<sup>112</sup>. Les phénomènes environnementaux sont à l'origine des tensions communautaires, de la raréfaction des ressources et constituent un facteur clé des déplacements humains, y compris des déplacements forcés. Ces impacts augmentent la pression sur les écosystèmes locaux, amplifiant la pénurie de ressources, ce qui accroît l'instabilité et contribue à la création de nouveaux marchés illicites, les acteurs criminels assumant la responsabilité pour satisfaire les besoins de base, tels que l'eau<sup>113</sup>.

## Évaluer la résilience face à la criminalité organisée et aux défis en matière de sécurité humaine

Après avoir décrit les dimensions de la menace que représente la criminalité organisée pour l'Afrique de l'Ouest, nous nous pencherons sur la capacité des pays à résister aux activités criminelles organisées et à les perturber, et nous évaluerons les contre-mesures prises par les acteurs étatiques et non étatiques.

Bien qu'initialement axée sur les piliers les plus faibles de la résilience selon l'Indice, à savoir le soutien aux victimes et aux témoins, la lutte contre le blanchiment d'argent et la prévention<sup>114</sup>, après consultation, une révision de la méthodologie a été entreprise, de sorte que la section sur la résilience fournit une analyse de l'ensemble des 12 indicateurs de résilience. Cela reflète notre conception de la résilience comme une approche holistique de la menace de la criminalité organisée, qui englobe non seulement l'application de la loi et d'autres mesures de justice pénale, mais aussi la gouvernance, les facteurs socio-économiques et la société civile. La figure 17 présente les principaux thèmes qui ressortent de l'analyse des descriptions des 12 indicateurs de résilience.

Figure 17 : Marqueurs issus des descriptions des indicateurs de résilience



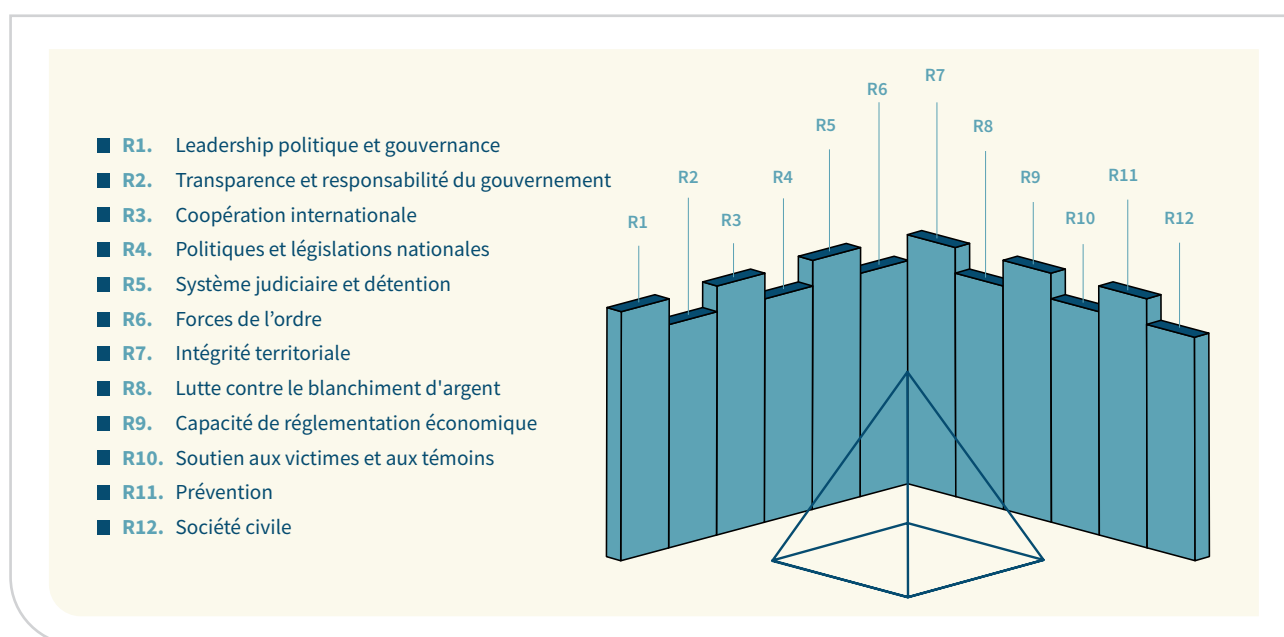
Source : Analyse GI-TOC de l'Indice ENACT du crime organisé 2021

Les CRVA identifient les facteurs de résilience sociale et institutionnelle conformément aux cinq piliers de la sécurité humaine, à savoir : la politique et la gouvernance ; la population et la démographie ; la sécurité ; l'économie et les ressources ; et l'État de droit.

Bon nombre des défis majeurs de la région sont ancrés dans des contextes locaux ou nationaux complexes. Ainsi, les activités ou les initiatives susceptibles d'améliorer la résilience sont souvent très spécifiques à chaque pays. Les CRVA ont recensé des centaines d'initiatives différentes, identifiées comme des sources potentielles de résilience pour atténuer les risques en matière de sécurité<sup>115</sup>. L'analyse de ces initiatives a permis de dégager plusieurs grands thèmes, qui peuvent également être examinés sous l'angle des 12 éléments constitutifs de la résilience de l'Indice (voir figure 18).

On trouvera ci-dessous une analyse des 12 indicateurs de résilience, tant pour la criminalité organisée que pour les autres menaces pour la sécurité, évaluant à la fois leurs forces et faiblesses relatives, telles qu'elles ont été identifiées par l'Indice et les CRVA<sup>116</sup>.

Figure 18 : Éléments constitutifs de la résilience



Source : Indice ENACT du crime organisé en Afrique 2021

### Leadership politique et gouvernance

La création d'un ensemble de commissions et de comités au plus haut niveau de l'État peut souvent refléter une forte volonté politique de faire face à une menace particulière. Les commissions nationales des droits de l'homme et les hauts commissaires chargés de la réconciliation et de l'unité nationale, par exemple, ont été identifiés comme des sources de résilience<sup>117</sup>. La cohésion communautaire – y compris la coexistence pacifique entre différents groupes ethniques ou religieux<sup>118</sup> – a été soulignée comme étant d'une importance capitale pour la résilience des pays de la région. Elle peut être encouragée par un certain nombre d'initiatives, telles que les comités de paix et de transhumance et d'autres programmes de dialogue.

Inversement, l'analyse des indicateurs de résilience de l'Indice identifie un degré élevé de fragilité de l'État comme un facteur clé de l'érosion de la gouvernance et de l'affaiblissement de la résilience dans l'ensemble de la région. Cette situation est souvent exacerbée par l'infiltration d'éléments criminels dans l'appareil d'État ; « l'insécurité chronique dans une grande partie de la région a simultanément permis aux acteurs criminels de s'implanter dans les sociétés d'Afrique de l'Ouest et a conduit les gouvernements à donner souvent la priorité aux conflits et au terrorisme plutôt qu'à la criminalité organisée »<sup>119</sup>.

## Transparence et responsabilité du gouvernement

Des efforts visibles pour sanctionner les fonctionnaires corrompus contribuent à atténuer le sentiment d'impunité, ce qui favorise la confiance dans les autorités et, par extension, la résilience<sup>120</sup>. La numérisation des systèmes administratifs a été identifiée comme un facteur important pour rendre les gouvernements plus transparents et responsables. Par ailleurs, le manque de volonté politique pour lutter contre la criminalité organisée et la corruption a été identifié comme un défi dans toute la région, de nombreux pays tardant à mettre en œuvre ou à introduire des mesures de lutte contre la corruption<sup>121</sup>.

## Coopération internationale

De nombreux facteurs de résilience potentiels identifiés impliquent une certaine forme de coopération internationale. Les CRVA ont identifié les opérations de maintien de la paix comme des sources cruciales de résilience dans un certain nombre de pays, tels que le Mali<sup>122</sup>. Outre les opérations de maintien de la paix, d'autres initiatives internationales comprennent des efforts de coopération bilatérale entre pays voisins en matière de contrôle des frontières, ainsi que des institutions établies telles que la Force multinationale mixte dans le bassin du lac Tchad<sup>123</sup>.

La coopération internationale est l'un des indicateurs de résilience les mieux notés de l'Indice, ce qui reflète en partie le fait que la majorité des pays de la région sont signataires de la plupart, voire de la totalité, des traités et conventions relatifs à la criminalité organisée. L'action internationale sur la question du trafic de drogue est l'une des formes les plus courantes de coopération internationale concernant les marchés criminels en Afrique de l'Ouest.

La coopération internationale a diminué dans certaines parties de la région, en particulier au Sahel.

## Politiques et législations nationales

L'Indice souligne que les politiques et les législations nationales relatives à la criminalité organisée figurent parmi les indicateurs de résilience les plus solides de la région. Toutefois, si des cadres juridiques existent, leur mise en œuvre effective pour lutter contre la criminalité organisée a pris du retard. Les CRVA, qui se concentrent davantage sur les conflits, ont identifié plusieurs initiatives gouvernementales visant à résoudre les conflits locaux, les mécanismes d'alerte précoce ainsi que la mise en œuvre de plans nationaux de lutte contre l'extrémisme comme étant des facteurs de résilience essentiels.

## Système judiciaire et détention

Les CRVA ont souligné l'importance des mécanismes alternatifs de règlement des litiges dans la région. Les chefs traditionnels, les chefs religieux et les autres leaders communautaires jouent souvent un rôle primordial dans la résolution des conflits au niveau local, de nombreuses personnes préférant résoudre les conflits par le biais de ces mécanismes alternatifs plutôt que d'avoir recours au système judiciaire formel<sup>124</sup>. L'inefficacité des systèmes judiciaires dans de nombreux pays de la région, identifiée par l'Indice, en est l'un des moteurs. Les facteurs qui expliquent cette situation sont notamment le manque de ressources et de capacités, mais aussi le sentiment profond que la corruption et l'impunité sont omniprésentes et que la partialité ou l'influence politique sont monnaie courante.

## Forces de l'ordre

La grande majorité des facteurs de résilience potentiels identifiés par les CRVA relèvent du secteur de la sécurité. Il s'agit principalement de mesures telles que la réforme du secteur de la sécurité, la police de proximité (dont l'importance a également été soulevée lors de la consultation des parties prenantes régionales) et la formation des forces de l'ordre. La réforme du secteur de la sécurité entreprise par les autorités de Côte d'Ivoire, par exemple, a contribué de manière significative à la démobilisation et à l'intégration des anciens combattants armés dans les forces armées nationales et dans la société en

général<sup>125</sup>. Les évaluations de l'Indice soulignent que le soutien international aux forces de l'ordre dans la région est particulièrement bénéfique pour le succès des opérations de police, tout en notant que la corruption et le manque de ressources sont des handicaps majeurs.

### Intégrité territoriale

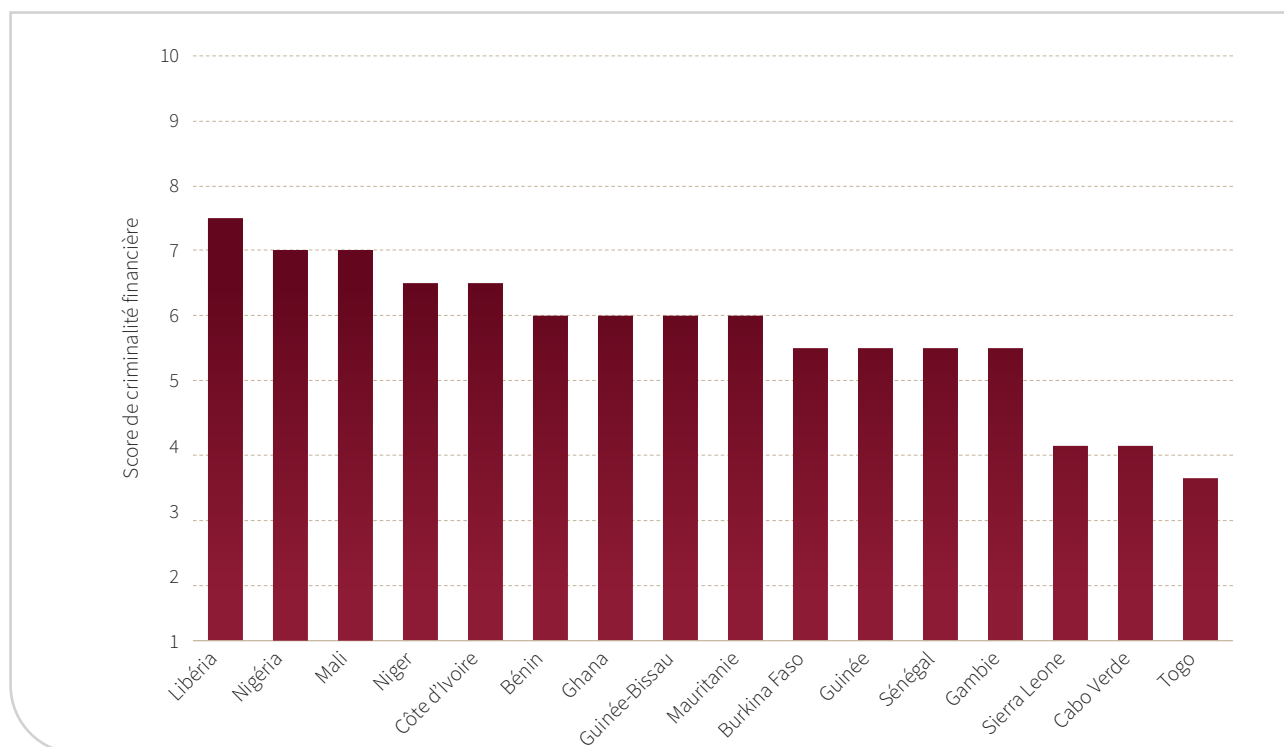
La vulnérabilité géographique de nombreux pays constitue un obstacle important à la résilience face à la criminalité organisée et à d'autres menaces pour la sécurité. De longues frontières terrestres, un terrain complexe ou la prévalence d'îles au large des côtes sont autant de facteurs qui peuvent exacerber la porosité des frontières et façonner les itinéraires du trafic. L'expansion des opérations des groupes armés non étatiques (initialement concentrés dans le Sahel et le bassin du lac Tchad, mais qui se déplacent de plus en plus vers les zones septentrionales des États côtiers) pose des défis majeurs à l'intégrité territoriale des pays de la région.

Les agents des frontières sont considérés comme essentiels pour préserver l'intégrité des frontières territoriales<sup>126</sup>, tout comme les agences chargées de sécuriser le domaine maritime, en particulier dans les États insulaires ou les pays confrontés à la menace de flux illicites empruntant principalement des voies maritimes<sup>127</sup>. L'aide internationale est souvent axée sur la sécurité maritime et frontalière et, bien qu'elle contribue à la sécurité dans certains cas, elle fait face à de nombreux défis et est souvent inefficace.

### Lutte contre le blanchiment d'argent

Selon l'Indice, les capacités de lutte contre le blanchiment d'argent sont particulièrement faibles en Afrique de l'Ouest<sup>128</sup>. La prévalence des transactions en espèces et les économies informelles largement répandues sont des domaines clés vulnérables au blanchiment d'argent. Le manque d'application des mesures existantes de lutte contre le blanchiment d'argent, ainsi que la corruption, figurent parmi les principaux obstacles à une réponse efficace. On estime que l'économie informelle représente 60 à 70 % de l'activité économique totale de

Figure 19 : Criminalité financière en Afrique de l'Ouest



Remarque : la « criminalité financière », selon la définition de l'Indice, est un terme général décrivant la criminalité non violente qui entraîne des pertes financières pour l'État, une entité ou des particuliers. Toutefois, pour éviter les doubles comptages, ce marché criminel ne comprend pas le blanchiment d'argent, qui est une forme de criminalité secondaire, liée aux produits illicites d'un délit antérieur. Une exception est faite lorsque le blanchiment de capitaux résulte d'une fraude ou d'une autre infraction classée comme un crime financier dans cet Indice.

Source : Indice mondial du crime organisé 2023

la région<sup>129</sup>. En outre, la grande majorité des transactions dans le secteur informel sont payées en espèces ou par le biais de mécanismes de financement informels, au lieu du système bancaire formel, ce qui limite la traçabilité des flux financiers<sup>130</sup>. Les flux financiers illicites sous-tendent les économies illicites, érodent les recettes publiques et soutiennent les acteurs des conflits. S'attaquer aux flux illicites doit donc être une priorité centrale, mais les réponses actuelles ne sont pas à la mesure de la menace.

### Capacité de réglementation économique

La résilience économique est un autre thème de la résilience identifié par un examen qualitatif des piliers non sécuritaires des CRVA. Comme nous l'avons évoqué dans la section précédente, les difficultés économiques et la marginalisation sont souvent un facteur clé des conflits et de la radicalisation. Mais dans toute l'Afrique de l'Ouest, un certain nombre de facteurs structurels et d'initiatives gouvernementales et non gouvernementales liées à l'économie sont identifiés comme des sources importantes de résilience. L'accès au microcrédit, en particulier pour les femmes, est particulièrement important dans de nombreux États<sup>131</sup>. Les efforts visant à réformer et à moderniser le régime foncier, y compris la numérisation des registres de vente de terres, sont également importants, en particulier dans les pays où les conflits fonciers ou aux ressources (y compris les tensions entre agriculteurs et éleveurs) constituent un risque<sup>132</sup>.

Comme nous l'avons souligné plus haut, les communautés vivant près des frontières dépendent fortement du commerce transfrontalier – qu'il soit formel ou informel – comme source majeure de subsistance, et donc de résilience<sup>133</sup>. L'accès limité aux services financiers, en particulier aux systèmes bancaires formels, a permis liés aux systèmes informels de se développer et de s'enraciner, offrant un terrain fertile aux flux financiers illicites.

### Soutien aux victimes et aux témoins

Parmi les éléments constitutifs de la résilience les plus faibles en Afrique de l'Ouest figure le soutien aux victimes et aux témoins de la criminalité organisée. Dans la grande majorité des pays, le soutien aux victimes de la criminalité organisée est absent, et lorsqu'il existe, c'est en grande partie grâce aux organisations non gouvernementales. L'un des problèmes les plus fréquents mis en évidence par l'exercice de codage est que, même lorsque des cadres existent dans la région, leur mise en œuvre est limitée. Le soutien aux témoins fait cruellement défaut en Afrique de l'Ouest, alors qu'il s'agit d'une « arme fondamentale dans l'arsenal de lutte contre l'impunité »<sup>134</sup>. Cette question est vue comme essentielle dans de nombreux contextes, qu'il s'agisse des acteurs politiques, des forces de l'ordre, de l'armée ou du système judiciaire.

### Prévention

Dans l'ensemble, l'approche de la criminalité organisée au niveau mondial, ainsi qu'en Afrique de l'Ouest en particulier, s'est concentrée sur l'application de la loi et sur des réponses généralement de justice pénale, « sans s'attaquer aux vulnérabilités sociales et structurelles dont la criminalité organisée tire parti pour prospérer en premier lieu »<sup>135</sup>. Si des mesures de sécurité efficaces constituent un aspect essentiel de toute réponse globale aux menaces qui pèsent sur la sécurité, y compris la criminalité organisée, il est clair qu'une boîte à outils plus variée est nécessaire.

L'un des principaux obstacles à la lutte contre la criminalité organisée dans le monde, y compris en Afrique de l'Ouest, est l'incapacité à comprendre et à investir efficacement dans des approches préventives efficaces. En Afrique de l'Ouest, les campagnes de sensibilisation et d'information constituent la principale catégorie de réponses relevant de la « prévention », et celles qui ont été le plus souvent évoquées lors des consultations avec les acteurs de la société civile. Toutefois, l'efficacité de ces mesures a été mise en doute dans le contexte de nombreuses économies illicites, telles que le trafic d'êtres humains, où elles ont échoué de manière répétée à décourager cette pratique. Les campagnes axées sur la prévention de préjudices spécifiques ont donné de meilleurs résultats pour les personnes concernées, même si elles n'ont pas permis de réduire les déplacements dans leur ensemble.

## Société civile

Les acteurs non étatiques sont également considérés comme jouant un rôle majeur dans la résilience des communautés face à l'adversité. Les médias et les autres organisations non gouvernementales, y compris les organisations de femmes, représentent une source importante de résilience. Il en va de même pour les citoyens individuels qui constituent l'unité première des communautés locales et dont la capacité à mobiliser et à prendre des mesures collectives est une source essentielle de résilience face à la criminalité organisée et à d'autres formes d'insécurité<sup>136</sup>.

Dans les régions instables comme la Casamance, dans le sud du Sénégal, l'intervention des plateformes de femmes dans la résolution des conflits est saluée comme un important facteur de résilience<sup>137</sup>. Bien qu'ils comportent de nombreux risques, les groupes d'autodéfense, de justiciers et autres milices communautaires ont également été soulignés comme des atouts importants dans de nombreux pays pour combler les lacunes en matière de sécurité dans les communautés locales et réduire la criminalité<sup>138</sup>.

L'importance des organisations de la société civile dans la région s'explique en grande partie par le manque de financements fournis par les gouvernements centraux, ce qui fait peser le fardeau sur les citoyens<sup>139</sup>. Toutefois, l'Indice montre que les gouvernements d'Afrique de l'Ouest deviennent de plus en plus hostiles aux acteurs non étatiques, en particulier aux médias, avec des restrictions croissantes de la liberté de la presse<sup>140</sup>. La performance de la région concernant l'indicateur de résilience dédié aux acteurs non étatiques de l'Indice s'est considérablement dégradée entre 2019 et 2021, et l'itération 2023 de l'Indice montre que l'espace civique n'a pas rebondi au cours des deux dernières années<sup>141</sup>.

La figure 21 donne un aperçu des menaces et des vulnérabilités identifiées, ainsi que des indicateurs de résilience étudiés, sur la base des résultats de l'Indice du crime organisé du projet ENACT et des évaluations de la risques et des vulnérabilité des pays de la CEDEAO (CRVA).

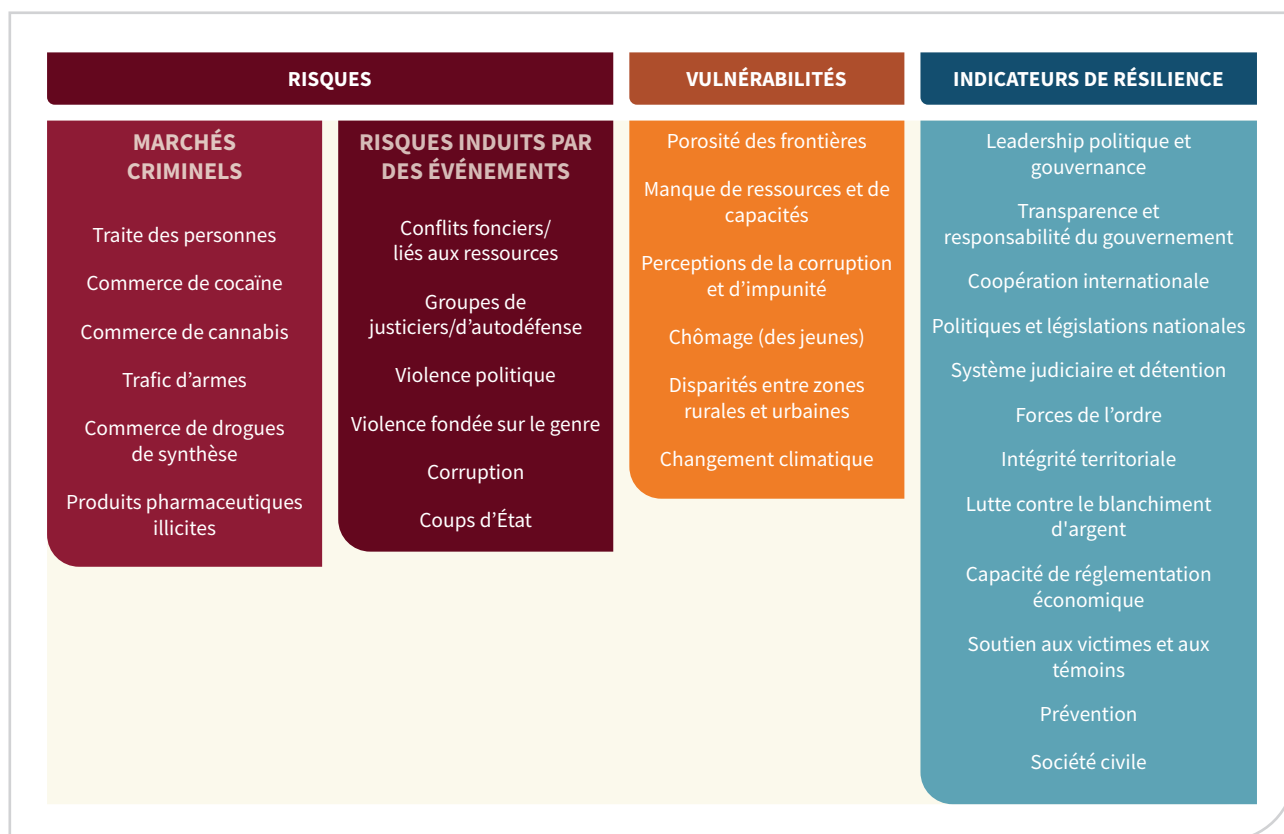
Figure 20 : Érosion de l'espace civique, 2019–2023



Source : Indicateur des acteurs non étatiques, Indice du crime organisé 2023



Figure 21 : Risques, vulnérabilités et indicateurs de résilience



Source : auteurs

## Analyses approfondies : principaux enseignements

Bien que des études diverses sur les dynamiques des économies illicites soient essentielles à l'élaboration de réponses fondée sur des données probantes, la présente étude se concentre sur l'analyse de réponses spécifiques. Pour ce faire, elle examine en détail les approches adoptées par les décideurs politiques et les communautés d'Afrique de l'Ouest afin d'évaluer ce qui fonctionne pour relever les défis de la criminalité organisée et des menaces sécuritaires connexes, en mettant particulièrement l'accent sur la prévention.

Dans cette section, nous présentons les principales conclusions des trois analyses approfondies menées dans le cadre de l'OCRF (les analyses approfondies complètes sont présentées dans des rapports indépendants). Les thèmes choisis pour les analyses approfondies sont ancrés dans les conclusions préliminaires présentées dans la section précédente.

Les recherches initiales ont permis d'identifier un ensemble de risques, de vulnérabilités et de forces et faiblesses liées à la résilience, comme le montre la figure 21. Les analyses approfondies s'appuient sur ces trois composantes, chacune d'entre elles résultant de la sélection d'un ou de plusieurs éléments des différentes composantes pour élaborer une proposition de recherche. Lors de l'élaboration des propositions, une des considérations centrales a été dans quelle mesure des implications politiques et des enseignements peuvent être formulés sur la base de la question de recherche et des résultats éventuels. Les questions principales lors du développement des sujets d'analyse étaient premièrement : « Qu'est-ce qui est le plus pertinent actuellement du point de vue de la sécurité humaine ? » et deuxièmement : « Dans quels domaines y a-t-il eu des réponses régionales intéressantes, dont le succès ou l'échec peut être évalué ? ».

Étant donné que l'OCRF est centré sur les contributions des experts régionaux et conçu pour refléter les priorités des personnes sur le terrain, les trois analyses approfondies présentées ci-dessous sont basées sur des consultations approfondies auprès des parties prenantes. Les méthodes utilisées pour chaque analyse

approfondies sont résumées dans la section « Méthodologie » du présent rapport et présentées dans leur intégralité dans chaque étude de cas.

### **Analyse approfondie 1 : Nouvelles approches de la réglementation des stupéfiants en Afrique de l'Ouest : L'impact de la réforme de la politique antidrogue au Ghana**

L'une des menaces les plus importantes pour l'Afrique de l'Ouest qui est ressortie des conclusions préliminaires et qui a été soulignée lors des consultations est le commerce illicite de divers types de drogues.

Le consensus autour des politiques en matière de stupéfiants en Afrique – historiquement considérée comme un bastion de politiques prohibitionnistes en matière de drogues – s'est effrité ces dernières années, en particulier à la suite de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2016<sup>142</sup>. Toutefois, si les appels à l'adoption d'une « approche de santé publique » ont gagné du terrain – en Afrique de l'Ouest et au-delà – il subsiste des différences significatives quant à ce que cela veut dire et à la mise en oeuvre<sup>143</sup>.

En 2020, le parlement ghanéen a adopté le projet de loi sur la Commission de contrôle des stupéfiants (« Act 1019 »), qui a remplacé les peines d'emprisonnement pour possession de drogue à des fins personnelles par des amendes (voir ci-dessous). Faisant partie d'un petit nombre de réformateurs régionaux, le Ghana offre une opportunité importante d'explorer la rhétorique, la pratique et les impacts d'une réforme de la politique en matière de stupéfiants en Afrique de l'Ouest. Pour consulter l'étude complète, voir : *'Nouvelles approches de la réglementation des stupéfiants en Afrique de l'Ouest : L'impact de la réforme de la politique antidrogue au Ghana'*<sup>144</sup>.

#### **Une mise à distance des approches prohibitionnistes : Réforme législative au Ghana**

##### **Projet de loi sur la Commission de contrôle des stupéfiants, 2020**

La loi stipule que les objectifs de la Commission de contrôle des stupéfiants (NACOC) sont notamment de « garantir la santé et la sécurité publiques » et de « collaborer avec les organismes compétents pour élaborer des mesures de traitement et de réadaptation des personnes souffrant de troubles liés à l'utilisation de substances psychoactives ». En outre, elle fait également référence à « l'adoption de mesures visant à réduire la demande et les dommages causés par la consommation de stupéfiants et de plantes par l'éducation, le traitement et la réadaptation des personnes souffrant de troubles liés à la consommation de substances » et à « veiller à ce que les troubles liés à la consommation de substances soient traités comme un problème de santé publique ». Toutefois, la loi reste vague quant aux moyens par lesquels la NACOC remplira ses fonctions ; en outre, la loi ne définit pas ce que l'on entend par « approche de santé publique ».

L'article 37 de la loi prévoit qu'une « personne qui, sans autorisation légale dont la preuve lui incombe, a la possession ou le contrôle d'un stupéfiant destiné à être utilisé [...] est passible, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, d'une amende [...] et d'une peine d'emprisonnement supplémentaire [...] si l'amende n'est pas payée »<sup>145</sup>. La sanction pour « possession en vue de sa consommation » est une amende de 2 400 à 6 000 cédis ghanéens (195 à 485 euros). Si cette amende n'est pas payée, une peine d'emprisonnement de 15 mois maximum sera prononcée par défaut.

En outre, pour les personnes reconnues coupables d'avoir acheté des stupéfiants ou une plante contenant des stupéfiants pour leur consommation personnelle, la loi permet également au tribunal d'« ordonner à la personne de suivre un traitement et un programme de réadaptation dans un établissement agréé par la Commission ».

Ces dispositions législatives, bien que bienvenues car elles suppriment l'incarcération en tant que peine principale pour possession de drogues destinées à la consommation, n'adoptent pas les meilleures pratiques sur un certain nombre de points :

- Tout d'abord, **infliger une amende comme sanction pour la possession en vue de la consommation, le défaut de paiement entraînant une peine d'emprisonnement**, porte un préjudice disproportionné aux personnes

les plus vulnérables, les amendes encourues étant largement hors de portée des personnes les plus marginalisées qui consomment des drogues.

- Deuxièmement, la **distinction entre la possession en vue de la consommation et la possession en vue de la distribution n'est pas claire**. Ainsi, les agents des forces de l'ordre qui procèdent aux arrestations initiales ne disposent d'aucune orientation concrète pour déterminer la nature de l'infraction. En outre, la police pencherait régulièrement pour l'inculpation des contrevenants pour possession en vue de la distribution (parfois à titre de sanction dans les cas où les personnes arrêtées refusent de payer les pots-de-vin sollicités par les officiers de police)<sup>146</sup>.
- Troisièmement, les précédents mondiaux indiquent que l'introduction d'**ordonnances judiciaires mandant un traitement est une évolution très préoccupante**. Cette disposition est stipulée dans la loi, malgré des indications dans le monde entier démontrant que le traitement obligatoire a de faibles résultats<sup>147</sup>. En outre, le traitement obligatoire peut être considéré comme une violation des normes éthiques pour les professionnels de la santé<sup>148</sup>. En mettant l'accent de manière disproportionnée sur la réadaptation, on risque également d'ignorer un certain nombre d'interventions non médicales potentiellement bénéfiques (les interventions psychosociales) qui pourraient réduire les préjudices subis par les consommateurs de drogues.

### Analyse des impacts de la loi 1019

L'un des objectifs déclarés de la loi 1019 était de réduire l'incarcération des consommateurs de drogues et, plus généralement, leurs interactions avec le système de justice pénale. Les membres du corps judiciaire consultés ont indiqué que la loi 1019 a eu un impact immédiat sur le nombre total de consommateurs de drogues condamnés à des peines d'emprisonnement, les procureurs ayant retiré une grande partie des affaires de consommation de drogue en attente de jugement sous l'ancienne législation. Toutefois, l'absence de données officielles, centralisées et ventilées provenant du système judiciaire et des forces de l'ordre signifie qu'il n'est pas facile de tirer des conclusions sur la base de preuves anecdotiques.

L'un des principaux préjudices associés à la criminalisation des consommateurs de drogues réside dans la nature de leurs interactions avec les forces de l'ordre. Dans l'ensemble, il n'a pas été possible de déterminer une tendance générale dans les interactions entre les consommateurs de drogues et les forces de l'ordre. Bien que les « descentes » de police se poursuivent, certains consommateurs de drogues consultés ont indiqué qu'elles avaient récemment diminué. En outre, un certain nombre de femmes consommatrices de drogues ont signalé un assouplissement général de l'attitude de la police et une diminution des cas d'abus. Cependant, cette expérience n'a certainement pas été uniforme. Par exemple, un consommateur de drogues a déclaré que le harcèlement policier s'était intensifié par rapport à il y a deux ou trois ans : « La police est aujourd'hui plus intéressée par l'extorsion que par les poursuites. Il y a plus d'extorsion aujourd'hui qu'il y a trois ans »<sup>149</sup>. Bien que les avis divergent quant à l'accélération ou à la décélération de ces phénomènes, les pratiques d'extorsion ont été fréquemment signalées.

L'un des objectifs généraux d'une approche aux stupéfiants fondée sur la santé publique est de réduire la stigmatisation dont souffrent les consommateurs de drogues. Les praticiens au Ghana, qu'il s'agisse de conseillers en réadaptation ou de professionnels des forces de l'ordre loi et de justice pénale, sont largement d'accord pour dire que le niveau de stigmatisation associé à la consommation de drogues et aux consommateurs de drogues a diminué au cours des dernières années. Cependant, les discussions directes avec les consommateurs de drogues ont montré que l'attitude des gens à leur égard n'avait guère changé. Selon une consommatrice de drogues : « Aux yeux [de la communauté], un drogué un jour est un drogué toujours »<sup>150</sup>.

Les centres de réadaptation d'Accra ont signalé qualitativement une augmentation du nombre de personnes cherchant à se faire soigner depuis 2020, ce que confirment les données officielles sur les admissions. Toutefois, l'utilisation des statistiques sur les admissions pour addiction aux stupéfiants comme indicateur de la réduction de la stigmatisation

ou de l'amélioration de la disponibilité des établissements pour les consommateurs de drogues cherchant à se faire soigner est controversée. Tout d'abord, les traitements ne sont pas adaptés à de nombreux consommateurs de drogues, qui ne sont pas nécessairement des consommateurs problématiques. Deuxièmement, de nombreuses admissions pour traitement peuvent être forcées, ce qui est largement reconnu comme inefficace et comme une violation des droits des consommateurs de drogues. Troisièmement, le Ghana connaît de graves problèmes d'accessibilité aux traitements, tant en termes de disponibilité des services que de coûts associés. Enfin, la qualité des traitements, tant dans les centres de réadaptation publics que dans les établissements privés, laisse à désirer.

Bien que la loi 1019 ne fasse qu'indirectement référence à la réduction des risques, elle a été interprétée comme ouvrant la porte à de telles approches. Suivant cette interprétation, le National Drug Control Master Plan (Plan directeur national de contrôle des stupéfiants) du Ghana (2022-2030) définit un certain nombre de domaines d'action prioritaires, notamment la mise en œuvre d'un programme de substitution des drogues et d'un programme d'échange et de seringues. Toutefois, une base législative plus claire, rendant explicitement légales de telles approches, atténuerait les risques d'interprétations diverses ou de recul dans la mise en œuvre de la réduction des risques à l'avenir. Une fois ces mesures mises en place, le Ghana emboîtera le pas à plusieurs autres pays d'Afrique de l'Ouest, tels que le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Nigéria, par exemple, qui ont déjà commencé à mettre en œuvre une série de mesures de réduction des risques.

### Principales conclusions et recommandations

La loi 1019 représente une étape bienvenue dans l'abandon de la criminalisation sans distinction de la consommation de drogues au Ghana, une approche largement reconnue comme perpétuant les préjudices, accroissant les pressions sur le système de justice pénale et n'ayant aucune incidence réelle sur l'ampleur des marchés de la drogue. En tant que telle, la réforme représente un changement bienvenu dans le domaine de la criminalisation de la consommation de drogues qui prévaut dans la région de la CEDEAO.

Outre certains des défauts de conception décrits ci-dessus, le manque de ressources et la brièveté de la période de mise en œuvre ont constitué des obstacles à un changement substantiel à ce jour. Afin d'évoluer vers une politique future en matière de stupéfiants qui soit davantage fondée sur des données probantes et axée sur la protection des consommateurs de drogues, des modifications doivent être apportées au cadre législatif. En outre, pour que la réforme soit moins superficielle – niveau auquel de nombreuses réformes de la législation sur les stupéfiants restent bloquées pendant de longues périodes – sa mise en œuvre est essentielle.

Le rapport complet contient un certain nombre de recommandations clés concernant la conception et la mise en œuvre de politiques en matière de stupéfiants visant à s'éloigner de l'incarcération des consommateurs de drogues et à adopter une approche de santé publique, conçues à la fois pour soutenir le Ghana et d'autres États membres de la CEDEAO. Toutefois, une vue d'ensemble est présentée ci-dessous.

#### Alternatives aux peines d'emprisonnement pour consommation personnelle de stupéfiants

- **Dépénaliser complètement la possession, l'achat et le transport de drogues contrôlées pour une consommation personnelle**, conformément à la loi type de la Commission Ouest-Africaine sur les drogues.
- **Clarifier la distinction entre la possession pour consommation personnelle et la possession pour distribution**, en ce qui concerne les seuils de quantité.
- **Renoncer aux injonctions de réadaptation imposées par les tribunaux.**
- **L'éducation et la sensibilisation aux dispositions de la nouvelle loi doivent être renforcées.**

#### Adopter une approche de santé publique

- **Des modifications doivent être apportées à la loi 1019 afin de garantir que l'« approche de santé publique » dont elle se targue soit efficace** pour fournir « des traitements fondés sur la science et un soutien social humain à ceux qui en ont besoin ».

- La NACOC devrait donner la priorité à la mise en œuvre des dispositions de la loi 1019 exigeant l'établissement de procédures opérationnelles standardisées pour les services de traitement et de réadaptation, qui devraient s'aligner sur les meilleures pratiques internationales.
- Le gouvernement doit augmenter de manière substantielle le financement des services de traitement pour les consommateurs de drogues.
- Le Human Rights Strategic Plan (Plan stratégique en matière de droits de l'homme) du Ghana devrait être réformé afin de créer une architecture de plaidoyer en faveur de réglementations visant à améliorer l'accès au traitement et aux services de réduction des risques pour les consommateurs de drogues.

#### Réduction des risques

- La mise en place d'un cadre clair pour la mise en œuvre d'approches de réduction des risques – conformément aux directives de l'OMS – permettrait d'introduire ce type de programmes sans le risque de contestation juridique à l'avenir.
- Des ressources appropriées sont une condition préalable à la mise en œuvre durable des mesures de réduction des risques.

#### Recommandations plus générales

- Repenser les approches prohibitionnistes actuelles qui s'articulent principalement autour d'une réponse de justice pénale à la consommation de drogues et s'orienter vers une approche fondée sur la santé publique des politiques en matière de stupéfiants.
- Placer les personnes les plus touchées par les politiques en matière de stupéfiants – à savoir les consommateurs de drogues – au centre des processus de réforme des politiques en matière de stupéfiants.
- Supprimer les peines minimales obligatoires pour les infractions liées au trafic, tout en maintenant des plafonds maximaux.
- Mettre en place des alternatives aux sanctions pour de nombreux acteurs en bas de l'échelle dans le commerce de la drogue, y compris ceux qui participent à l'approvisionnement social, les passeurs de drogue et les cultivateurs de cultures illicites.
- Les contributions des OSC et d'autres acteurs non étatiques devraient être accueillies favorablement, et la société civile devrait continuer à plaider en faveur d'une approche de santé publique.
- Les États membres de la CEDEAO devraient investir dans le renforcement des capacités des prestataires de soins ou de services, y compris dans la formation d'un plus grand nombre de spécialistes en addictologie et de policiers.
- Les États membres devraient s'efforcer d'améliorer l'aide sociale et la santé publique, pour lesquelles des investissements importants sont indispensables.

### Analyse approfondie 2 – Groupes d'autodéfense en réponse à la criminalité et aux conflits en Afrique de l'Ouest : Tirer les leçons des expériences internationales

Les groupes de justiciers et d'autodéfense sont monnaie courante en Afrique de l'Ouest depuis de nombreuses années, mais ils sont devenus particulièrement importants au cours de la dernière décennie, depuis le début des crises sécuritaires au Mali et au Burkina Faso et la montée de la violence au Nigéria. Ces groupes émergent souvent d'un vide sécuritaire et de l'incapacité de l'État à protéger les populations locales<sup>151</sup>. Récemment, les groupes de justiciers et de sécurité collective, qu'ils soient ou non soutenus par l'État, se sont multipliés, soulignant la complexité des relations entre l'État et ces groupes. Les *Amotekun* au Nigéria et les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) au Burkina Faso ne sont que deux exemples de ce type de force auxiliaire.

L'analyse de l'Indice et des CRVA a mis en évidence que les groupes d'autodéfense sont identifiés par les parties prenantes régionales à la fois comme des « risques induits par des événements » clés, susceptibles

d'entraîner des conflits, et comme des sources de résilience face aux menaces pour la sécurité<sup>152</sup>. Cette analyse contrastée mérite d'être approfondie.

Cette analyse approfondie explore les cadres potentiels pour l'engagement avec les groupes de justiciers et d'autodéfense au Nigéria et au Burkina Faso. L'objectif est de mettre en parallèle des études de cas d'Afrique de l'Ouest et d'Amérique latine – une région où les groupes d'autodéfense existent depuis longtemps – afin d'examiner les leçons que les décideurs politiques peuvent tirer de comparaisons internationales. L'analyse approfondie en son entier est présentée dans le rapport « Groupes d'autodéfense en réponse à la criminalité et aux conflits en Afrique de l'Ouest : Tirer les leçons des expériences internationales »<sup>153</sup>.

L'objectif de cette étude n'est pas de plaider en faveur du vigilantisme, mais plutôt de reconnaître que les groupes d'autodéfense sont désormais un pilier du paysage sécuritaire en Afrique de l'Ouest et de proposer des recommandations pour gérer les risques associés à leur prolifération et exploiter les avantages potentiels qu'ils pourraient offrir.

### Vigilantisme au Nigéria, au Burkina Faso et au Mexique

Au Nigéria, divers types de groupes peuvent être classés comme des groupes de justiciers ou d'autodéfense, et ils peuvent tous être décrits comme des tentatives locales de combler les lacunes en matière de sécurité dans un contexte marqué par l'augmentation de la criminalité et des conflits communautaires. Nombre d'entre eux sont très localisés et n'ont que peu de liens avec l'État, travaillant sous la supervision d'associations de résidents et de leaders communautaires, mais les groupes communautaires sont de plus en plus intégrés dans le cadre de sécurité de l'État. Le nombre de groupes de justiciers créés par l'État a également augmenté récemment<sup>154</sup>.

Au Burkina Faso, les groupes d'autodéfense, sous diverses formes, ont toujours fait partie de la réponse des communautés à la criminalité et à l'insécurité. Les groupes d'autodéfense dans les zones essentiellement rurales, tels que les *kogleweogo*, se définissent comme des « gardiens » ou des « protecteurs », faisant appel à des récits d'autolégitimation fondés sur leur contribution à la résolution des crimes et à la protection des communautés contre les vols de motos, de bétail et d'autres biens commerciaux<sup>155</sup>. Depuis la détérioration de la situation sécuritaire dans l'ensemble du pays à partir de 2018, les groupes d'autodéfense se sont concentrés sur la lutte contre l'extrémisme violent et l'insécurité, plutôt que sur la criminalité. Aujourd'hui, les VDP, un groupe d'auxiliaires civils armés créé par le gouvernement burkinabé en 2020 qui a absorbé les groupes d'autodéfense existants, est de loin l'organisation milicienne la plus importante du pays.

Au Mexique, un mouvement appelé *Autodefensas de Michoacán* (groupes d'autodéfense du Michoacán) a émergé en 2013 pour lutter contre le cartel des Chevaliers templiers, une organisation criminelle qui dominait l'État du Michoacán. Après deux années de mobilisation, qui ont rassemblé plus de 15 000 hommes armés, les groupes ont réussi à démanteler le cartel.

Alors que les *Autodefensas* affrontaient le cartel lors de nombreux affrontements violents, le gouvernement fédéral a lancé un processus de négociation sans précédent avec elles. Moins de 20 mois après leur création, les *Autodefensas* ont été partiellement « légalisées » et affiliées à l'État par leur absorption dans la force de police régionale nouvellement créée, la *Fuerza Rural* (Force rurale)<sup>156</sup>. Cela a conduit à une démobilisation progressive des civils armés et à un retour progressif de la police fédérale et de la présence des forces armées dans les zones où leur présence était extrêmement limitée avant 2013.

Toutefois, le soutien de l'État ne s'est pas accompagné d'une stratégie institutionnelle à long terme et a rapidement disparu. Les dirigeants des groupes, qui agissaient de plus en plus comme des hommes forts autonomes et des chefs politiques, ont accumulé du pouvoir en participant à des activités licites et illicites, notamment le commerce de drogue et l'extorsion, comblant ainsi le vide laissé par le cartel des Chevaliers templiers démantelé<sup>157</sup>. Plus de dix ans après l'apparition des *Autodefensas*, le Michoacán reste l'un des États les plus violents du Mexique.

## Le vigilantisme : une voie risquée

La prolifération et le renforcement des groupes de justiciers comportent divers risques (analysés en détail dans le rapport indépendant intitulé « Groupes d'autodéfense en réponse à la criminalité et aux conflits en Afrique de l'Ouest : Tirer les leçons des expériences internationales »<sup>158</sup>).

- L'autonomisation durable des groupes de justiciers peut saper davantage la légitimité de l'État en tant que garant de la sécurité.
- Les groupes de justiciers se lancent souvent dans les activités illicites qu'ils ont créées pour combattre et prévenir, y compris le commerce illicite d'armes à feu, dont la prolifération est encouragée par l'émergence de groupes d'autodéfense. Parmi les autres activités illicites figurent le pillage, le racket et d'autres formes d'extorsion, les enlèvements contre rançon, le vol de bétail, le trafic de drogue et la participation illicite dans le secteur de l'or.
- La majorité des groupes d'autodéfense opérant tant au Mexique que dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest le font avec très peu de supervision et, par extension, d'obligation de rendre des comptes. À mesure que les groupes se renforcent, ils se transforment souvent en entreprises criminelles, et les mécanismes de contrôle communautaire tels que les comités de citoyens – l'une des rares formes de contrôle observées dans les différents contextes géographiques – tendent à disparaître. L'absence de responsabilité et de formation laisse la porte ouverte à la prolifération des violations des droits de l'homme, y compris les attaques violentes et les exécutions extrajudiciaires.
- La formation de groupes d'autodéfense selon des critères ethniques peut alimenter les tensions communautaires, ce qui a pour effet d'amplifier les conflits locaux et d'offrir un terrain fertile aux groupes violents.

Le nombre de risques graves associés aux groupes d'autodéfense explique pourquoi ils ne devraient pas être considérés comme une réponse politique recommandée à la criminalité et à l'insécurité. Néanmoins, comme l'ont démontré les trois dernières années en particulier, les groupes de justiciers sont profondément ancrés dans plusieurs États d'Afrique de l'Ouest. Comme il n'est pas réaliste de s'attendre à ce que cela change dans un avenir proche, il existe plusieurs façons d'atténuer ces risques et d'exploiter les avantages potentiels des groupes d'autodéfense.

## Formuler une réponse

S'appuyant sur l'expérience mexicaine des dix dernières années ou plus, ainsi que sur les leçons tirées de la récente prolifération du vigilantisme en Afrique de l'Ouest, cette analyse approfondie passe en revue trois approches majeures visant à exploiter les avantages des groupes d'autodéfense. Toutefois, comme nous l'expliquons ci-dessous, ces approches posent également plusieurs problèmes.

### 1. Renforcer la responsabilité face aux communautés et à la société civile : une question épineuse

La légitimité de nombreux groupes d'autodéfense est fondée sur leur localisme et elle peut être renforcée par la mise en place de comités de citoyens ou par des structures de contrôle communautaire préexistantes. Les autorités traditionnelles ont souvent joué un rôle important dans la supervision des groupes de justiciers. Toutefois, la mise en place de comités de contrôle civils durables comporte des risques, notamment le ressentiment des chefs de groupes de justiciers face à une surveillance jugée excessive, qui pourrait les amener à se retourner contre les comités. En outre, les membres des comités eux-mêmes peuvent être victimes de violences de la part de divers acteurs.

### 2. Absorption par l'État des groupes d'autodéfense

Afin d'atténuer les risques de multiplication des groupes de justiciers et coopter une partie de leur légitimité locale, les gouvernements sont souvent tentés de « légaliser » ces groupes en les absorbant dans les forces de

l'État existantes ou nouvellement créées. Les résultats sont mitigés, avec des processus partiels et précipités, l'absence de stratégies à long terme ou de plans de sortie et le manque d'obligation de rendre des comptes, qui ont tous engendré une série de problèmes. Les résultats de cette étude suggèrent que des engagements de politique publique à long terme et l'allocation de ressources doivent sous-tendre cette absorption. En outre, lorsque des groupes d'autodéfense commettent des violations des droits de l'homme, les autorités de l'État doivent veiller à ce qu'ils en soient tenus responsables. Enfin, les autorités fédérales, étatiques et locales doivent coordonner leurs efforts de « légalisation », afin de garantir une approche cohérente et d'éviter toute atteinte à la légitimité de l'État.

### • 3. Recrutement : Atténuer les risques de violence à caractère ethnique

Enfin, l'adoption de procédures de recrutement appropriées est essentielle pour réduire certains des risques associés aux groupes d'autodéfense, en particulier le risque d'alimenter les conflits ethniques. Il est essentiel d'éviter les groupes homogènes sur le plan ethnique, par exemple, et les stratégies de recrutement doivent donc être conçues de manière à éviter cela. La nature du processus de recrutement a un impact significatif sur la confiance locale dans les fournisseurs de sécurité non étatiques, ce qui peut à son tour affecter le niveau de violence contre les civils, entre autres choses.

#### Recommandations : atténuer les risques et exploiter les avantages

- Il convient de noter que ce document ne préconise pas le recours à des groupes d'autodéfense en réponse aux conflits ou à la criminalité. Au contraire, il est essentiel que les gouvernements assurent la sécurité publique en améliorant les structures de l'État afin d'offrir des alternatives crédibles aux groupes de justiciers, aux hommes forts et aux intermédiaires violents.
- Toutefois, dans les contextes où les groupes d'autodéfense prolifèrent déjà, nous présentons un certain nombre de recommandations qui permettraient aux gouvernements d'exploiter les avantages potentiels et d'atténuer les risques de ces structures.
- « **Charte de principes** » sur le **vigilantisme** – Reconnaissant que la meilleure stratégie concernant les groupes de justiciers dépend fortement des contextes locaux et nationaux, et admettant la souveraineté des gouvernements nationaux à déterminer leurs propres politiques de sécurité, la CEDEAO devrait rédiger une charte de principes à laquelle les États membres devraient adhérer si les groupes d'autodéfense se sont déjà installés dans le paysage de sécurité nationale. Ces principes de haut niveau peuvent se baser sur les résultats de cette étude et devraient inclure une directive visant à s'abstenir de soutenir les groupes d'autodéfense ethniquement ségrégués et une obligation de condamner sans équivoque la violence à l'encontre des civils et d'autres violations des droits de l'homme perpétrées par des acteurs armés.
- **Rétablir la confiance entre l'État, les communautés et les groupes d'autodéfense par le diagnostic et le dialogue** – Là où des groupes d'autodéfense sont apparus, les États devraient s'efforcer de recenser les besoins de la population, au-delà des questions de sécurité publique, afin d'établir de meilleures relations. Cette démarche devrait s'accompagner de l'ouverture de canaux de communication entre les autorités locales et les citoyens, dans le but de répondre aux besoins locaux et de rétablir la confiance, tout en reconnaissant le rôle central des autorités traditionnelles et des chefs coutumiers.
- **L'adoption d'une stratégie d'absorption par l'État des groupes d'autodéfense doit se faire avec prudence** – Les processus de recrutement des groupes d'autodéfense affiliés à l'État doivent être conçus de manière à ce que les populations locales aient leur mot à dire, en veillant tout particulièrement à garantir la diversité ethnique des dirigeants et des membres. Tout processus de recrutement et de formation doit s'appuyer sur une procédure de filtrage approfondie et sur une formation complète des membres du groupe en matière de droits de l'homme et de prévention de la violence. En outre, le soutien de l'État est essentiel pour une gestion efficace des forces de vigilantisme, soit en garantissant la viabilité à long terme de ces forces, soit,



à l'inverse, en offrant une stratégie de sortie viable pour les justiciers locaux. D'autres éléments essentiels à toute stratégie de légalisation devraient être des garanties que l'impunité sera combattue par l'État, que des mandats clairs seront établis à l'avance et qu'il y aura une coordination suffisante des approches des différentes institutions de l'État.

- **Renforcer le contrôle de la communauté et de la société civile** – Les mécanismes communautaires existants en matière de responsabilité et de représentation des citoyens, en particulier pour la résolution des conflits locaux, devraient être soutenus pour renforcer le contrôle des groupes d'autodéfense, les chefs coutumiers et les autorités traditionnelles ayant un rôle crucial à jouer. Les décideurs nationaux devraient être ouverts à un contrôle indépendant de la part des organisations de la société civile et des agences internationales de toute politique publique visant à intégrer ou à interdire les groupes de justiciers, afin de minimiser les risques d'alimenter (davantage) le développement de groupes armés. Enfin, les organes de contrôle civil devraient s'efforcer de tirer parti des différents canaux d'autorité – par exemple, en répartissant les fonctions de gouvernance entre les chefs coutumiers (pour contrôler les recrues potentielles), la police locale (pour le contrôle opérationnel) et le gouvernement local (qui fournit un soutien financier).
- **Démobilisation et plans de sortie** – La création de groupes d'autodéfense contribue clairement à la prolifération des groupes armés opérant sur un territoire donné et doit être évitée. Toutefois, si des groupes de ce type ont été créés ou absorbés, il est essentiel d'avoir une vision à long terme afin qu'ils puissent être démobilisés lorsqu'ils ne sont plus nécessaires, et éviter qu'un grand nombre de jeunes hommes armés formés à la violence ne se retrouvent soudainement sans emploi. Des voies de sortie claires doivent être élaborées pour offrir aux anciens membres des groupes des alternatives à leur participation dans les forces de sécurité. Malgré l'échec de la plupart des programmes de DDR pour les groupes rebelles non étatiques dans des contextes disparates, nombre d'entre eux ont permis de tirer des leçons essentielles. Il s'agit notamment de veiller à ce que les groupes d'autodéfense soient dispersés au fur et à mesure de leur intégration dans les forces de sécurité, afin d'éviter qu'ils ne deviennent effectivement des armées privées sous la direction de leurs anciens chefs.

### **Analyse approfondie 3 – Quand les problèmes vicieux se rencontrent : Changement climatique, économies illicites et résilience communautaire dans les corridors du parc national du Niokolo-Koba, Sénégal**

L'Afrique de l'Ouest est gravement touchée par les multiples effets du changement climatique. L'impact sur l'agriculture – le pierre angulaire économique d'une grande partie de l'Afrique de l'Ouest – pousse les communautés à se tourner vers des économies illicites, en particulier l'extraction artisanale de l'or. La protection des zones à forte biodiversité a été un des piliers de la réponse mondiale à la dégradation de l'environnement et au changement climatique. Cependant, la pression exercée sur les moyens de subsistance traditionnels encourage l'extraction de ressources dans les zones protégées. Les zones entourant les parcs nationaux sont des espaces clés pour analyser les défis corrélés du changement climatique et des économies illicites.

L'application des réglementations relatives à l'extraction des ressources dans les zones protégées, qui a rendu de nombreuses pratiques traditionnelles illégales, a engendré des griefs dans les communautés de toute l'Afrique de l'Ouest, voire dans le monde entier. Ces griefs ont été systématiquement exploités par des fournisseurs de gouvernance alternative, sous la forme de groupes armés non étatiques opérant dans des pans entiers de l'Afrique de l'Ouest<sup>159</sup>.

Cette troisième et dernière analyse approfondie examine le lien entre le changement climatique et les économies illicites, ainsi que les cadres de réponse disponibles, en mettant l'accent sur les solutions communautaires. L'étude se concentre spécifiquement sur Kédougou, dans le sud-est du Sénégal, une région qui subit des effets environnementaux importants dans l'un des quatre pays du monde les plus vulnérables au

changement climatique<sup>160</sup>. Les points clés sont décrits ci-dessous, mais l'analyse approfondie de cette étude de cas est présentée dans le quatrième rapport de cette série de l'OCRF<sup>161</sup>.

### Mécanismes d'adaptation négatifs : économies illicites

Associé à l'augmentation du coût de la vie et à la forte croissance démographique, l'impact des changements climatiques sur les moyens de subsistance agricoles traditionnels a poussé les communautés vivant dans les zones longeant le parc national du Niokolo-Koba (ci-après dénommées « communautés périphériques ») à s'enfoncer davantage dans le parc lui-même, et à accroître leur dépendance à l'égard des activités illicites.

Si certains des marchés illicites auxquels ont recours les communautés périphériques sont par nature illicites, nombre d'entre eux le sont parce qu'ils enfreignent les réglementations destinées à protéger le parc national, opposant ainsi les intérêts des communautés à ceux de la protection de l'environnement. Les principaux marchés illicites cités par les communautés comme étant des sources de revenus de plus en plus importantes relèvent tous de la criminalité environnementale. Selon le cadre utilisé par l'Indice du crime organisé, on peut les classer comme suit : criminalité liée aux ressources non renouvelables (extraction artisanale de l'or et, dans une bien moindre mesure, dragage de sable) ; criminalité liée à la faune (braconnage dans le parc national) ; et criminalité liée à la flore (essentiellement exploitation forestière illégale). En outre, le trafic d'êtres humains a été cité comme un mécanisme de résilience car il permet aux membres de la communauté de trouver un emploi à l'étranger alors que leurs moyens de subsistance s'amenuisent.

- **Criminalité liée à la faune** – Le braconnage généralisé, tant pour les espèces de grande valeur que pour la viande de brousse, dans le parc national du Niokolo-Koba constitue une menace majeure pour la biodiversité du parc. Des recherches antérieures ont souligné que les zones forestières présentant une moindre biodiversité sont moins résistantes au changement climatique et absorbent moins de dioxyde de carbone, ce qui contribue au réchauffement de la planète<sup>162</sup>. À mesure que les moyens de subsistance agricoles et la disponibilité du bétail diminuent, la dépendance croissante à l'égard de la viande de brousse et des fonds provenant des activités de braconnage risque de continuer à alimenter ce cercle vicieux.
- **Criminalité liée aux ressources non renouvelables** – Les communautés périphériques ont signalé une expansion de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or (EMAPE) dans le parc depuis 2022 en raison d'une combinaison de facteurs, notamment la découverte d'un filon particulièrement riche, la hausse du prix de l'or et la diminution des rendements agricoles. Au fil du temps, de simple activité économique complémentaire, l'EMAPE est devenue une nécessité économique. L'EMAPE a engendré une série de marchés illicites secondaires sur les sites et aux alentours, notamment la traite des femmes (presque exclusivement nigérianes) à des fins d'exploitation sexuelle, des conditions de travail abusives, le travail des enfants et la contrebande de mercure et de stupéfiants<sup>163</sup>. Les liens entre l'EMAPE et le changement climatique dans la région de Kédougou reflètent ceux de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, l'EMAPE occasionnant des dommages environnementaux qui nuisent encore plus aux moyens de subsistance agricoles et alimentent des processus qui aggravent le changement climatique (tels que la déforestation).
- **Criminalité liée à la flore** – L'exploitation forestière illicite, l'un des crimes les plus rentables au niveau mondial dans le domaine des ressources naturelles, constitue une grave menace pour l'environnement et compromet la stabilité des systèmes climatiques<sup>164</sup>. La forte croissance démographique de Kédougou au cours des deux dernières décennies a entraîné une augmentation de la demande de charbon de bois par les ménages et de bois de construction de meilleure qualité : le bois est extrait du parc et des zones périphériques, dans certains cas avec la complicité d'agents du parc soudoyés<sup>165</sup>.
- **Trafic d'êtres humains** – Les membres des communautés ont indiqué que la diminution des moyens de subsistance a entraîné des niveaux croissants d'émigration<sup>166</sup>, en particulier depuis 2019, principalement vers d'autres régions du Sénégal, mais aussi vers l'étranger<sup>167</sup>. Lorsque la destination se situe en dehors

de la région de la CEDEAO, il est souvent fait appel aux services de passeurs. Le trafic d'êtres humains est depuis longtemps un mécanisme de résilience en Afrique de l'Ouest, facilitant les mouvements de personnes fuyant des événements climatiques extrêmes ou des moyens de subsistance instables. L'absence de voies de migration légales continuera de contraindre une proportion importante de « migrants climatiques » (qui ne bénéficient actuellement d'aucune protection en vertu du droit international)<sup>168</sup> à l'irrégularité, s'exposant à des risques personnels considérables, et à alimenter la demande pour les services de passeurs.

### Réponses et défis actuels

Les réponses aux économies illicites et aux impacts plus larges du changement climatique dans le parc du Niokolo-Koba peuvent être classées en deux catégories : l'application des réglementations protégeant le parc et les programmes visant à soutenir la résilience des communautés périphériques et à réduire ainsi les incursions dans le parc.

1. La législation relative aux crimes environnementaux au Sénégal est assez stricte et le gouvernement a continué d'augmenter ses investissements dans la protection des ressources du parc. La sécurisation croissante du parc depuis le milieu des années 2010 est conforme aux tendances mondiales en matière de conservation et a accru les tensions entre les communautés locales et les agents chargés de l'application de la loi dans de nombreux endroits<sup>169</sup>.
2. Le gouvernement sénégalais investit de plus en plus dans un large éventail de programmes visant à soutenir les communautés de la région de Kédougou confrontées à la diminution de leurs moyens de subsistance en raison du changement climatique, et invite au soutien de ces programmes<sup>170</sup>. Il s'agit notamment de programmes de renforcement des capacités en matière de gestion durable des écosystèmes, de protection de l'environnement et de sensibilisation, et d'amélioration des activités génératrices de revenus dans un cadre plus respectueux de l'environnement.
3. Bien que de nombreuses initiatives de résilience communautaire soient soutenues par des financements externes, les communautés ont également déclaré avoir développé des réponses autonomes de résilience au changement climatique et aux impacts environnementaux des économies illicites. Ces initiatives visent notamment à promouvoir l'utilisation d'engrais biologiques pour atténuer la contamination des sols par l'EMAPE et l'utilisation de *tontines*, une forme de fonds d'investissement mutuel dans lequel les membres versent un montant fixe. À la fin de chaque mois, le montant total est versé à un membre du groupe, ce qui leur permet d'investir dans des activités génératrices de revenus alternatives et de réduire la dépendance à l'égard des économies illicites<sup>171</sup>.

Deux défis majeurs entravent les réponses :

1. Dans toute l'Afrique de l'Ouest, le décalage entre ce que les États considèrent comme légitime (c'est-à-dire « légal ») et ce que les communautés locales et les acteurs des réseaux transnationaux considèrent comme légitime (« licite ») représente une source de tension entre les gouvernements et les citoyens, et pose un problème en termes de réponse apportée aux économies « illégales »<sup>172</sup>. La sécurisation croissante de la protection des parcs – en particulier depuis 2019 – a exacerbé les tensions entre les communautés et les autorités, les griefs se multipliant lorsque les agents des parcs sont soupçonnés d'avoir fait un usage excessif de la force<sup>173</sup>. L'écart entre les concepts communautaires de légitimité et les dispositions légales a amené certains agents du parc à endosser le rôle de médiateurs et a créé une brèche pour la corruption et l'extorsion.
2. Bien que la réglementation du parc interdise l'exploitation de ses ressources sous toutes ses formes (au-delà de la zone tampon, où certaines activités sont autorisées), les communautés périphériques sont largement convaincues que des acteurs extérieurs reçoivent des autorisations auprès de responsables de la gestion du parc corrompus. Cette perception d'un accès inéquitable aux ressources du parc a occasionné à plusieurs reprises des troubles et a nourri les griefs.

## Enseignements tirés pour l'ensemble de la région

L'étude de cas de Kédougou met en évidence un certain nombre de défis communs relatifs aux menaces associées du changement climatique et de la criminalité environnementale dans le contexte des zones protégées. Les leçons tirées, présentées ci-dessous, sont conçues pour servir de base aux réponses dans l'ensemble de la région de la CEDEAO, plutôt que dans le simple cas du parc du Niokolo-Koba<sup>174</sup>. Conformément à l'objectif de l'OCRF d'explorer des stratégies de réponse préventives, nous nous concentrons sur des approches allant au-delà de l'application de la loi.

### A. Renforcer le pacte social entre les populations et les autorités locales.

- Favoriser le dialogue et renforcer les relations pour rapprocher les communautés et les acteurs chargés de l'application des mesures de conservation.
- Créer un système de subvention à l'innovation à l'intention des communautés locales dans les zones riches en biodiversité.
- Renforcer le rôle des communautés locales dans la gestion des zones protégées.
- Canaliser une plus grande partie des recettes générées par le parc vers les communautés périphériques.
- Atténuer les effets négatifs de la sécurisation de la protection des parcs nationaux.
- Réviser la législation régissant les délits liés aux zones protégées, afin de supprimer les longues peines d'emprisonnement pour les auteurs de délits mineurs.
- Mettre davantage l'accent sur les droits de l'homme dans les programmes de formation destinés aux agents des parcs.

### B. Lutter contre la corruption dans la gestion des parcs nationaux et des espaces protégés.

L'analyse des réponses passées indique que les réponses les plus efficaces aux crimes environnementaux sur le long terme ont bénéficié du soutien de groupes de la société civile localement ancrés et dignes de confiance, en partenariat avec les unités gouvernementales chargées de l'application de la loi<sup>175</sup>. Les domaines de programmation qui contribuent à la réalisation de ces objectifs sont les suivants :

- Partenariat entre des unités spécialisées des forces de l'ordre (y compris les agents des parcs ou les gardes forestiers) et des organisations non gouvernementales spécialisées.
- Renforcer la responsabilité grâce à un contrôle local.
- Lutter contre la corruption dans l'attribution des licences, veiller à ce que les octrois soient transparents et tiennent compte des perceptions des communautés locales.

### C. Continuer à soutenir la résilience des communautés face au changement climatique

- Soutenir des projets d'adaptation et/ou des moyens de subsistance résistants au climat conformément à l'objectif 7 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui vise à mettre en place des « économies et des communautés durables sur le plan environnemental et résilientes au climat »<sup>176</sup>.

### F. Explorer les moyens pour faciliter la formalisation de l'extraction artisanale de l'or

- Établir des couloirs miniers et des approches qui cherchent à soutenir et à réglementer l'EMAPE, y compris en testant la réglementation de l'amalgamation (plutôt que l'interdiction de facto), qui sont des éléments prometteurs de la réponse existante<sup>177</sup>.

## Thèmes émergents pour fournir des réponses

Les résultats préliminaires et les analyses approfondies qui ont suivi ont permis de dégager un certain nombre de thèmes principaux concernant les réponses efficaces aux défis liés à la criminalité organisée et à la sécurité humaine. Ces thèmes soulignent que la nature des conflits et de la violence est radicalement différente aujourd'hui de ce qu'elle était il y a 50 ans. Les guerres entre États-nations sont beaucoup moins fréquentes, mais la violence politique interne a augmenté et de nombreux conflits impliquent des acteurs non étatiques tels que des milices politiquement motivées, des groupes extrémistes violents et des organisations criminelles<sup>178</sup>.

En Afrique de l'Ouest, comme dans une grande partie du monde, les conflits sont souvent liés à des économies illicites qui, à leur tour, exacerbent l'insécurité et l'instabilité<sup>179</sup>. Cependant, les économies illicites peuvent être des sources essentielles de résilience pour les communautés marginalisées, ce qui complique la réponse.

La raréfaction des ressources et le changement climatique jouent un rôle essentiel dans l'évolution des économies informelles et illicites, ainsi que des dynamiques conflictuelles, et multiplient la menace. Alors que les défis auxquels la région est confrontée semblent se multiplier et se complexifier, les réponses doivent aller de pair, par l'adoption d'outils holistiques et multipartites qui vont bien au-delà des approches traditionnelles de justice pénale et militaires en matière de criminalité et de conflit.

### Concepts de légitimité

Les divergences quant aux conceptions de la légitimité entre les États et les communautés façonnent les économies illicites et les conflits et constituent un obstacle à de taille des réponses efficaces.

Lorsque les structures de pouvoir et les règles sont considérées comme illégitimes, ou que leur légitimité aux yeux de la population locale est diminuée, cela ouvre la voie à la contestation par la population de l'autorité de l'État. En Afrique de l'Ouest, cette situation a favorisé l'émergence d'une pléthore de groupes armés non étatiques, notamment des groupes d'insurgés, de séparatistes et d'extrémistes violents.

Lorsque les actions des forces de sécurité de l'État sont perçues comme illégitimes (en raison de la corruption ou d'abus) ou encore inefficaces, des groupes de justiciers émergent pour assurer la sécurité de leurs communautés et faire face à la criminalité par leurs propres moyens. Le monopole de l'État sur la violence s'en trouve ainsi fracturé, ce qui sape encore davantage la légitimité de l'État. Une fois établis, les groupes d'autodéfense se sont insérés de manière répétée dans le cycle de la violence qu'ils avaient pour mission de réprimer, et posent des problèmes importants pour la résolution des conflits.

De même, lorsque les réglementations sont en contradiction avec les idées locales sur les pratiques légitimes, comme c'est souvent le cas pour de nombreuses pratiques de subsistance et de résilience, leur application crée des tensions et du ressentiment au sein des communautés locales. La criminalisation de l'extraction des ressources dans les zones protégées constitue l'un de ces problèmes. Là encore, ces griefs peuvent être exploités par des fournisseurs alternatifs de gouvernance, tels que la myriade de groupes armés non étatiques en Afrique de l'Ouest, y compris Jama'at Nasr al-Islam wal Muslimin (JNIM) dans le sud du Burkina Faso.

Les positions divergentes entre l'État et les communautés locales sur les activités économiques légitimes impliquent que les mesures de répression prises par l'État peuvent engendrer des épisodes violents de manière répétée, érodant ainsi le contrat social entre les gouvernements et leurs citoyens. Cette divergence est particulièrement évidente dans le contexte des « marchés gris »<sup>180</sup>, à savoir le commerce illégal de produits légaux, ainsi que dans l'exploitation des ressources naturelles, comme l'a montré cette étude. Il s'agit également d'un élément essentiel du débat sur les stupéfiants dans de nombreux pays, où les communautés ne perçoivent souvent pas certaines substances légalement contrôlées comme étant « illégales ». C'est particulièrement le cas dans les pays d'origine des substances contrôlées, tels que les États où l'on cultive du cannabis, où le cannabis constitue non seulement une source importante de revenus, mais est aussi souvent ancré dans la culture locale<sup>181</sup>.

## Comment cette analyse permet-elle de formuler des recommandations à l'intention des décideurs politiques ?

Premièrement, repenser l'approche criminalisante et, le cas échéant, réduire les espaces et les marchés « criminels » est un moyen de s'attaquer à cette source de conflit. Il est possible d'y parvenir en explorant des approches visant à formaliser et à réglementer les pratiques économiques actuellement illégales, beaucoup d'entre elles représentant des sources majeures de subsistance dans la région. Ce faisant, les ressources peuvent être transférées des approches de justice pénale, qui se sont avérées à maintes reprises contre-productives, vers des initiatives visant à améliorer le bien-être des citoyens.

Par exemple, les consommateurs de drogues ne devraient pas être considérés comme des « criminels », et les ressources limitées de la justice pénale (y compris les prisons) ne devraient pas être utilisées à les incarcérer. Cela a commencé à être reconnu au Ghana. Le Ghana est à nouveau le fer de lance de cette approche car certains aspects de la culture du cannabis commencent à y être réglementés, une voie qui pourrait également être explorée et développée par d'autres États.

Un autre contexte dans lequel ce principe pourrait être appliqué est le secteur de l'or, où plus de soutien à la formalisation de l'extraction artisanale de l'or est nécessaire de toute urgence (comme l'explique un document séparé de l'OCWAR-T explorant les pratiques régionales prometteuses) en la matière<sup>182</sup>.

Deuxièmement, l'analyse de la légitimité devrait être au cœur de l'élaboration des réponses aux économies illicites et aux défis plus larges en matière de sécurité humaine. Lorsque les réponses de l'État sont susceptibles d'aller à l'encontre des conceptions de la légitimité, elles suscitent souvent une réaction négative de la part de la communauté – les réponses doivent en tenir compte et chercher à minimiser cette disjonction. Des réponses axées sur le développement, plutôt que sur une approche de justice pénale, pourraient être plus appropriées. Dans le même ordre d'idées, lorsque les économies illicites sont largement non violentes, les approches répressives peuvent s'avérer contre-productives. Bien qu'il existe de nombreux autres risques liés à leur déploiement, les mandats des justiciers doivent se limiter à la défense face à la violence. Lorsque leur mandat implique les délits non violents, le risque d'une spirale de la violence est amplifié<sup>183</sup>.

### Placer la société civile au centre

Les membres de la société civile se sont révélés être des catalyseurs de changements positifs dans toute la région. Au Ghana, les OSC et les membres des communautés ont joué un rôle clé dans le plaidoyer pour la réforme de la politique en matière de stupéfiants, tandis que dans la région de Kédougou, au Sénégal, ils ont été les principaux moteurs des initiatives de résilience des communautés.

Les acteurs de la société civile font le lien entre les communautés et les décideurs politiques, en transmettant les préoccupations de la population vers les espaces politiques et en donnant la parole aux personnes les plus touchées par la criminalité, les conflits et les réponses apportées à ces phénomènes interdépendants.

La société civile peut également constituer un mécanisme essentiel de contrôle et de responsabilisation. Il peut s'agir de comités de surveillance officiels (comme ceux mis en place pour superviser les groupes d'autodéfense dans certaines régions) ou, de manière plus informelle, de contrôle des pratiques corrompues et des injustices perçues commises par les agents des forces de l'ordre et d'autres responsables de la sécurité de l'État.

Enfin, tant l'Indice que les CRVA ont mis en évidence le fait que la société civile et les communautés constituaient des sources majeures de résilience. Cette notion est renforcée sans équivoque par les conclusions de l'OCRF. Qu'il s'agisse d'apporter un soutien aux personnes souffrant de troubles liés à l'usage de substances psychoactives, de mener des campagnes d'éducation et de sensibilisation ou de développer des initiatives visant à promouvoir des moyens de subsistance alternatifs, la société civile est au cœur d'un grand nombre de réponses positives et efficaces apportées dans toute l'Afrique de l'Ouest. Il est donc essentiel de favoriser un environnement permettant à la société civile de fonctionner librement et efficacement. Les États membres de la CEDEAO ont un rôle essentiel à jouer afin d'inverser la tendance aux restrictions croissantes imposées aux activités de la société civile.

## Annexe 1 : engagement des parties prenantes

Date	Lieu	Type/objectif de la consultation	Parties prenantes impliquées
<b>GENERAL</b>			
Octobre 2021	Virtuel	Session de travail pour la proposition initiale	Commission de la CEDEAO
Novembre 2021	Virtuel	Réunion d'introduction	Direction de l'alerte précoce de la CEDEAO
Janvier 2022	Virtuel	Consultation méthodologique et exploration des échanges de données	Direction de l'alerte précoce de la CEDEAO
Décembre 2022	Lagos, Nigéria	Discuter des résultats préliminaires ; se concerter sur les domaines prioritaires des analyses approfondies	Représentants de la Commission de la CEDEAO ; experts GI-TOC/ISS ; experts thématiques (société civile et universitaires)
Avril 2023	Virtuel	Approbation finale de la méthodologie et des analyses approfondies	Commission de la CEDEAO ; représentants des centres nationaux de coordination des mécanismes d'alerte précoce et de réponse des États membres
<b>ANALYSE APPROFONDIE 1 – Nouvelles approches de la réglementation des stupéfiants en Afrique de l'Ouest : L'impact de la réforme de la politique antidrogue au Ghana</b>			
Mai 2023	Accra, Ghana	Discussions de groupe (x2)	Consommateurs de drogues
	Ashaiman, Ghana	Discussions de groupe (x2)	Consommateurs de drogues
	Accra, Ghana	Discussion de groupe	Juges ; autres praticiens du droit
	Accra, Ghana	Groupe de discussion multipartite	Institutions publiques (bureau du procureur général, commission de contrôle des stupéfiants, service pénitentiaire du Ghana, police nationale du Ghana, ministère de la santé), organisations de la société civile, centres de réadaptation, professionnels de la santé, juristes
	Accra, Ghana	Entretiens bilatéraux	Ministère de l'intérieur ; forces de l'ordre ; contrôle des frontières ; centre de réadaptation ; organisation de la société civile ; juriste
<b>ANALYSE APPROFONDIE 2 – Groupes d'autodéfense en réponse à la criminalité et aux conflits en Afrique de l'Ouest : Tirer les leçons des expériences internationales</b>			
Mai 2023	Virtuel	Discussion de groupe	Experts du monde universitaire et des instituts de recherche sur le Mexique, le Nigéria et le Burkina Faso
Mai 2023	Observations écrites	Livres blancs (x5)	Experts du monde universitaire et des instituts de recherche sur le Nigéria et le Burkina Faso
<b>ANALYSE APPROFONDIE 3 – Quand les problèmes vicieux se rencontrent : Changement climatique, économies illicites et résilience communautaire dans les corridors du parc national du Niokolo-Koba, Sénégal</b>			
Avril-mai 2023	Kédougou, Sénégal	Discussion de groupe (x2)	Membres de la communauté
Avril-mai 2023	Kédougou et Dakar, Sénégal	Entretiens bilatéraux	Forces de l'ordre ; militants écologistes ; chercheurs ; journalistes
Juillet 2023	Kédougou, Sénégal	Discussion de groupe (x4)	Membres de la communauté
Juillet 2023	Kédougou et Dakar, Sénégal ; virtuel	Entretiens bilatéraux	Direction des parcs nationaux ; ministère de l'environnement et du développement durable ; ministère des mines et de la géologie ; direction de l'eau, des forêts, de la chasse et de la conservation des sols ; personnes travaillant dans des secteurs clés liés à l'environnement ; journalistes

## Notes

- 1 L'Indice du crime organisé utilise le terme « acteurs non étatiques » afin d'inclure les médias et le secteur privé. Toutefois, à la suite de consultations, le terme « société civile » a été préféré car il rend davantage compte de la composante centrale des acteurs non étatiques qui luttent contre la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest.
- 2 Oxfam, *West Africa: extreme inequality in numbers*, <https://www.oxfam.org/en/west-africa-extreme-inequality-numbers>.
- 3 Projet Armed Conflict Location and Event Data (ACLED).
- 4 ACLED Conflict Severity Index, janvier 2023, <https://acleddata.com/conflict-severity-index>.
- 5 Lucia Bird et Lyes Tagziria, *Criminalité organisée et dynamiques d'instabilité : Cartographie des plaques tournantes illicites en Afrique de l'Ouest*, GI-TOC, septembre 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/west-africa-illicit-hub-mapping/>.
- 6 Commission de la CEDEAO, *Country risk and vulnerability assessments*, 2016-2018.
- 7 ENACT, *Indice du crime organisé en Afrique 2021: Évolution de la criminalité dans le contexte de la COVID-19, Une analyse comparative de la criminalité organisée en Afrique, 2019-2021*, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2021-11-25-oci-final-fr.pdf>.
- 8 ENACT, *Organized Crime Index 2019*, septembre 2019, [https://africa.ocindex.net/assets/downloads/enact\\_report\\_2019.pdf](https://africa.ocindex.net/assets/downloads/enact_report_2019.pdf).
- 9 Tel que mesuré par l'Indice mondial de la paix de l'Institute for Economics and Peace, disponible à l'adresse <https://www.visionofhumanity.org/wp-content/uploads/2021/06/GPI-2021-web-1.pdf>.
- 10 ENACT, *Indice du crime organisé en Afrique 2021: Évolution de la criminalité dans le contexte de la COVID-19, Une analyse comparative de la criminalité organisée en Afrique, 2019-2021*, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2021-11-25-oci-final-fr.pdf>.
- 11 ECOWAS, *ECOWAS Vision 2050*, septembre 2022, [https://ecowas.int/wp-content/uploads/2022/09/Vision2050\\_EN\\_Web.pdf](https://ecowas.int/wp-content/uploads/2022/09/Vision2050_EN_Web.pdf).
- 12 Pour plus de détails sur les parties prenantes consultées dans le cadre de l'élaboration de l'OCRF, voir l'annexe 1.
- 13 Les pays visés par cette étude sont les suivants : Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo et Mauritanie.
- 14 Sauf le trafic de cocaïne et la traite des personnes, qui figurent déjà parmi les trois premiers marchés criminels d'Afrique de l'Ouest.
- 15 La Mauritanie n'étant pas membre de la CEDEAO, il n'y a pas de CRVA disponible pour cet État.
- 16 Comme indiqué dans la section sur la méthodologie de ce rapport, les conclusions préliminaires de l'OCRF sont basées sur l'Indice du crime organisé 2021. Toutefois, la dernière itération de l'Indice a été publiée en septembre 2023. Pour que l'analyse soit aussi actuelle que possible, les résultats de l'itération 2023 sont mentionnés tout au long du présent rapport. Voir l'Indice mondial du crime organisé 2023, GI-TOC, septembre 2023.
- 17 Il est important de reconnaître que les marchés criminels qui relèvent de catégories plus larges, telles que les crimes environnementaux ou les marchés de la drogue, ne sont pas monolithiques, mais présentent des dynamiques, une prévalence, une valeur monétaire, des acteurs impliqués, etc., différents. C'est pourquoi, outre le rôle central qu'ils jouent dans les paysages criminels locaux, régionaux et mondiaux, les concepteurs de l'Indice ont décidé de séparer les marchés de la drogue selon quatre types de drogues différents afin de garantir la prise en compte des nuances du commerce illicite de la drogue au sein des États.
- 18 ENACT, *Indice du crime organisé en Afrique 2021: Évolution de la criminalité dans le contexte de la COVID-19, Une analyse comparative de la criminalité organisée en Afrique, 2019-2021*, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2021-11-25-oci-final-fr.pdf>.
- 19 Robin Cartwright et Nicholas Atampugre, *Organized oil crime in Nigeria: the Delta paradox – organized criminals or community saviours?*, ENACT, novembre 2020, <https://enactafrica.org/research/research-papers/organised-oil-crime-in-nigeria-the-delta-paradox-organised-criminals-or-community-saviours>.
- 20 ENACT, *Indice du crime organisé en Afrique 2021: Évolution de la criminalité dans le contexte de la COVID-19, Une analyse comparative de la criminalité organisée en Afrique, 2019-2021*, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2021-11-25-oci-final-fr.pdf>.
- 21 Lucia Bird et A. Gomes, *Deep-rooted interests: Licensing illicit logging in Guinea Bissau*, GI-TOC, mai 2021, <https://globalinitiative.net/analysis/illicit-logging-guinea-bissau/>.
- 22 Lucia Bird, *North-West passage: The resurgence of maritime irregular migration to the Canary Islands*, GI-TOC, décembre 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/maritime-irregular-migration-canary-islands/>.
- 23 Amnesty International, *Le temps de l'action, c'est maintenant: pour une plus grande protection des enfants talibés au Sénégal*, décembre 2022, <https://www.amnesty.org/en/documents/afr49/6283/2022/fr/>.
- 24 James Lynch, *Work in progress*, GI-TOC, 11 février 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/gulf-states-ocindex/>.
- 25 Alice Fereday, *Trafic de main d'œuvre dans l'EMAPE : Étude des risques dans les sites d'orpaillage saharo-sahéliens*, document de recherche de l'OCWAR-T, juin 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/labour-trafficking-in-asgm-assessing-risks-in-the-sahara-sahel-goldfields/>.
- 26 Département d'État des États-Unis, *2022 Trafficking in Persons Report*, juillet 2022, <https://www.state.gov/reports/2022-trafficking-in-persons-report/>.
- 27 ENACT, *Indice du crime organisé en Afrique 2021: Évolution de la criminalité dans le contexte de la COVID-19, Une analyse comparative de la criminalité organisée en Afrique, 2019-2021*, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2021-11-25-oci-final-fr.pdf>.
- 28 *Indice mondial du crime organisé 2023*, GI-TOC, septembre 2023.
- 29 Commission de la CEDEAO, *Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Cabo Verde*, février 2018.
- 30 Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest, *Tendances clés des économies illicites et des conflits en 2022*, Bulletin de risque - numéro 6, GI-TOC, janvier 2023, <https://riskbulletins.globalinitiative.net/wea-obs-006/fr/01-key-trends-in-illicit-economies-and-conflict-in-2022.html>.



- 31 Mark Shaw, *We pay, you pay: Protection economies, financial flows, and violence*, dans Hilary Matfess et Michael Miklaucic (eds), *Beyond Convergence, World Without Order*, Washington, DC: Center for Complex Operations, Institute for National Strategic Studies, 2016, pp. 235–250.
- 32 Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest, Tendances clés des économies illicites et des conflits en 2022, Bulletin de risque - numéro 6, GI-TOC, janvier 2023, <https://riskbulletins.globalinitiative.net/wea-obs-006/fr/01-key-trends-in-illicit-economies-and-conflict-in-2022.html>.
- 33 Lucia Bird et Lyes Tagziria, Criminalité organisée et dynamiques d'instabilité : Cartographie des plaques tournantes illicites en Afrique de l'Ouest, GI-TOC, septembre 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/west-africa-illicit-hub-mapping/>.
- 34 ENACT, Indice du crime organisé en Afrique 2021: Évolution de la criminalité dans le contexte de la COVID-19, Une analyse comparative de la criminalité organisée en Afrique, 2019–2021, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2021-11-25-oci-final-fr.pdf>.
- 35 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Sénégal, octobre 2017.
- 36 Lucia Bird et Lyes Tagziria, Criminalité organisée et dynamiques d'instabilité : Cartographie des plaques tournantes illicites en Afrique de l'Ouest, GI-TOC, septembre 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/west-africa-illicit-hub-mapping/>.
- 37 Indice mondial du crime organisé 2023, GI-TOC, septembre 2023.
- 38 UNODC, *Firearms trafficking in the Sahel*, Transnational Organized Crime Threat Assessment – Sahel, février 2023, [https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta\\_sahel/TOCTA\\_Sahel\\_firearms\\_2023.pdf](https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta_sahel/TOCTA_Sahel_firearms_2023.pdf).
- 39 ENACT, Indice du crime organisé en Afrique 2021: Évolution de la criminalité dans le contexte de la COVID-19, Une analyse comparative de la criminalité organisée en Afrique, 2019–2021, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2021-11-25-oci-final-fr.pdf>.
- 40 ENACT, Indice du crime organisé en Afrique 2021 : Profil du Ghana, novembre 2021, <https://africa.ocindex.net/country/ghana>.
- 41 Indice mondial du crime organisé 2023, GI-TOC, septembre 2023.
- 42 Y compris par des membres du Réseau de recherche sur la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest (WARNOC) lors de la phase de consultation du programme de recherche 2022 de l'OCWAR-T.
- 43 Voir par exemple la Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Ghana, novembre 2017.
- 44 Voir par exemple : Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest, Le plus grand terrain aurifère du Tchad, Kouri Bougoudi, est essentiel pour les efforts de stabilisation de la région, Bulletin de risque - Numéro 2, GI-TOC, novembre 2021, <https://riskbulletins.globalinitiative.net/wea-obs-002/fr/01-chads-largest-goldfield-central-to-stabilization-efforts.html>; Maurice Ogbonnaya, *Tramadol smugglers' transnational network from Nigéria to Niger*, ENACT, juin 2022, <https://enactafrica.org/enact-observer/tramadol-smugglers-transnational-network-from-nigeria-to-niger>.
- 45 Jason Eligh, *A synthetic age: The evolution of methamphetamine markets in Eastern and Southern Africa*, GI-TOC, March 2021, <https://globalinitiative.net/analysis/meth-africa/>; Lucia Bird et al., *Changing tides: The evolving illicit drug trade in the Western Indian Ocean*, GI-TOC, 20 décembre 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/drug-trade-indian-ocean/>.
- 46 Lucia Bird et Lyes Tagziria, Criminalité organisée et dynamiques d'instabilité : Cartographie des plaques tournantes illicites en Afrique de l'Ouest, GI-TOC, septembre 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/west-africa-illicit-hub-mapping/>.
- 47 Le commerce illicite de produits pharmaceutiques n'est pas considéré comme un marché criminel à part entière, mais se situe plutôt à cheval sur deux autres marchés criminels en fonction de la nature du commerce. Si les médicaments sont contrefaits ou ne répondent pas aux normes, le commerce illicite relèvera du nouveau marché criminel du « commerce de produits de contrefaçon » ; si les produits sont légitimes, mais font l'objet d'un commerce illicite, ils relèveront du « commerce illicite de biens de consommation soumis à accise ».
- 48 Par exemple, l'Indice mondial du crime organisé 2023 : Profil de pays du Sénégal.
- 49 UNODC, Trafic de produits médicaux, *Transnational Organized Crime in the Sahel*, 2023, [http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/Tocta\\_Sahel.html](http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/Tocta_Sahel.html).
- 50 En janvier 2020, plusieurs pays de la région ont lancé l'initiative de Lomé, un accord contraignant visant à criminaliser le trafic de produits médicaux non conformes aux normes et falsifiés. Organisation mondiale de la santé, *Launch of the Lomé Initiative*, janvier 2020, <https://www.who.int/director-general/speeches/detail/launch-of-the-lomé-initiative>.
- 51 Mouhamadou Kane, *How COVID-19 is felling the trafficking of fake chloroquine in Senegal*, ENACT Observer, 6 juillet 2020, <https://enactafrica.org/enact-observer/how-covid-19-is-fuelling-the-trafficking-of-fake-chloroquine-in-senegal>.
- 52 Entretiens avec des agents des forces de l'ordre, des trafiquants, des consommateurs de drogues et des chercheurs, Lomé et Cinkassé, Togo ; Cotonou, Bénin ; Agadez et Niamey, Niger, février-mars 2023.
- 53 Lucia Bird et Lyes Tagziria, Criminalité organisée et dynamiques d'instabilité : Cartographie des plaques tournantes illicites en Afrique de l'Ouest, GI-TOC, septembre 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/west-africa-illicit-hub-mapping/>.
- 54 Flore Berger et Mouhamadou Kane, Le trafic illicite de produits médicaux en Afrique de l'Ouest, document de recherche de l'OCWAR-T, septembre 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/bad-pharma-trafficking-illicit-medical-products-in-west-africa/>.
- 55 Ces éléments s'ajoutent à la « criminalité » au sens large, qui n'a pas été prise en compte ici. En outre, dans certains cas, le même risque est formulé de manière légèrement différente selon les pays. Pour les besoins de cette étude, les risques individuels sont regroupés dans ce cas.
- 56 IIED, *Securing land rights in West Africa*, <https://www.iied.org/securing-land-rights-west-africa>.
- 57 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Ghana, novembre 2017.
- 58 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Nigéria, octobre 2017.
- 59 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Bénin, janvier 2018.

- 60 Marcena Hunter, Par-delà le sang Or, conflits et criminalité en Afrique de l'Ouest, GI-TOC, novembre 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/gold-conflict-criminality-west-africa/>.
- 61 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Bénin, janvier 2018 ; Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Nigéria, octobre 2017.
- 62 Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest, Avec des changements clés dans la dynamique ancrée en 2022, le vol de bétail devrait rester une menace majeure au Nigéria et au Mali en 2023, Bulletin de risque – Numéro 6, GI-TOC, janvier 2023, <https://riskbulletins.globalinitiative.net/wea-obs-006/fr/02-with-key-shifts-in-dynamics-entrenched-in-2022.html>.
- 63 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Nigéria, octobre 2017.
- 64 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Burkina Faso, juin 2017.
- 65 Voir Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Burkina Faso, juin 2017, et Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Libéria, mai 2017.
- 66 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Ghana, novembre 2017.
- 67 Marcena Hunter, Par-delà le sang : Or, conflits et criminalité en Afrique de l'Ouest, GI-TOC, novembre 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/gold-conflict-criminality-west-africa/>.
- 68 Bate Felix, *Niger Coup: List of Recent Military Takeovers in West and Central Africa*, Reuters, 27 juillet 2023, <https://www.reuters.com/world/africa/recent-coups-west-central-africa-2023-07-26/>.
- 69 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Côte d'Ivoire, mai 2017.
- 70 ACLED, *Political Violence and the 2023 Nigerian Election*, 22 février 2023, <https://acleddata.com/2023/02/22/political-violence-and-the-2023-nigerian-election/>. Kingsley L. Madueke et al., 'Do not come out to vote': gangs, elections, political violence and criminality in Kano and Rivers states, Nigéria, GI-TOC, octobre 2023.
- 71 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Guinée, septembre 2017.
- 72 Ken Opala, *Criminal gangs and elections in Kenya*, ENACT, mars 2023, <https://enactafrica.org/research/research-papers/criminal-gangs-and-elections-in-kenya>. Kingsley L. Madueke et al., 'Do not come out to vote': gangs, elections, political violence and criminality in Kano and Rivers states, Nigéria, GI-TOC, octobre 2023.
- 73 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Ghana, novembre 2017 et Commission de la CEDEAO, *Country risk and vulnerability assessment: Sierra Leone*, décembre 2017.
- 74 Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest, *Drug distribution markets are key to the economic resilience of the Yandaba, perpetrators of significant political violence surrounding the 2023 elections in Kano, Nigéria*, Bulletin de risque, Numéro 7, GI-TOC, avril 2023, <https://riskbulletins.globalinitiative.net/wea-obs-007/01-drug-distribution-markets-are-key-to-economic-resilience.html>.
- 75 Réseau des Femmes Élues Locales d'Afrique (REFELA), Rapport analytique sur la situation des violences faites aux femmes et aux filles et des avancées réalisées au niveau du continent de l'Afrique, novembre 2018, [https://knowledge.uclga.org/IMG/pdf/africities\\_rapport\\_analytique\\_vef\\_23.11.2018\\_.pdf](https://knowledge.uclga.org/IMG/pdf/africities_rapport_analytique_vef_23.11.2018_.pdf).
- 76 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Burkina Faso, juin 2017.
- 77 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Guinée, septembre 2017.
- 78 Isaac Kaledzi, *Why kidnapers in West Africa now target women*, Deutsche Welle, 20 janvier 2023, <https://www.dw.com/en/why-kidnapers-in-west-africa-now-target-women/a-64461678>.
- 79 Roudabeh Kishi, *Political violence targeting women in West Africa*, West African Papers, 34, OCDE, 2022, <https://doi.org/10.1787/0b214920-en>.
- 80 Lucia Bird, *Rethinking resilience: The role of women in community responses to organized crime*, GI-TOC, 2021, <https://globalinitiative.net/analysis/resilience-women-organized-crime/>.
- 81 L'analyse des CRVA montre que le pilier sécurité est en moyenne le moins vulnérable dans la région. Alors que le pilier sécurité a été identifié comme le pilier le plus vulnérable et le deuxième pilier le plus vulnérable dans un et deux pays respectivement, il était le pilier le moins vulnérable ou l'avant-dernier pilier le moins vulnérable dans 9 des 15 États membres de la CEDEAO, soulignant l'importance de nombreux autres facteurs liés à l'économie, à la politique, à la gouvernance, à la démographie et plus encore (voir figure 13). Malgré ces résultats, les CRVA ont été réalisées entre 2016 et 2018 et il ne serait pas déraisonnable de supposer que les évaluations actuelles identifieraient la sécurité comme étant beaucoup plus importante dans les vulnérabilités des pays.
- 82 Transparency International Defence and Security, *The common denominator: How corruption in the security sector fuels insecurity in West Africa*, TI-DS Policy Brief, février 2021, <https://ti-defence.org/publications/west-africa-security-defence-sector-corruption-insecurity-conflict/>.
- 83 Voir, pour un premier exemple, l'article 38 du Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité.
- 84 ENACT, *Indice du crime organisé en Afrique 2021: Évolution de la criminalité dans le contexte de la COVID-19, Une analyse comparative de la criminalité organisée en Afrique, 2019–2021*, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2021-11-25-oci-final-fr.pdf>.
- 85 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Burkina Faso, juin 2017.
- 86 Indice mondial du crime organisé 2023, GI-TOC, septembre 2023.
- 87 Voir par exemple : Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest, *A reported coup attempt brings to the fore how cocaine trafficking continues to shape Guinea-Bissau's politics*, Bulletin de risque – Numéro 3, GI-TOC, mars 2022, <https://riskbulletins.globalinitiative.net/wea-obs-003/index.html>.
- 88 Le président Doumbouya, en Guinée, par exemple, a cité la « corruption endémique » sous Condé comme une raison de sa prise de pouvoir. 'Guinea: Game of Bluff between Mamadi Doumbouya and the Army', Africa Intelligence, 7 avril 2022, <https://www.africaintelligence.com/west-africa/2022/04/07/game-of-bluff-between-mamadi-doumbouya-and-the->

- army,109766318-art.; J. Aye, 'Political and Social Consequence of Corruption' dans *Corruption and Development in Africa*, Actes d'un séminaire organisé par l'Académie ghanéenne des arts et des sciences et la Fondation Friedrich Ebert du 17 au 19 juin 2002, p. 36 ; Ornella Moderan et Fahiraman Rodrigue Koné, *What caused the coup in Burkina Faso?*, ISS Today, 3 février 2022, <https://issafrica.org/iss-today/what-caused-the-coup-in-burkina-faso>.
- 89 Panu Wongcha-um et Tom Allard, *Drug trafficking surging in year since Myanmar coup*, Reuters, 2 février 2022, <https://www.reuters.com/world/asia-pacific/drug-trafficking-surg-ing-year-since-myanmar-coup-2022-02-01/>.
- 90 Matt Herbert et Peter Tinti, *Crime after Mali's coup: business as usual?*, GI-TOC, 31 août 2020, <https://globalinitiative.net/analysis/crime-after-malis-coup-business-as-usual/>.
- 91 Analyse des données qualitatives recueillies lors d'une soixantaine d'entretiens avec des représentants de la société civile, des agents des forces de l'ordre, des diplomates, des consommateurs de drogues, des trafiquants de drogues, des responsables de la sécurité, des praticiens de la justice pénale et des analystes à Conakry, entre mars et juillet 2022.
- 92 La criminalité a été identifiée comme une vulnérabilité structurelle générale, soulignant sa relation étroite avec les conflits, mais elle n'a pas été évaluée séparément étant donné l'objectif de l'OCRF.
- 93 Lucia Bird et Lyes Tagziria, *Criminalité organisée et dynamiques d'instabilité : Cartographie des plaques tournantes illicites en Afrique de l'Ouest*, GI-TOC, septembre 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/west-africa-illicit-hub-mapping/>.
- 94 Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest, *Le nombre de victimes civiles augmente en Afrique de l'Ouest à mesure que les zones de conflit tendent à se confondre davantage avec les économies illicites*, Bulletin de risque - Numéro 5, GI-TOC, octobre 2022, <https://riskbulletins.globalinitiative.net/wea-obs-005/fr/04-number-of-civilian-casualties-growing-in-west-africa.html>.
- 95 Commission de la CEDEAO, *Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Guinée*, septembre 2017.
- 96 Lucia Bird et Lyes Tagziria, *Criminalité organisée et dynamiques d'instabilité : Cartographie des plaques tournantes illicites en Afrique de l'Ouest*, GI-TOC, septembre 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/west-africa-illicit-hub-mapping/>. Voir aussi : Stuart S. Brown et Margaret G. Hermann, *Transnational Crime and Black Spots: Rethinking Sovereignty and the Global Economy*. Londres : Palgrave Macmillan, 2020 ; OCDE/CSAO, *Géographie des conflits en Afrique du Nord et de l'Ouest*, Paris : Éditions OCDE, 2020, <https://doi.org/10.1787/02181039-en>.
- 97 OCDE/CSAO, *Géographie des conflits en Afrique du Nord et de l'Ouest*, Paris : Éditions OCDE, 2020, <https://www.oecd.org/fr/csao/themes/securite/geographie-conflits-afrique-nord-ouest-brochure.pdf>
- 98 Voir par exemple la Commission de la CEDEAO, *Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Burkina Faso*, juin 2017.
- 99 ENACT, *Indice du crime organisé en Afrique 2021: Évolution de la criminalité dans le contexte de la COVID-19, Une analyse comparative de la criminalité organisée en Afrique, 2019–2021*, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2021-11-25-oci-final-fr.pdf>.
- 100 Commission de la CEDEAO, *Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Cabo Verde*, février 2018.
- 101 Voir par exemple la Commission de la CEDEAO, *Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Ghana*, novembre 2017.
- 102 La corruption est identifiée comme une vulnérabilité structurelle non seulement dans le cadre du pilier sécurité des CRVA, mais aussi dans le contexte de l'État de droit (en ce qui concerne le système judiciaire) et de la gouvernance de manière plus générale.
- 103 Commission de la CEDEAO, *Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Guinée*, septembre 2017.
- 104 Les dernières données de l'Afrobaromètre montrent que les personnes qui pensent que les niveaux de corruption ont beaucoup ou un peu augmenté au cours de l'année écoulée sont majoritaires dans un grand nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, notamment au Ghana (77 %), en Gambie (77 %), au Libéria (76 %), au Nigéria (75 %), au Sénégal (73 %), au Burkina Faso (57 %), en Côte d'Ivoire (54 %) et en Sierra Leone (51 %). Afrobaromètre (R9 2021/2023), « Selon vous, au cours de l'année écoulée, le niveau de corruption dans ce pays a-t-il augmenté, diminué ou est-il resté le même ? », <https://www.afrobarometer.org/online-data-analysis/>.
- 105 Commission de la CEDEAO, *Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Niger*, février 2018.
- 106 ECOWAS, *ECOWAS Vision 2050*, septembre 2022, [https://ecowas.int/wp-content/uploads/2022/09/Vision2050\\_EN\\_Web.pdf](https://ecowas.int/wp-content/uploads/2022/09/Vision2050_EN_Web.pdf).
- 107 Commission de la CEDEAO, *Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Nigéria*, octobre 2017.
- 108 UNDP, *Journey to extremism in Africa: Pathways to recruitment and disengagement*, février 2023, <https://www.undp.org/publications/journey-extremism-africa-pathways-recruitment-and-disengagement>.
- 109 Voir par exemple la Commission de la CEDEAO, *Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Ghana*, novembre 2017 et Commission de la CEDEAO, *Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Sierra Leone*, décembre 2017.
- 110 Lucia Bird et Lyes Tagziria, *Criminalité organisée et dynamiques d'instabilité : Cartographie des plaques tournantes illicites en Afrique de l'Ouest*, GI-TOC, septembre 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/west-africa-illicit-hub-mapping/>.
- 111 African Policy Circle, *Addressing the Challenges of Urbanization in Africa*, mars 2020, <https://www.kas.de/documents/252038/7995358/Addressing+the+Challenges+of+Urbanization+in+Africa.pdf/df4e7f62-c130-e702-9669-0a746596028e>.
- 112 Emily Tian, *Organized crime and corruption: a 'cause and consequence' of climate change*, OCCRP, 12 août 2021, <https://www.occrp.org/en/daily/14996-organized-crime-and-corruption-a-cause-and-consequence-of-climate-change>.
- 113 Daniel Brombacher, Juan Carlos Garzón et María Alejandra Vélez, *Introduction Special Issue: Environmental Impacts of Illicit Economies*, LSE, juillet 2021, <https://jied.lse.ac.uk/articles/10.31389/jied.107/>.
- 114 ENACT, *Indice du crime organisé en Afrique 2021: Évolution de la criminalité dans le contexte de la COVID-19, Une analyse comparative de la criminalité organisée en Afrique, 2019–2021*, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2021-11-25-oci-final-fr.pdf>.
- 115 Bon nombre des principaux facteurs de résilience sociale et institutionnelle identifiés par les CRVA font également écho aux conclusions de l'Indice du crime organisé du projet ENACT, selon lequel les acteurs non étatiques et la

coopération internationale sont les deux indicateurs de résilience les mieux notés pour la région de l'Afrique de l'Ouest.

- 116 Dans cette section, lorsque les informations découlent des CRVA, les CRVA des pays sont mentionnées dans les notes de fin. Sauf indication contraire, les informations relatives à l'Indice proviennent de l'Indice du crime organisé en Afrique 2021, Évolution de la criminalité dans le contexte de la COVID-19, Une analyse comparative de la criminalité organisée en Afrique, 2019–2021, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2021-11-25-oci-final-fr.pdf>.
- 117 Voir par exemple : Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Niger, février 2018 et Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Togo, juin 2019.
- 118 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Ghana, novembre 2017.
- 119 ENACT, Indice du crime organisé en Afrique 2021: Évolution de la criminalité dans le contexte de la COVID-19, Une analyse comparative de la criminalité organisée en Afrique, 2019–2021, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2021-11-25-oci-final-fr.pdf>.
- 120 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Bénin, janvier 2018.
- 121 ENACT, Indice du crime organisé en Afrique 2021: Évolution de la criminalité dans le contexte de la COVID-19, Une analyse comparative de la criminalité organisée en Afrique, 2019–2021, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2021-11-25-oci-final-fr.pdf>.
- 122 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Mali, mai 2017.
- 123 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Nigéria, octobre 2017.
- 124 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Niger, février 2018.
- 125 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Côte d'Ivoire, mai 2017.
- 126 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Côte d'Ivoire, mai 2017.
- 127 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Cabo Verde, février 2018.
- 128 La lutte contre le blanchiment d'argent est le troisième indicateur de résilience le moins bien noté de l'Indice, la région de l'Afrique de l'Ouest dans son ensemble obtenant un score de 3,87 sur un maximum de 10.
- 129 Cité dans OCDE, Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest, Paris, [https://www.oecd-ilibrary.org/development/flux-financiers-illicites\\_9789264285095-fr](https://www.oecd-ilibrary.org/development/flux-financiers-illicites_9789264285095-fr).
- 130 Expertise France, Renforcement de la lutte contre la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest : les projets OCMAR-C et OCMAR-M présentés au Forum de Dakar, 22 novembre 2019, <https://www.expertisefrance.fr/web/guest/actualite?id=778695>
- 131 Voir par exemple : Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Togo, juin 2019 et Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Sénégal, octobre 2017.
- 132 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Ghana, novembre 2017.
- 133 Voir par exemple : Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Bénin, janvier 2018 et Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Sierra Leone, décembre 2017.
- 134 ENACT, Indice du crime organisé en Afrique 2021: Évolution de la criminalité dans le contexte de la COVID-19, Une analyse comparative de la criminalité organisée en Afrique, 2019–2021, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2021-11-25-oci-final-fr.pdf>.
- 135 Ibid.
- 136 Yvon Dandurand et al., *Renforcer la résilience face à la criminalité organisée*, document de recherche de l'OCWAR-T n° 1, janvier 2023, <https://enactafrica.org/research/ocwar-t/building-resilience-to-organised-crime>.
- 137 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Sénégal, octobre 2017.
- 138 Commission de la CEDEAO, Évaluation des risques et de la vulnérabilité des pays : Nigéria, octobre 2017.
- 139 ENACT, Indice du crime organisé en Afrique 2021: Évolution de la criminalité dans le contexte de la COVID-19, Une analyse comparative de la criminalité organisée en Afrique, 2019–2021, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2021-11-25-oci-final-fr.pdf>.
- 140 Ibid.
- 141 Le score moyen de résilience des acteurs non étatiques en Afrique de l'Ouest n'a augmenté que de 0,03 point entre 2021 et 2021, restant ainsi inférieur aux niveaux de 2019. Voir Indice mondial de la criminalité organisée 2023, GI-TOC, septembre 2023.
- 142 Jason Eligh, *The evolution of illicit drug markets and drug policy in Africa*, ENACT, juin 2019, <https://globalinitiative.net/analysis/the-evolution-of-illicit-drug-markets-and-drug-policy-in-africa/>.
- 143 Commission Ouest-Africaine sur les drogues, *Not just in transit: Drugs, the state and society in West Africa*, juin 2014, [http://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2017/02/WACD\\_En\\_Report\\_WEB\\_051114.pdf](http://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2017/02/WACD_En_Report_WEB_051114.pdf).
- 144 Lyes Tagziria, Maria-Goretti Ane et Lucia Bird Ruiz Benitez de Lugo, *New approaches to regulating drugs in West Africa: Exploring the impact of Ghana's drug policy reform*, OCMAR-T: Organized Crime Resilience Framework (OCRF) – Analyse approfondie, novembre 2023.
- 145 Loi sur la Commission de contrôle des stupéfiants, 2020 (loi 1019), section 37.
- 146 Discussion de groupe avec des juges de la Cour d'appel, Accra, mai 2023.
- 147 Daniel Werb et al, *The effectiveness of compulsory drug treatment: A systematic review*, *International Journal of Drug Policy*, 28 (2016), 1-9.
- 148 Alex Stevens, *The ethics and effectiveness of coerced treatment of people who use drugs*, *Human Rights and Drugs*, 2 (1), (2012) 7-16.
- 149 Discussions de groupe avec des hommes consommateurs de drogues, Accra, mai 2023.
- 150 Discussion de groupe avec des femmes consommatrices de drogues, Accra, mai 2023.
- 151 Kars de Bruijne, *Self-defence groups, politics and the Sahelian state*, *Clingendael*, 14 décembre 2022, <https://www.clingendael.org/publication/self-defence-groups-politics-and-sahelian-state>.

- 152 Yvon Dandurand et al, *Renforcer la résilience face à la criminalité organisée*, document de recherche de l'OCWAR-T n° 1, janvier 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/resilience-organised-crime-insights-west-africa/>.
- 153 Romain Le Cour Grandmaison et al., Groupes d'autodéfense en réponse à la criminalité et aux conflits en Afrique de l'Ouest : Tirer les leçons des expériences internationales, OCWAR-T: Organized Crime Resilience Framework (OCRF) – Analyse approfondie, 2023.
- 154 Alexandre Bish et al., *The crime paradox: Illicit markets, violence and instability in Nigéria*, GI-TOC, avril 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/crime-illicit-markets-violence-instability-nigeria/>.
- 155 Zakaria Soré, Muriel Côte et Bouraïman Zongo, Politiser le vide sécuritaire : à propos des groupes d'autodéfense koglweogo au Burkina Faso, *Politique africaine*, 163, 3, 127–144.
- 156 Romain Le Cour Grandmaison, *Ten years of vigilantes*, GI-TOC, mars 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/diez-anos-autodefensas-mexicanas/>.
- 157 Ibid.
- 158 Romain Le Cour Grandmaison et al., Groupes d'autodéfense en réponse à la criminalité et aux conflits en Afrique de l'Ouest : Tirer les leçons des expériences internationales, OCWAR-T: Organized Crime Resilience Framework (OCRF) – Analyse approfondie, 2023.
- 159 Eleanor Beavor et al, Une réserve de ressources : les groupes armés et l'économie des conflits dans les parcs nationaux du Burkina-Faso, du Niger et du Bénin, GI-TOC, 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/armed-groups-conflict-economies-national-parks-west-africa/>.
- 160 Biodiversity International et CIAT, Dossier thématique avenir : Résilience face au changement climatique, 2022, <https://cgspace.cgiar.org/bitstream/handle/10568/119468/brief.pdf?sequence=1&isAllowed=y>; Wilson Nguru et Caroline Mwongera, Évaluation de la vulnérabilité climatique de certaines cultures au Sénégal, Alliance Biodiversity International et CIAT, 2022, <https://cgspace.cgiar.org/handle/10568/119641>.
- 161 Mouhamadou Kane et Lucia Bird, Quand les problèmes vicieux se rencontrent : Changement climatique, économies illicites et résilience communautaire dans les corridors du parc national du Niokolo-Koba, Sénégal, OCWAR-T: Organized Crime Resilience Framework (OCRF) – Analyse approfondie, 2023.
- 162 World Bank, *Why protecting elephants from poaching matters more than you think*, 21 avril 2014, <https://blogs.worldbank.org/voices/why-protecting-elephants-poaching-matters-more-you-think>.
- 163 Entretien avec des travailleurs de La Lumière, Kédougou, 1<sup>er</sup> mai 2023 ; Lamine Daffé, *Gold rush in Kédougou, Senegal: Protecting migrants and local communities*, IOM, mars 2012, [https://publications.iom.int/system/files/pdf/globaleyeissue11\\_29feb2012.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/globaleyeissue11_29feb2012.pdf).
- 164 CNUCED, *Illicit trade endangers the environment, the law and the SDGs. We need a global response*, juillet 2019, <https://unctad.org/news/illicit-trade-endangers-environment-law-and-sdgs-we-need-global-response>; UNDP, *The State of Knowledge of Crimes that Have Serious Impacts on the Environment (Nairobi)*, 2018, [https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/25713/knowledge\\_crime\\_envImpacts.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/25713/knowledge_crime_envImpacts.pdf?sequence=1&isAllowed=y); Themis, *The Financial Crime Climate is Changing*, novembre 2021, <https://themisservices.co.uk/themis-blog/financial-crime-climate-is-changing>.
- 165 Entretien avec un responsable du parc, Kédougou, 20 juillet 2023
- 166 Conformément aux effets du changement climatique reconnus à l'échelle mondiale : Thanos Dokos, *Climate Change: Addressing the Impact on Human Security*, Fondation hellénique pour la politique européenne et étrangère (ELIAMEP), mai 2008, [https://www.eliamep.gr/wp-content/uploads/en/2008/10/climate\\_change\\_summary.pdf](https://www.eliamep.gr/wp-content/uploads/en/2008/10/climate_change_summary.pdf)
- 167 Frontex, *Understanding the influence of climate change on Justice and Home Affairs*, séminaire, 17 février 2021 ; Ebimboere Seiyefa, *How climate change impacts on regional security in West Africa: exploring the link to organized crime*, *African Security Review*, 28, 3-4, 159–171.
- 168 Bien que la création d'une catégorie de « réfugiés climatiques » qui accorderait de tels droits fasse l'objet d'un débat permanent, cela n'a pas encore eu lieu.
- 169 Simone Haysom et Mark Shaw, *An analytic review of past responses to Environmental Crime and programming recommendations for future action*, GI-TOC, septembre 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/responses-environmental-crime/>.
- 170 Comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le projet Adaptation et Valorisation Entrepreneuriales en Irrigation et agriculture Rurales (AVENIR), qui soutient les jeunes et les femmes, en étroite collaboration avec les partenaires locaux ; voir Biodiversity International et CIAT, Dossier thématique avenir: Résilience face au changement climatique, 2022, <https://cgspace.cgiar.org/bitstream/handle/10568/119468/brief.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.
- 171 Discussion de groupe avec des femmes à Oubadji, Sénégal, avril 2023 ; Discussion de groupe avec des hommes et des femmes à Badon, Sénégal, juillet 2023.
- 172 Itty Abraham et Willem Van Schendel, *Introduction: The Making of Illicitness*, dans I. Abraham et W. van Schendel ed., *Illicit Flows and Criminal Things*, Bloomington, IN, 2005.
- 173 Le nombre d'agents du parc a constamment augmenté, passant de 164 agents en 2021 à 900 en 2023. En outre, trois brigades mobiles de surveillance et trois brigades de zone ont été mises en place par le Département des parcs. Entretien avec un responsable du parc, parc national du Niokolo-Koba, Sénégal, juillet 2023 ; Entretien avec un garde du parc, parc national du Niokolo-Koba, Sénégal, août 2023.
- 174 Ces recommandations sont tirées d'un examen systématique des réponses aux crimes contre l'environnement mené par la GI-TOC et d'une recherche ciblée sur la région de Kédougou – combinant ainsi des données granulaires et un examen politique de grande envergure pour fournir un éventail de cadres de réponse potentiels. En particulier, les interventions proposées s'appuient sur les éléments suivants : Simone Haysom et Mark Shaw, *An analytic review of past responses to Environmental Crime and programming recommendations for future action*, GI-TOC, 2022 (non publié).
- 175 Simone Haysom et Mark Shaw, *An analytic review of past responses to Environmental Crime and programming recommendations for future action*, GI-TOC, <https://globalinitiative.net/analysis/responses-environmental-crime/>.
- 176 L'objectif 7 est lui-même aligné sur l'objectif de développement durable 15 des Nations Unies (Vie terrestre - préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité).

- 177 Pour en savoir plus sur les approches prometteuses pour la région de la CEDEAO, voir : Marcena Hunter et al., *Formalization of the artisanal and small-scale gold mining sector: Learning from regional experience and innovations*, document de recherche de l'OCWAR-T n° 12, Novembre 2023.
- 178 Nations Unies, Conflit et violence : une ère nouvelle, Document d'information UN75, février 2020, <https://www.un.org/fr/un75/new-era-conflict-and-violence>
- 179 Lucia Bird et Lyes Tagziria, Criminalité organisée et dynamiques d'instabilité : Cartographie des plaques tournantes illicites en Afrique de l'Ouest, GI-TOC, septembre 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/west-africa-illicit-hub-mapping/>.
- 180 Alexandre Bish et al., *The crime paradox: Illicit markets, violence and instability in Nigéria*, GI-TOC, avril 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/crime-illicit-markets-violence-instability-nigeria/>. Voir également Flore Berger et Mouhamadou Kane, *Bad pharma: Trafficking illicit medical products in West Africa*, document de recherche de l'OCWAR-T n° 5, septembre 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/bad-pharma-trafficking-illicit-medical-products-in-west-africa/>.
- 181 Les parties prenantes au Ghana ont noté que les membres de la communauté rastafari étaient de fervents défenseurs de la réforme des politiques, compte tenu de l'importance du cannabis dans leur religion.
- 182 Marcena Hunter et al, *Leçons tirées des expériences régionales de l'Afrique de l'Ouest dans le secteur de l'or*, document de recherche de l'OCWAR-T, 2023.
- 183 Par exemple, les risques liés à l'implication du réseau de sécurité créé par l'État au Nigéria, connu sous le nom d'*Amotekun* (composé principalement d'anciens justiciers, de chasseurs locaux, de jeunes, d'agriculteurs et de travailleurs subalternes), en réponse à des activités criminelles non violentes telles que la cybercriminalité, sont susceptibles de l'emporter sur les avantages. Voir Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest, La recrudescence de la cybercriminalité dans l'État d'Oyo, au Nigéria, a entraîné un pic d'arrestations et l'implication du groupe de lutte contre la criminalité Amotekun, mais des réponses alternatives sont nécessaires, Bulletin de risque, 4, GI-TOC, juin 2022, <https://riskbulletins.globalinitiative.net/wea-obs-004/fr/04-a-surge-in-cybercrime-in-oyo-state-nigeria.html>.



**Crédits d'images**

**Page**

Benson Ibeabuchi/Bloomberg  
via Getty Images..... Couverture

Cette publication est financée par



UNION EUROPÉENNE



cooperation  
germany – ecowas

ZUSAMMENARBEIT DEUTSCHLAND – ECOWAS

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne et du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères. Son contenu relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les vues de l'Union européenne ou du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères

### À propos des auteurs

Lyes Tagziria est analyste principal à la GI-TOC. Il a mené des recherches sur un large éventail d'économies illicites dans le monde, est l'éditeur du Bulletin de risque trimestriel de l'Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest et était auparavant un membre senior de l'équipe de l'Indice du crime organisé de la GI-TOC.

Lucia Bird Ruiz Benitez de Lugo est directrice de l'Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest à la GI-TOC. Le travail de Lucia est axé sur l'intersection des économies illicites, des conflits et de l'instabilité. Elle a précédemment travaillé en tant que conseillère juridique et politique pour le gouvernement du Punjab, au Pakistan, et pour le ministère des finances, au Ghana.

### Remerciements

Les auteurs souhaitent tout d'abord remercier les auteurs des analyses approfondies de l'OCRF : Maria-Goretti Ane, Flore Berger, Mouhamadou Kane, Romain Le Cour Grandmaison et Kingsley Madueke.



**OCWAR-T**

Crime organisé : réponse ouest-africaine au trafic

Coordonné par

**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Mis en œuvre par

**ISS** INSTITUT D'ÉTUDES  
DE SÉCURITÉ



**GLOBAL  
INITIATIVE**  
AGAINST TRANSNATIONAL  
ORGANIZED CRIME